



Bulletin Officiel

N°6096 Lundi 04 Mai 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHE FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS 2-3

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 4-5

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1 6-10

ABC TUNISIE 2020-1 11-16

CIL 2020-1 17-20

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H 21-23

BH BANK 24-26

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV BH OBLIGATAIRE

SICAV BH CAPITALISATION 27

INFORMATIONS POST AGO

HEXABYTE 28-31

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE « CARTE »
- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE VIE « CARTE VIE »
- LA SOCIÉTÉ ENNAKL AUTOMOBILES
- SOCIÉTÉ IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS « SIMPAR »
- SICAV BH OBLIGATAIRE
- SICAV BH CAPITALISATION

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- LA SOCIÉTÉ ENNAKL AUTOMOBILES

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paielement :

Le paielement annuel des int er ets et le remboursement du capital d u seront effectu es   terme  chu le **22 juin** de chaque ann ee.

Pour la cat egorie A, le premier paielement en int er ets et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la cat egorie B, le premier paielement en int er ets aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paielements des int er ets et les remboursements du capital seront effectu es aupr es des d epositaires   travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription   taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui,   une date donn ee,  galise   ce taux et   int er ets compos es les valeurs actuelles des montants   verser et des montants   recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'  l' ch eance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la cat egorie A et de 11,50% l'an pour la cat egorie B.

• **Marge actuarielle (souscription   taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt   taux variable est l' cart entre son taux de rendement estim  et l' quivalent actuariel de son indice de r f rence. Le taux de rendement est estim  en cristallisant jusqu'  la derni re  ch eance le dernier indice de r f rence pour l' valuation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arr t e au mois de f vrier 2020   titre indicatif, qui est  gale   7,831% et qui est suppos e cristallis e   ce niveau pendant toute la dur e de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la cat egorie A et de 11,081% pour la cat egorie B. Sur cette base, les conditions d' mission et de r mun ration font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la cat egorie A et de 3,25% pour la cat egorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'  leur remboursement final.

Dur e totale, dur e de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Dur e totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont  mises pour une dur e de :

- 5 ans pour la cat egorie A;
- 7 ans dont 2 ann es de gr ce pour la cat egorie B.

• **Dur e de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des dur es pond r es par les flux de remboursement du capital puis divis e par le nominal. C'est l'esp rance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'  l' ch eance de l'emprunt. Cette dur e est de :

- 3 ans pour la cat egorie A
- 5 ans pour la cat egorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les pr sentes obligations est de :

- 2,632 ann es pour la cat egorie A
- 4,003 ann es pour la cat egorie B.

Garantie :

Le pr sent emprunt subordonn  ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H**

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La Société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING « U.A.D.H », publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020 :

I. Indicateurs d'activité individuels :

<i>Montants (en DT)</i>	1 ^{er} trimestre			Année
	2020	2019	Variation	2019
Revenus	-	-	n.a	1 050 220
Achats d'approvisionnements consommés	-	-	n.a	109
Masse salariale	23 074	35 609	-35,2%	157 808
Produits des placements	951 993	851 941	11,7%	3 488 495
Charges financières nettes	953 070	654 564	45,6%	3 374 318
Trésorerie nette ⁽²⁾	-541 312	485 263	-211,6%	-575 712
Effectif fin de période	1	2	-1 employé	2

Commentaires :

Les produits des placements ont augmenté à la fin du premier trimestre 2020 de 11,7% comparé à la même période de l'année dernière.

- Suite -

II. Indicateurs d'activité consolidés :

<i>Montants (en DT)</i>	1 ^{er} trimestre			Année
	2020	2019	Variation	2019
Revenus	50 136 743	63 545 457	-21,1%	267 590 256
<i>Concession Automobile</i>	49 385 875	61 074 417	-19,1%	256 463 009
<i>Fabrication et distribution des Filtres</i>	750 868	2 471 040	-69,6%	11 127 247
Coût d'achat des marchandises vendues	39 532 016	49 013 114	-19,3%	225 741 533
Masse salariale	5 497 540	6 016 092	-8,6%	25 971 546
Produits des placements	2 329 254	2 044 230	13,9%	9 240 925
Charges financières nettes	4 861 083	5 822 883	-16,5%	15 154 159
Trésorerie nette ⁽²⁾	(7 731 356)	(11 055 061)	-30,1%	7 854 454
Délai moyen de règlement fournisseurs (en jours)	198	189	+9 jours	184
Nombre de points de vente (succursales et agents agréés)	40	39	+1 PVT	40
Surface totale des points de vente (succursales) (hors surface des dépôts de stocks)	40 708 m ²	39 558 m ²	+1 150 m ²	40 708 m ²
Effectif fin de période	955	950	+5 employés	959

(1) Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs sont la comptabilité générale.

(2) Trésorerie nette : Liquidités et équivalents de liquidités – Découverts bancaires (tel que présenté au niveau de l'état des flux de trésorerie).

Commentaires :**Revenus :**

Le groupe UADH est présent sur le secteur automobile à travers les marques CITROËN, DS et MAZDA pour le segment des véhicules légers, ainsi que FOTON pour les pick-up et à travers la marque Renault Trucks pour le segment des véhicules industriels.

Les revenus du groupe UADH au titre du 1^{er} trimestre 2020 se sont établis à 50 136 743DT contre 63 545 457DT par rapport à la même période de l'année 2019.

La baisse des revenus entre les deux périodes provient inéluctablement de la baisse considérable des revenus du mois de mars 2020 suite au confinement sanitaire général ordonné dans le but de limiter la propagation de la pandémie Covid-19. Par conséquent, il y a eu un arrêt provisoire des activités des filiales d'UADH à partir du 15 mars avec un ralentissement notable et accéléré depuis mi-février en attendant la reprise graduelle à partir du 04 mai tel qu'annoncé par le gouvernement tunisien concernant le plan de dé-confinement partiel.

Les statistiques du marché automobile en termes d'immatriculations n'ont pas été publiées par l'Agence Technique des Transports Terrestres (ATTT) à la date de ce jour.

- Suite -

Résultat financier :

Les produits des placements du premier trimestre 2020 ont connu une augmentation de 13,9% comparé à la période analogue de l'année dernière.

Les charges financières nettes au 31/03/2020 ont baissé de 16,5% par rapport au 31/03/2019 et ce en raison d'une légère amélioration du cours de change de l'Euro vs Dinar lors de règlement des fournisseurs étrangers, particulièrement courant le mois de février 2020.

Faits saillants :

Les sociétés du Groupe UADH se sont conformées à l'annonce du confinement sanitaire général à partir du dimanche 22 mars 2020 dans l'objectif de limiter la propagation de la pandémie Covid-19 et ont optés par conséquent à l'arrêt provisoire de leurs activités en attendant l'application du plan de dé-confinement permettant une reprise d'activité pour les sociétés.

S'agissant d'une pandémie qui a touché une grande majorité des pays à travers le monde, les constructeurs automobiles, fournisseurs des sociétés d'UADH opérant dans la concession automobile, ont également opté à la suspension provisoire de l'activité de leurs usines.

La direction générale du Groupe UADH suit de près les dates de relance d'activité post-pandémie qui seront décidées par eux en conformité avec les plans de dé-confinement qui seront décidés par leurs gouvernements.

En dépit de cette situation, les sociétés du secteur automobile avaient déjà importés des véhicules avant la date de l'annonce du confinement sanitaire général conformément à leurs quotas d'importations du premier trimestre de l'année 2020. Ainsi, lesdites filiales disposent actuellement d'un stock important et varié leur permettant de bien préparer leur plan de relance d'activité à partir du 04 mai.

Toutefois, considérant les mesures sanitaires prises par le gouvernement, soit le confinement obligatoire des tunisiens à partir dimanche 22 mars 2020, les ventes des véhicules ont lourdement chuté.

La situation s'annonce encore plus difficile pour les mois suivants en raison de la décision de prolongement du confinement sanitaire général jusqu'au 14 juin.

Les statistiques d'immatriculations qui seront publiées par l'Agence Technique des Transports Terrestres dès la reprise de son activité, vont permettre de mettre la lumière sur l'impact de la pandémie Covid-19 sur le secteur automobile, qui semble être néfaste.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH BANK
Siège social : 18, Avenue Mohamed V Tunis 1080

La BH BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020.

En dinars

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS					
	1 ER TRIMESTRE		CUMUL A LA FIN DU 1 ER TRIMESTRE		
	2020	2019	2020	2019	AU 31/12/2019
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	285 923 326	273 463 688	285 923 326	273 463 688	1 160 809 684
INTERETS	228 922 595	212 960 018	228 922 595	212 960 018	930 649 087
COMMISSIONS EN PRODUITS	28 245 423	25 958 322	28 245 423	25 958 322	108 992 342
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	28 755 308	34 545 348	28 755 308	34 545 348	121 168 256
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	168 934 249	161 823 875	168 934 249	161 823 875	667 881 023
INTERETS ENCOURUS	166 652 644	159 874 281	166 652 644	159 874 281	657 848 209
COMMISSIONS ENCOURUES	2 281 605	1 949 594	2 281 605	1 949 594	10 032 814
AUTRES CHARGES	0	0	0	0	0
3- PRODUITS NET BANCAIRE	116 989 077	111 639 813	116 989 077	111 639 813	492 928 661
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 596 007	2 480 597	1 596 007	2 480 597	12 542 058
5- CHARGES OPERATOIRES	48 519 700	46 359 665	48 519 700	46 359 665	193 095 749
FRAIS DE PERSONNEL	32 087 919	31 217 089	32 087 919	31 217 089	133 807 381
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	16 431 781	15 142 576	16 431 781	15 142 576	59 288 368
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			1 621 293 982	1 600 655 456	1 627 011 777
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	102 691 144	287 784 658	101 487 257
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	1 518 602 838	1 312 870 798	1 525 524 520
7- ENCOURS DES CREDITS	-	-	9 844 407 190	9 197 083 186	9 647 335 031
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	7 383 451 011	6 940 077 674	6 879 308 713
DEPOTS A VUE	-	-	2 428 805 021	2 216 809 469	2 203 560 650
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	2 178 047 042	2 009 947 012	2 148 187 325
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 605 725 951	1 384 629 207	1 571 884 285
10- CAPITAUX PROPRES (*)	-	-	981 257 604	867 499 789	839 446 162

(*) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

- Suite -

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/03/2020

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 mars 2020, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du premier trimestre de l'exercice 2020.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/03/2020 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre de l'exercice 2020.

III- FAITS SAILLANTS

L'activité de la Banque à fin mars 2020, comparée à fin mars 2019, s'est caractérisée essentiellement par :

- Un accroissement des produits d'intérêts de 15.9 MDT, soit 7.5 %, pour atteindre 228.9 MDT à fin mars 2020 contre 212.9 MDT à fin mars 2019.
- Un accroissement des commissions perçus par la banque de 2.3 MDT, soit 8.81%, pour atteindre 28.2 MDT à fin mars 2020 contre 25.9 MDT à fin mars 2019.
- Un accroissement des charges d'intérêts de 6.7 MDT, soit 4.24%, pour atteindre 166.6 MDT à fin mars 2020 contre 159.8 MDT à fin mars 2019.
- Un accroissement du Produit Net Bancaire de 5.3 MDT, soit 4.79 % pour atteindre 116.9 MDT à fin mars 2020 contre 111.6 MDT à fin mars 2019.
- Une augmentation des charges générales d'exploitations de 1.3 MDT représentant une évolution de 8.51 %, pour atteindre 16.4 MDT à fin mars 2020 contre 15.1 MDT à fin mars 2019.
- Une augmentation des dépôts de la clientèle pour un montant de 443.4 MDT soit 6.39 % pour atteindre 7 383.4 MDT à fin mars 2020 contre 6 940 MDT à fin mars 2019.

- Suite -

- Une augmentation de l'encours des créances sur la clientèle pour un montant de 647.3 MDT, soit 7.04 % pour atteindre 9 844.4 MDT à fin mars 2020 contre 9197.1 MDT à fin mars 2019.
- Un accroissement du portefeuille titre d'investissement de 205.7 MDT, soit 15.67% pour atteindre 1 518.6 MDT à fin mars 2020 contre 1 312.9 MDT à fin mars 2019.
- Un accroissement des emprunts et ressources spéciales de 221.1 MDT, soit 15.97% pour atteindre 1 605.7 MDT à fin mars 2020 contre 1 384.6 MDT à fin mars 2019.
- Une augmentation des capitaux propres avant résultat de la période de 113.8MDT, soit 13.11 % pour atteindre 981.3 MDT à fin mars 2020 contre 867.5MDT à fin mars 2019.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997
Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003Tunis

SICAV BH OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 28 mai 2020 à 12h**, au siège de BH BANK (14ème Etage), sis au 18, Avenue Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2019;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2019;
6. Fixation des jetons de présence;
7. Quitus aux administrateurs;
8. Renouvellement des mandats des administrateurs;
9. **Pouvoir pour formalité.**

2020 - AS - 0447

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH CAPITALISATION
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994
Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003Tunis

SICAV BH CAPITALISATION porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 28 mai 2020 à 11h**, au siège de BH BANK (14ème Etage), sis au 18, Avenue Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2019;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2019;
6. Fixation des jetons de présence;
7. Quitus aux administrateurs;
8. Renouvellement des mandats des administrateurs;
9. **Pouvoir pour formalité.**

2020 - AS - 0448

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

HEXABYTE

Siège Social : Av Habib Bourguiba Immeuble CTAMA 9000 Béja

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2020, la société HexaByte publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2019.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des rapports : général et spécial du Commissaire Aux Comptes pour l'exercice 2019 et approuve les conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dans leur intégralité.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION

Après lecture des rapports du Commissaire Aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019, sans aucune réserve.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prend acte et entérine les démissions acceptées par le Conseil d'Administration en date du lundi 16 Décembre 2019 des administrateurs suivants :

- 1- Le Fonds Commun de Placement à Risque «A.T.I.D FUND (I)» ;
- 2- Le Fonds Commun de Placement à Risque «Tunisian Development Fund» ;
- 3- La Société d'Investissement à Capital Risque «Challenge S.I.C.A.R».

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prend acte et ratifie la nouvelle composition ainsi que la nouvelle organisation du Comité Permanent d'Audit de la société pour les exercices : 2019, 2020 et 2021 telles que proposées par le Conseil d'Administration en date du lundi 16 décembre 2019 comme suit :

- Monsieur Aïssa HIDOUSSE : Président du Comité Permanent d'Audit ;
- Madame Inès ZALILA : Membre du Comité Permanent d'Audit ;
- Madame Rafiaa BHIRA : Membre du Comité Permanent d'Audit ;
- Monsieur Morsy DIMASSI : Secrétaire Permanent et Assistant.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

SIXIEME RÉSOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prend acte du rapport du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2019 et approuve les recommandations ainsi que les conclusions dudit rapport conformément au chapitre premier de la loi N° 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RÉSOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019, s'élevant à 2 365 822 dinars tunisiens, comme suit :

Libelle	Montant
Résultat de l'exercice 2019	2 365 822,016
Résultat reportés	4 282 028,794
Prime d'émission à répartir	2 810 890,465
Total bénéfice à répartir	9 458 741,275
Affectation p/Réserve Légale 5%	-
Dividendes à distribuer à imputer sur la prime d'émission : 0,540 DT par action	- 1 042 843,140
Reliquat « Prime d'émission »	1 768 047,325
Nouveau solde « Résultats reportés »	6 647 850,810

L'assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions de l'article 19 de la loi de finances 2014 et décide de distribuer un dividende de 0,540 TND à prélever sur la prime d'émission.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 29 MAI 2020

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide de donner quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de la société « HEXABYTE (S.A)» au titre de leur gestion de l'exercice 2019.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide de donner plein pouvoir à Monsieur Naceur HIDOUSI, Directeur Général de la société ou à son représentant pour accomplir les formalités juridiques d'usage d'enregistrement et de publication du présent Procès-verbal.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

2. Le bilan après affectation du résultat :

BILAN ACTIFS		
(En dinars)		
Actifs	31/12/2019	31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	1 056 228	1 044 228
Moins : Amortissements Incorporelles	- 990 441	- 935 277
Immobilisations incorporelles nettes	65 787	108 950
Immobilisations corporelles	9 405 399	8 534 796
Moins : Amortissements corpo	- 7 297 945	-6 772 495
Immobilisations corporelles nettes	2 107 455	1 762 300
Immobilisations financières	143 664	142 664
Moins : Provisions Immobilisations Financières	-	-
Immobilisations financières nettes	143 664	142 664
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	2 316 905	2 013 914
Autres actifs non courants	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	2 316 905	2 013 914
ACTIFS COURANTS		
Stocks	772 389	815 296
Moins : Provisions Stocks	- 174 193	- 166 630
Stocks nets	598 196	648 666
Clients et comptes rattachés	3 483 159	3 765 067
Moins : Provisions Clients	- 667 441	- 539 226
Clients nets	2 815 718	3 225 841
Autres actifs courants	1 906 679	1 424 808
Moins : Provisions AAC	-68 038	-32 027
Autres actifs courants nets	1 838 641	1 392 781
Placements et autres actifs financiers	2 312 315	4 133 217
Liquidités et équivalents de liquidités	10 714 889	6 790 266
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	18 279 759	16 190 771
TOTAL DES ACTIFS	20 596 664	18 204 686

- Suite -

BILAN PASSIF & CAPITAUX PROPRES

(En dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	2 083 334	2 083 334
Autres capitaux propres	1 067 969	2 060 988
Réserves légales	208 333	208 333
Résultats reportés	6 647 851	4 282 029
Résultats en instance d'affectation	-	-
Total des capitaux propres avant résultat	10 007 487	8 634 684
Résultat de l'exercice	-	-
Total des capitaux propres avant affectation	10 007 487	8 634 684
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	-	-
Autres passifs financiers	-	-
Provisions	365 779	365 779
Total des passifs non courants	365 779	365 779
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 865 908	6 224 051
Autres passifs courants	4 357 488	2 980 171
Concours bancaires et autres passifs financiers	-	-
Total des passifs courants	10 223 396	9 204 222
Total des passifs	10 589 175	9 570 001
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	20 596 664	18 204 686

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserves Légales	Primes d'émission	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes avant affectation au 31/12/2019	2 083 334	208 333	2 810 890	-700 078	4 282 029	2 365 822	11 050 331
Affectation du Résultat					2 365 822	-2 365 822	-
Dividendes 2019			-1 042 843				-1 042 843
Soldes après affectation au 31/12/2019	2 083 334	208 333	1 768 047	-700 078	6 647 851	-	10 007 488

2020 - AS - 0449

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	192,148	192,265		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	131,263	131,339		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	110,472	110,538		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	117,006	117,082		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	114,847	114,913		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	111,595	111,681		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	111,145	111,205		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,549	45,567		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,947	31,967		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	108,077	108,150		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	16,989	16,996		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	122,945	123,000		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,165	1,165		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	114,293	114,362		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,215	11,220		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	160,429	160,559		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,257	11,263		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,774	1,778		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,690	61,716		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	125,870	125,671		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	99,119	98,471		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101,653	101,731		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	124,330	124,005		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	481,510	480,760		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	113,685	113,334		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	120,697	120,119		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	124,604	124,364		
28 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	106,849	106,649		
29 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	94,447	93,987		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	164,533	164,177		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	82,634	82,025		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	116,406	116,119		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	143,917	143,225		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	133,152	132,881		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	88,450	87,662		
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	19,175	19,064		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2064,992	2059,500		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	117,837	115,977		
39 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	163,368	161,150		
40 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	175,631	171,767		
41 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	15,307	15,492		
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,616	2,592		
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,356	2,345		
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	64,831	63,354		
45 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,050	1,031		
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,247	1,247		
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,114	1,111		
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,050	1,046		
49 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	104,545	102,763		
50 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	125,733	124,852		
51 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1029,916	1016,892		
52 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	10,347	10,232		
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,022	8,778		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
54 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	78,835	77,976		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	106,235	106,281
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	104,125	104,168
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	108,138	108,196
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	106,806	106,868
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	109,024	109,103

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	110,774	110,840
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	108,173	108,237
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	100,153	100,206
63	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	104,619	104,647
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	103,420	103,550
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	111,710	111,787
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	107,337	107,377
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	106,195	106,240
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	106,797	106,857
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	106,562	106,613
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	106,586	106,653
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	107,974	108,018
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	106,837	106,911
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	106,037	106,081
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	108,388	108,437
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,322	104,722	104,767
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	107,573	107,625
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	107,869	107,935
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	108,605	108,660
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	114,151	114,558
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	54,911	54,874
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	83,891	83,251
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	17,537	17,508
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	285,992	284,665
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2032,107	2011,398
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	71,304	71,170
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,680	57,636
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	113,302	102,351	101,781
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,494	10,743	10,751
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	13,700	11,541	11,522
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	13,404	13,270
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	11,963	11,857
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	153,147	153,201
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	7,320	7,230
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	100,789	100,647
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	77,477	76,657
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	79,044	78,473
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	99,999	99,934
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	79,313	78,641
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	88,167	88,716
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	8,130	8,041
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	84,012	83,266
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	127,422	126,481
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	89,748	87,258
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	109,769	109,614
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	108,113	107,647
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	166,872	163,449
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	165,431	163,244
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	153,263	152,371
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	19,506	19,091
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	118,261	114,302
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	132,302	131,915
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	990,746	986,819
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5178,534	5223,213
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	4539,101	4710,410
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	81,323	80,817
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4539,101	4570,646
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,293	8,944
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	107,353	107,798
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	9628,692	9376,292

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 Juin 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU et Mr Sofiene BEN AMIRA.

BILAN AU 31 Décembre 2019
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIF		2019			2018
		BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
AC1	Actifs incorporels				
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	1 047 019,252	1 014 679,586	32 339,666	87 424,901
AC13	Fonds commercial	90 420,548		90 420,548	90 420,548
		1 137 439,800	1 014 679,586	122 760,214	177 845,449
AC2	Actifs corporels d'exploitation				
AC21	Installations techniques et machines	6 530 039,763	4 554 575,078	1 975 464,685	1 940 926,554
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	1 424 634,132	1 126 852,355	297 781,777	418 350,526
		7 954 673,895	5 681 427,433	2 273 246,462	2 359 277,080
AC3	Placements				
AC31	Terrains et constructions				
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329,302	4 050 699,637	15 993 629,665	16 465 155,148
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	12 563 917,590	1 794 990,071	10 768 927,519	7 523 573,060
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	88 577 449,059		88 577 449,059	74 077 449,059
AC33	Autres placements financiers				
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	43 335 574,946	1 086 289,498	42 249 285,448	40 473 648,608
AC332	Obligations et autres titres à revenus fixe	40 469 673,400		40 469 673,400	38 717 327,500
AC334	Autres prêts	10 468 585,320		10 468 585,320	17 865 705,176
AC335	Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0,000		0,000	0,000
AC336	Autres	1 597 172,614		1 597 172,614	1 018 884,688
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	52 811,772		52 811,772	52 811,772
		217 109 514,003	6 931 979,206	210 177 534,797	196 194 555,011
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte				
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510	Provision pour primes non acquises	19 515 793,525		19 515 793,525	16 952 324,466
AC531	Provision pour sinistres non vie	34 723 318,183		34 723 318,183	32 781 569,544
		54 239 111,708	0,000	54 239 111,708	49 733 894,010
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611	Primes acquises et non émises	3 753 144,841		3 753 144,841	4 801 481,244
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	31 728 749,132	8 215 472,125	23 513 277,007	23 710 919,226
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	1 626 792,602	305 045,150	1 321 747,452	1 813 288,549
AC63	Autres créances				
AC631	Personnel	300 051,800		300 051,800	50 938,801
AC632	Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	623,646		623,646	590 361,383
AC633	Débiteur divers	6 833 217,163	396 422,469	6 436 794,694	9 241 310,601
		44 242 579,184	8 916 939,744	35 325 639,440	40 208 299,804
AC7	Autres éléments d'actif				
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	9 295 992,707		9 295 992,707	6 528 549,535
AC72	Charges reportées				
AC721	frais d'acquisition reportés	1 883 866,887		1 883 866,887	1 977 704,218
AC722	Autres charges à répartir	2 202 644,041	2 202 644,041	0,000	0,000
		13 382 503,635	2 202 644,041	11 179 859,594	8 506 253,753
AC73	Comptes de régularisation Actif				
AC731	Intérêts et loyers acquis et non échus	6 425 323,722		6 425 323,722	5 043 898,626
AC733	Autres comptes de régularisation	742 767,570		742 767,570	448 095,237
		7 168 091,292	0,000	7 168 091,292	5 491 993,863
		20 550 594,927	2 202 644,041	18 347 950,886	13 998 247,616
	Total de l'actif	345 233 913,517	24 747 670,010	320 486 243,507	302 672 118,970

BILAN AU 31 Décembre 2019
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
SITUATION ARRETE AU 31/12/2019			2019	2018
Capitaux propres				
CP1	Capital social ou fonds équivalent		25 000 000,000	25 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital		86 843 629,169	81 375 720,436
CP5	Résultat reporté		1 265 242,920	1 454 805,047
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		113 108 872,089	107 830 525,483
CP6	Résultat de l'exercice		11 100 650,484	8 547 900,373
	Total capitaux propres avant affectation		124 209 522,573	116 378 425,856
PA2	Provisions pour risques et charges		1 030 928,926	924 250,721
			1 030 928,926	924 250,721
PA3	Provisions techniques brutes			
	PA310	<i>Provision pour primes non acquises</i>	35 099 982,010	31 868 703,490
	PA331	<i>Provision pour sinistres (non vie)</i>	117 631 794,029	106 600 449,483
	PA331	<i>Prévisions de recours à encaisser (non vie)</i>	-11 174 245,380	-10 633 699,385
	PA350	<i>Povision pour égalisation et équilibrage</i>	330 170,419	26 486,671
	PA361	<i>Autres provisions techniques (non vie)</i>	3 018 957,929	3 160 148,214
			144 906 659,007	131 022 088,473
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte			
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs		13 006 537,534	17 268 203,158
PA6	Autres dettes			
	PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 612 703,927	8 339 611,119
	PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	19 087 313,679	21 512 775,664
	PA63	Autres dettes		
	PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	124 435,602	124 435,602
	PA632	<i>Personnel</i>	916 416,118	844 122,436
	PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	6 286 594,284	3 099 147,853
	PA634	<i>Créditeurs divers</i>	2 225 885,794	2 962 525,257
			37 253 349,404	36 882 617,931
PA7	Autres passifs			
	PA71	Comptes de régularisation Passif		
	PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	79 246,063	196 532,831
			79 246,063	196 532,831
			195 245 792,008	185 369 442,393
	Total du passif		196 276 720,934	186 293 693,114
Total des capitaux propres et du passif			320 486 243,507	302 672 118,970

Etat de résultat au 31 Décembre 2019
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

		notes	2019	2018
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	./-.	7 371 703,833	8 886 595,184
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)			
	PRNT11 Revenus des placements	+	12 796 954,693	10 426 169,041
	PRNT12 Produits des autres placements	+		
	PRNT13 Reprise de corrections de valeurs sur placements	+	525 384,655	349 701,465
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	+	6 026 222,035	4 958,872
	Sous total 1		26 720 265,216	19 667 424,562
CHNT1	Charges des placements			
	CHNT11 Charges de gestion des placements, ycompris les charges d'intérêts	-	-1 754 571,659	-1 883 661,491
	CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	-1 086 289,498	-525 384,655
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-9 945,806	-3 137,233
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-	-7 324 199,401	-5 809 718,933
PRNT2	Autres produits non techniques	+	87 160,457	113 166,915
CHNT3	Autres charges non techniques	-	-1 537 415,162	-956 626,783
	Sous total 2		-11 625 261,069	-9 065 362,180
	Résultat provenant des activités ordinaires		15 095 004,147	10 602 062,383
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	-3 679 009,950	-1 797 391,750
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		11 415 994,197	8 804 670,633
CHNT5	Pertes extraordinaires		-315 343,713	-256 770,260
	Résultat net de l'exercice		11 100 650,484	8 547 900,373

Tableau des engagements reçus et donnés au 31 Décembre 2019

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

				2019	2018
HB1	Engagements reçus				
HB2	Engagements donnés				
	HB21	<i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>		0,000	0,000
	HB22	<i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>			
	HB23	<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
	HB24	<i>Autres engagements donnés</i>			
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires				
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers				

Etat de flux de trésorerie au 31 Décembre 2019
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	138 922 848,592	111 199 318,633
Sommes versées pour paiement des sinistres	-57 123 293,092	-41 484 607,606
Commissions versées aux intermédiaires	-7 741 521,248	-6 910 020,494
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-14 264 613,276	-11 525 705,528
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-42 750 131,222	-27 784 236,014
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-7 808 077,839	-5 608 298,205
Encaissements liés à la cession de placements financiers	5 275 671,359	585 233,671
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-11 968 161,490	-9 796 200,304
Produits financiers reçus	9 354 584,628	7 663 865,861
Impôts sur les bénéfices payés	-1 052 632,937	-623 203,755
Autres mouvements	-3 804 790,802	-5 850 397,861
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	7 039 882,673	9 865 748,398
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-451 033,501	-543 478,762
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	7 700 000,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-5 000 000,000	0,000
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-3 525 000,000	-6 625 000,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-1 276 033,501	-7 168 478,762
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-2 996 406,000	-1 249 988,500
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-2 996 406,000	-1 249 988,500
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	2 767 443,172	1 447 281,136
Trésorerie de début d'exercice	6 528 549,535	5 081 268,399
Trésorerie de fin d'exercice	9 295 992,707	6 528 549,535

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1- Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RC : B 18794 1997

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président Directeur Général : Hassine DOGHRI

Administrateurs Néjib DOGHRI

Christian Huyghues DESPOINTES

AbderrahmenFATMI

Radhi MEDDEB

Union Tunisienne de Participation.

S.E.P.C.M.

3- Les produits

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

4- Les clients

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La

société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	17	479 364,508
- Agents d'exécution	21	928 038,156
- Agents de maîtrise	17	834 826,213
- Cadres	125	9 692 103,056

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

La provision pour primes non acquises : Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

La provision pour risques en cours : Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

La provision pour sinistres à payer : La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuairé selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respectivo de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorent d'autant la provision.

Provision d'équilibrage : Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes : Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

La provision mathématique des rentes : La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquises et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

Parts des réassureurs dans les PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux de cession réels relatifs à chaque contrat

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux réels de commission.

Frais d'acquisition reportés : Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

Provision pour ristournes : évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

Affectation des produits de placements : Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

B.4. La constatation des charges par destination :

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

L'affectation des charges de personnel : Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifié à partir de la base personnel ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations a été faite comme suit :
 - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », et « Frais de Placement » selon l'effectif du personnel ;
 - Le reliquat relatif aux salaires des catégories, a été reparti entre « Frais d'administration » et « Charge de sinistres » respectivement au prorata de « PPNA » et « des Charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie.

L'affectation des commissions : La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système. Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » «Frais d'administration » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des « Primes acquises », de « PPNA » et « des charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie. Par ailleurs l'affectation des frais d'acquisition du poste salaire entre les branches a été effectuée selon la part de chaque catégorie dans les commissions.

L'affectation des autres postes de la balance générale et de la charge de personnel non encore répartis : La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des primes émises de chaque branche, alors que la partie « Frais d'acquisition » inscrite

au niveau BG a été affecté selon la même logique au prorata des commissions de chaque catégorie extraite du système d'information.

C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :

C.1. Amortissements : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

C.2. Provisions pour risques et charges : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

C.3. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

III - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 14 Avril 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Depuis mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Cette pandémie est apparue postérieurement à la clôture de l'exercice et par conséquent elle n'a aucun impact sur les états financiers de 2019.

Cette pandémie aura des répercussions sur l'activité de la société, dont l'impact sur les états financiers en 2020 ne peut être estimé à cette date.

IV - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2019 la somme de 1 137 439,800 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2019 la somme de 1 014 679,586 Dinars contre une valeur de 926 643,831 Dinars au 31/12/2018 soit une variation de 88 035,755 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2019	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	90 420,548	-	-	-	90 420,548
Indemnité compensatrice	266 876,719	185 331,055	81 545,664	266 876,719	0,000
Logiciels	780 142,533	741 312,776	6 490,091	747 802,867	32 339,666
Total	1 137 439,800	926 643,831	88 035,755	1 014 679,586	122 760,214

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2019 la somme de 7 954 673,895 Dinars contre la somme de 7 616 470,914 Dinars au 31/12/2018 soit une variation de 338 202,981 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2019 la somme de 5 681 427,433Dinars contre une valeur de 5 147 313 ,834Dinars au 31/12/2018 soit une variation de 424 233,599Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2019	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	1 543 149,504	830 026,632	143 224,437	973 251,069	569 898,435
Mobilier de bureau	1 424 634,132	996 254,583	130 597,772	1 126 852,355	297 781,777
Matériel bureautique	235 964,577	216 053,903	3 378,984	219 432,887	16 531,690
Matériel informatique	2 221 349,902	1 958 639,746	69 246,983	2 027 886,729	193 463,173
AAI	2 453 860,212	1 091 405,290	181 170,252	1 272 575,542	1 181 284,670
GSM	75 715,568	54 933,680	6 495,171	61 428,851	14 286,717
Total	7 954 673,895	5 147 313,834	534 113,599	5 681 427,433	2 273 246,462

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 217 109 514,003 Dinars en 2019 contre 203 089 458,350 Dinars en 2018 :

Libelle	Placement Brut 2019	Amort/Prov. 2019	Placement Net 2019	Placement Net 2018	Variation Nette
Terrains et constructions	32 608 246,892	5 845 689,708	26 762 557,184	23 988 728,208	2 773 828,976
Titres à revenus variables	131 913 024,005	1 086 289,498	130 826 734,507	114 551 097,667	16 275 636,840
Titres à revenus fixes	40 469 673,400	-	40 469 673,400	38 717 327,500	1 752 345,900
Autres Prêts	8 330 125,800	-	8 330 125,800	15 805 125,800	-7 475 000,000
Prêts au Personnel	2 138 459,520	-	2 138 459,520	2 060 579,376	77 880,144
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0,000		0,000	0,000	0,000
Dépôts et cautionnements consignation	1 562 400,394		1 562 400,394	984 112,468	578 287,926
Dépôts et cautionnements	34 772,220		34 772,220	34 772,220	0,000
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	52 811,772	-	52 811,772	52 811,772	0,000
Total	217 109 514,003	6 931 979,206	210 177 534,797	196 194 555,011	13 982 979,786

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.

Il y'a eu un reclassement des dépôts et cautionnements consignation sinistres et des dépôts et cautionnements respectivement de l'AC612 et AC633 vers l'AC336 Autres au niveau des placements et ce conformément à la NC 27 du SCE.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2019 de 4 505 217,698Dinars par rapport à 2018 :

Libelles	Provisions 2019	Provisions 2018	Variation
Provisions pour PNA	19 515 793,525	16 952 324,466	2 563 469,059
Provisions pour sinistres non vie	34 723 318,183	32 781 569,544	1 941 748,639
Total	54 239 111,708	49 733 894,010	4 505 217,698

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2019 la somme de 3 753 144,841Dinars contre 4 801 481,244 Dinars en 2018 et se répartissent comme suit :

Branches	2019	2018	Variation
Automobile	-571 803,500	-508 089,447	-63 714,053
Resp. civile générale	452 710,216	251 911,585	200 798,631
Incendie	-117 529,110	565 160,395	-682 689,505
Individuel	-37 020,947	32 878,247	-69 899,194
Risques spéciaux	86 274,875	723 059,974	-636 785,099
Aviation	231 153,511	353 345,084	-122 191,573
Transport	41 974,507	73 229,922	-31 255,415
Maladie	2 500 291,696	1 902 068,280	598 223,416
Incapacité/Invalidité	442 373,770	390 728,730	51 645,040
Assistance	135 334,172	463 497,479	-328 163,307
Construction	525 649,651	392 585,628	133 064,023
Crédit export	63 736,000	161 105,367	-97 369,367
Total	3 753 144,841	4 801 481,244	-1 048 336,403

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2019 la somme nette de 23 513 277,007 Dinars contre 23 710 919,226 Dinars en 2018 et se détaille comme suit :

Libellés	2019	2018	Variation
Primes à recevoir	27 649 092,283	24 668 899,568	2 980 192,715
Acomptes sur primes à recevoir	-5 962 422,760	-5 634 706,217	-327 716,543
Comptes courants agents	1 133 960,061	1 087 957,382	46 002,679
Effets à recevoir	2 788 863,499	2 896 783,656	-107 920,157
Chèques impayés	281 628,577	259 971,438	21 657,139
Provisions pour chèques et effets impayés	-1 698 135,140	-487 269,227	-1 210 865,913
IDA	5 778 104,228	6 713 422,542	-935 318,314
Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765,244	54 765,244	0,000
Autres	4 758,000	4 758,000	0,000
Provisions pour créances douteuses	-6 517 336,985	-5 853 663,160	-663 673,825
Total	23 513 277,007	23 710 919,226	-197 642,219

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 1 321 747,452 Dinars en 2019 contre 1 813 288,549 Dinars en 2018.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 6 737 470,140 Dinars en 2019 contre 9 882 610,785 Dinars en 2018.

Libellés	2019	2018	Variation
Personnel	300 051,800	50 938,801	249 112,999
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	623,646	590 361,383	-589 737,737
Débiteurs divers	6 436 794,694	9 241 310,601	-2 804 515,907
Total	6 737 470,140	9 882 610,785	-3 145 140,645

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Libelles	2019	2018	Variation
Banques	8 971 407,765	6 435 735,893	2 535 671,872
CCP	293 323,662	71 085,307	222 238,355
Caisses	31 261,280	21 728,335	9 532,945
Total	9 295 992,707	6 528 549,535	2 767 443,172

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	189 517,84	595 123,922	3,1402	3 449,514	1 098,50
USD	5 062,15	14 166,427	2,7985	31 070,739	11 102,64
JPY	-	-			
GBP	-	-			

AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 1 883 866,887Dinars en 2019 contre 1 977 704,218 Dinars en 2018 :

Libellés	2019	2018	Variation
Frais d'acquisitions reportés	1 883 866,887	1 977 704,218	-93 837,331
Charges à répartir	2 202 644,041	2 202 644,041	0,000
Amortissements des charges à répartir	-2 202 644,041	-2 202 644,041	0,000
Total	1 883 866,887	1 977 704,218	-93 837,331

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 7 168 091,292Dinars en 2019 contre 5 491 993,863Dinars en 2018 :

Libellés	2019	2018	Variation
Intérêts courus et non échus	6 425 323,722	5 043 898,626	1 381 425,096
Autres produits à recevoir	718 030,111	371 908,098	346 122,013
Charges payées d'avance et autres	24 737,459	76 187,139	-51 449,680
Total	7 168 091,292	5 491 993,863	1 676 097,429

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	01/01/2019 avant affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2019	Variation FR	Situation au 31/12/2019
Capital social	25000 000,000				25000 000,000
Fonds social	2694 909,340	350 000,000		-269 553,767	2775 355,573
Primes liées au capital social	1960 000,000				1960 000,000
Réserves de réévaluation	4262 417,473				4262 417,473
Réserves légales	2682 815,006				2682 815,006
Réserves facultatives	59173 046,264	6500 000,000	-1479 139,200		64193 907,064
Réserves pour réinvestissement	10602 532,353	366 601,700			10969 134,053
Report à nouveau	1454 805,047	-189 562,127			1265 242,920
Résultat de l'exercice	8547 900,373	-7027 039,573	-1520 860,800	11100 650,484	11100 650,484
Total	116378 425,856	0,000	-3000 000,000	11100 650,484	-269 553,767
					124209 522,573

Le résultat par action au 31/12/2019 est de 4,440Dinars.

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de RAS s'élèvent au 31/12/2019 à 47 601 199,997 dinars et se détaillent comme suit :

- Réserves facultatives :	39 707 814,264
- Réserves pour Fonds social :	2 166 241,087
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponible* :	5 727 144,646

*(ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur)

Fonds Social :

Ressources		Emploi	
REPORT 31/12/2018	2 694 909,340	Sommes non remboursables	301 331,333
DOTATION 2018	350 000,000		
INTERETS	31 777,566		
TOTAUX	3 076 686,906	TOTAUX	301 331,333
		SOLDE	2 775 355,573

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 %en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 %de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine Doghri	1225065	49,00%
S.E.P.C.M	658 087	26,32%
UTP	226 260	9,05%
STEC	137 130	5,49%
Mr Abdesselem Ben Ayed	15	0,00%
Mr Nejib Doghri	25	0,00%
Autres actionnaires	3418	0,14%
Certificats d'investissements	250 000	10,00%
Total	2 500 000	100,00%

PA2-Provisions pour risques et charges

c'est la provision de l'indemnité de départ à la retraite qui est de 1 030 928,926Dinars en 2019.

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2019 la somme de 144 906 659,007 Dinars contre 131 022 088,473Dinars en 2018 soit une variation de13 884 570,534Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2019	2018	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	35 099 982,010	31 868 703,490	3 231 278,520
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	117 631 794,029	106 600 449,483	11 031 344,546
Prévisions pr recours à encaisser (Non Vie)	-11 174 245,380	-10 633 699,385	-540 545,995
Provisions mathématiques rentes (*)	2 998 936,763	3 055 092,921	-56 156,158
Provisions pour risques en cours (*)	20 021,166	105 055,293	-85 034,127
Provisions pour égalisation et équilibrage	330 170,419	26 486,671	303 683,748
Total	144 906 659,007	131 022 088,473	13 884 570,534

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de - 4 261 665,624 Dinars pour passer à13 006 537,534 Dinars en 2019 contre 17 268 203,158Dinars en 2018.

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2019 la somme de 8 612 703,927 Dinars contre 8 339 611,119Dinars en 2018 soit une variation de 273 092,808 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2019	2018	Variation
Commissions à payer	2 885 920,307	2 808 234,657	77 685,650
Primes cédées sur PANE	1 180 628,269	1 707 024,247	-526 395,978
Comptes courants agents	1 711 587,373	1 510 219,168	201 368,205
Ristournes à payer	1 110 975,290	795 266,696	315 708,594
Bonifications à payer	534 363,857	359 357,248	175 006,609
Coassurances cédées	223 682,778	354 013,811	-130 331,033
Rentes à payer	692 855,011	618 326,073	74 528,938
Provisions de primes	88 416,800	88 416,800	0,000
Garantie 3A	0,000	0,000	0,000
Avance sur recouvrement crédit export	116 715,178	15 683,000	101 032,178
IDA	67 559,064	83 069,419	-15 510,355
Total	8 612 703,927	8 339 611,119	273 092,808

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 19 087 313,679 Dinars en 2019contre 21 512 775,664Dinars en 2018.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2019la somme de 9 553 331,798Dinars contre de 7 030 231,148Dinars en 2018 soit une variation de2 523 100,650 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2019	2018	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	124 435,602	124 435,602	-
Personnel	916 416,118	844 122,436	72 293,682
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	6 286 594,284	3 099 147,853	3 187 446,431
Créditeurs divers	2 225 885,794	2 962 525,257	-736 639,463
Total	9 553 331,798	7 030 231,148	2 523 100,650

PA71 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 196 532,831 Dinars en 2018 à 79 246,063 Dinars en 2019.

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1 Primes acquises :

Les primes acquises non vie totalisent en 2019 la somme nette de réassurances de 65 517 575,841Dinars contre 56 289 248,589 Dinars en 2018 soit une variation nette de 9 228 327,252 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2019	Cessions 2019	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018	Variations nettes
Primes émises et acceptées	127 273 231,994	-61 087 846,692	66 185 385,302	57 690 812,383	8 494 572,919
Variation de la PPNA	-3 231 278,520	2 563 469,059	-667 809,461	-1 401 563,794	733 754,333
Total	124 041 953,474	-58 524 377,633	65 517 575,841	56 289 248,589	9 228 327,252

PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat:

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 5 809 718,933 Dinars en 2018 à 7 324 199,401Dinars en 2019 soit une variation de 1 514 480,468 Dinars.

CHNV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 48 373 392,537Dinars en 2019 contre 36 715 325,781 Dinars en 2018 soit une variation nette de 11 658 066,756Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2019	Cessions 2019	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018	Variations nettes
Sinistres payés	-58 162 450,759	18 338 108,134	-39 824 342,625	-31 986 198,258	-7 838 144,367
Var. Prov. RAR	-10 490 798,550	1 941 748,638	-8 549 049,912	-4 729 127,523	-3 819 922,389
Total	-68 653 249,309	20 279 856,772	-48 373 392,537	-36 715 325,781	-11 658 066,756

CHNV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 41 409,243 Dinars en 2018 à 141 190,285Dinars en 2019 soit une variation de 99 781,042Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2019	2018	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	56 156,158	120 088,769	-63 932,611
Var. Provisions pour risques en cours	85 034,127	-78 679,526	163 713,653
Total variation	141 190,285	41 409,243	99 781,042

CHNV3Participation aux bénéfices et ristournes :

Les participations aux bénéfices et ristournes sont passées de 687 666,403 Dinars en 2018 à 889 321,021 Dinars en 2019 soit une variation de 201 654,618 Dinars

CHNV4Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 14 816 007,492Dinars en 2019 contre 15 873 206,439 Dinars en 2018 soit une variation de 1 057 198,947Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2019	2018	Variation
Frais d'acquisition	-9 095 731,930	-8 908 429,937	-187 301,993
Variation des frais d'acquisition reportés	-93 837,331	311 828,916	-405 666,247
Frais d'administration	-12 889 768,718	-11 321 624,510	-1 568 144,208
Commissions reçues des réassureurs	7 263 330,486	4 045 019,092	3 218 311,394
Total	-14 816 007,492	-15 873 206,439	1 057 198,947

CHNV5Autres charges techniques:

Les autres charges techniques sont passées de -48 903,715 Dinars en 2018 à 1 228 856,895 Dinars en 2019 soit une variation de 1 277 760,710 Dinars.

RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 8 886 595,184Dinars en 2018à 7 371 703,833Dinars en 2019 soit une variation de - 1 514 891,352 Dinars.

PRNT11 Revenus des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 10 426 169,041 Dinars en 2018 à 12 796 954,693Dinars en 2019 soit une variation de 2 370 785,652 Dinars.

PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 525 384,655 Dinars en 2019 contre 349 701,465Dinars en 2018 soit une variation de 175 683,190Dinars.

PRNT14Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 6 026 222,035 Dinars en 2019 contre 4 958,872Dinars en 2018 soit une variation de 6 021 263,163Dinars.

CHNT1 Charges des placements :

Les charges des placements sont de 2 850 806,963 Dinars en 2019 contre 2 412 183,379Dinars en 2018 soit une variation de -438 623,584 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2019	2018	Variation
Charges de gestion des placements	-1 754 571,659	-1 883 661,491	129 089,832
Correction de valeur sur placement	-1 086 289,498	-525 384,655	-560 904,843
Pertes provenant de la réalisation des placements	-9 945,806	-3 137,233	-6 808,573
Total	-2 850 806,963	-2 412 183,379	-438 623,584

CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 7 324 199,401 Dinars contre 5 809 718,933 Dinars en 2018.

PRNT2 Autres produits non techniques :

Les autres produits non techniques sont passés de 113 166,915 Dinars en 2018 à 87 160,457 Dinars en 2019.

CHNT3 Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques sont passées de 956 626,783 Dinars en 2018 à 1 537 415,162 Dinars en 2019 soit une variation de 580 788,379 Dinars.

CHNT4 Impôts sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est de 3 679 009,950Dinars en 2019 contre 1 797 391,750 Dinars en 2018 avec une variation de 1 881 618,200 Dinars.

CHNT5 Pertes extraordinaires : c'est la contribution sociale de solidarité elle est de 315 343,713.

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 111 199 318,633 Dinars en 2018 à 138 922 848,592 Dinars en 2019 soit une variation de 27 723 529,959Dinars

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 41 484 607,606 Dinars en 2018 à 57 123 293,092 Dinars en 2019 soit une variation de 15 638 685,486Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 6 910 020,494 Dinars en 2018 à 7 741 521,248 Dinars en 2019 soit une variation de 831 500,754 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 11 525 705,528 Dinars en 2018 à 14 264 613,276 Dinars en 2019 soit une variation de 2 738 907,748Dinars.

F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 27 784 236,014 Dinars en 2018 à 42 750 131,222 Dinars en 2019 soit une variation de 14 965 895,208Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 5 608 298,205 Dinars en 2018 à 7 808 077,839Dinars en 2019 soit une variation de 2 199 779,634Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 585 233,671Dinars en 2018 à 5 275 671,359 Dinars en 2019 soit une variation de 4 690 437,688Dinars.

F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 9 796 200,304Dinars en 2018 à 11 968 161,490 Dinars en 2019 soit une variation de 2 171 961,186Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

Les produits financiers reçus sont passés de 7 663 865,861Dinars en 2018 à 9 354 584,628 Dinars en 2019 soit une variation de 1 690 718,767Dinars.

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 623 203,755 Dinars en 2018 à 1 052 632,937 Dinars en 2019 soit une variation de 429 429,182 Dinars.

F 11 : Autres mouvements :

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 5 850 397,861Dinars en 2018 à 3 804 790,802Dinars en 2019 soit une variation de – 2 045 607,059Dinars.

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 543 478,762Dinars en 2018 à 451 033,501 Dinars en 2019 soit une variation de -92 445,261 Dinars.

F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 0 Dinars en 2018 à 7 700 000,000 Dinars en 2019.

F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation:

Les décaissements provenant de l'acquisition de terrains sont de 5 000 000,000.

F 16 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2019 sont de 3 525 000,000 Dinars.

F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2019 sont de 0.

F 19 : Dividendes et autres distributions :

Les distributions de dividendes sont passées de 1 249 988,500 Dinars en 2018 à 2 996 406,000 Dinars en 2019 soit une variation de 1 746 417,500 Dinars.

VII. Notes complémentaires

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel :

-Les salaires : 9 105 721,065Dinars

-Les charges sociales : 1 708 669,497Dinars

- Autres charges sociales : 1 032 333,168Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 3 765 361, 431Dinars

- Commissions courtiers : 3 153 231, 254 Dinars

- Commissions Banques et CCP : 841 770,271Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- Nord : 111 744 828,839Dinars

- Centre : 4 524 718,797Dinars

- Sud : 11 968 739,285Dinars

ANNEXE N° 8

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	747 192,013	32 950,520		780 142,533	741 312,777		6 490,091					747 802,868	32 339,665
Indemnité Compensatrice	266 876,719			266 876,719	185 331,054		81 545,664					266 876,718	0,001
Fonds commercial	90 420,548			90 420,548									90 420,548
Total actifs incorporels	1 104 489,280	32 950,520	0,000	1 137 439,800	926 643,831	0,000	88 035,755	0,000	0,000	0,000	1 014 679,586	0,000	122 760,214
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	6 201 865,805	328 173,958		6 530 039,763	4 260 939,250		293 635,828					4 554 575,078	1 975 464,685
Autres installations, outillage et mobilier	1 414 605,109	10 029,023		1 424 634,132	996 254,583		130 597,772					1 126 852,355	297 781,777
Total actifs corporels d'exploitation	7 616 470,914	338 202,981	0,000	7 954 673,895	5 257 193,833	0,000	424 233,600	0,000	0,000	0,000	5 681 427,433	0,000	2 273 246,462
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329,302		0,000	20 044 329,302	3 579 174,154		471 525,483					4 050 699,637	15 993 629,665
Terrains et constructions d'exploitaion et hors exploitation	10 313 917,590	5 000 000,000	2 750 000,000	12 563 917,590	2 790 344,530		75 999,708		1 071 354,167			1 794 990,071	10 768 927,519
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	115 076 482,320	16 836 541,685		131 913 024,005		525 384,655		560 904,843				1 086 289,498	130 826 734,507
Obligations et autres titres à revenus fixe	38 717 327,500	1 752 345,900		40 469 673,400									40 469 673,400
Autres prêts	17 865 705,176		7 397 119,856	10 468 585,320									10 468 585,320
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	6 528 549,535	2 767 443,172		9 295 992,707									9 295 992,707
Dépôts et cautionnements consignation	984 112,468	578 287,926		1 562 400,394									1 562 400,394
Dépôts et cautionnements	34 772,220	0,000		34 772,220									34 772,220
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	52 811,772		0,000	52 811,772									52 811,772
Total placements	209 618 007,883	26 934 618,683	10 147 119,856	226 405 506,710	6 369 518,684	525 384,655	547 525,191	560 904,843	1 071 354,167	0,000	5 845 689,708	1 086 289,498	219 473 527,504
Total Général	218 338 968,077	27 305 772,184	10 147 119,856	235 497 620,405	12 553 356,348	525 384,655	1 059 794,546	560 904,843	1 071 354,167	0,000	12 541 796,727	1 086 289,498	221 869 534,180

ANNEXE N°9

Etat récapitulatif des placements

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	32 608 246,892	26 762 557,184		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	131 913 024,005	130 826 734,507		75 428,657
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	50 938 258,720	50 938 258,720		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	52 811,772	52 811,772		
Autres dépôts	1 597 172,614	1 597 172,614		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	217 109 514,003	210 177 534,797	0,000	75 428,657
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	217 109 514,003	210 177 534,797		75 428,657
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	21 301 661,868	21 301 661,868		
TOTAL	238 411 175,871	231 479 196,665	0,000	75 428,657

Année d'inventaire									
	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
<i>Inventaire 2018</i>									
Réglements cumulés	52 699 153	33 170 932	33 657 191	42 516 559	26 511 494	26 716 721	31 300 754,104	15 905 036,273	
Provisions pour sinistres	3 382 432	3 733 927	4 015 852	4 939 899	6 464 584	20 179 641	20 155 805,166	27 344 894,610	
Total charges des sinistres	56 081 585	36 904 859	37 673 043	47 456 458	32 976 079	46 896 362	51 456 559	43 249 931	
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870,390	102 494 347,045	
% sinistres / primes acquises	76,36%	48,64%	44,85%	57,82%	38,61%	46,88%	53,40%	42,20%	

Année d'inventaire									
	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
<i>Inventaire 2019</i>									
Réglements cumulés	52 894 147	33 407 035	34 175 848	43 311 303	27 717 159	29 366 142	46 094 137,350	29 808 650,206	19 685 589,423
Provisions pour sinistres	3 107 204	3 295 386	3 190 525	3 360 582	3 988 280	14 014 517	12 717 149,379	20 328 801,804	37 382 518,214
Total charges des sinistres	56 001 351	36 702 422	37 366 374	46 671 885	31 705 439	43 380 659	58 811 287	50 137 452	57 068 108
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870,390	102 494 347,045	124 041 953,474
% sinistres / primes acquises	76,25%	48,37%	44,48%	56,87%	37,12%	43,37%	61,03%	48,92%	46,01%

ANNEXE 11 : Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		559 778,337	559 778,337
Revenu des participations		8 375 901,512	8 375 901,512
Revenu des autres placements		3 239 589,620	3 239 589,620
Autres revenus financiers		621 685,224	621 685,224
Total produits des placements	0,000	12 796 954,693	12 796 954,693
Intérêts		453 960,803	453 960,803
Frais externes		1 300 610,856	1 300 610,856
Autres frais			0,000
Total charges des placements	0,000	1 754 571,659	1 754 571,659

ANNEXE N°16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers

LIBELLES	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	127 273 231,994
Variation des primes non acquises	-3 231 278,520
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	-58 162 450,759
Charges des provisions pour prestation et diverses	-10 653 292,013
Solde de souscription	55 226 210,702
Frais d'acquisition	-9 189 569,260
Autres charges de gestion nettes	-14 118 625,613
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-23 308 194,873
Produits nets de placements	7 324 199,401
Participations aux résultats	-889 321,021
Solde financier	6 434 878,380
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-58 524 377,633
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	18 338 108,134
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	1 941 748,638
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	7 263 330,486
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-30 981 190,375
Résultat technique	7 371 703,833
<u>Informations complémentaires</u>	
Provisions pour primes non acquises clôture	35 099 982,010
Provisions pour primes non acquises ouverture	31 868 703,490
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	117 631 794,029
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	106 600 449,483
Autres provisions techniques clôture	3 349 128,348
Autres provisions techniques ouverture	3 186 634,885
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE

Libellé de la rubrique	Situation au 01 - janvier 2018							Situation au 31 - décembre 2019
	avant affectation du résultat 2018	Affectation du Résultat 2018	Résultat 2019	Réserves de Capitalisation	Augmentation Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	avant affectation du résultat 2019
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000,000							25 000 000,000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	2 694 909,340	350 000,000					-269 553,767	2 775 355,573
Primes liées au capital social	1 960 000,000							1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473							4 262 417,473
Réserves légale	2 682 815,006							2 682 815,006
Réserves facultative	59 173 046,264	5 020 860,800						64 193 907,064
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	1 454 805,047	-189 562,127						1 265 242,920
Réserves pour reinvestissement exonéré indisponible	10 602 532,353	366 601,700						10 969 134,053
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	8 547 900,373		11 100 650,484					11 100 650,484
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
Situation nette	116 378 425,856	5 547 900,373	11 100 650,484	0,000	0,000	0,000	-269 553,767	124 209 522,573
Dividendes versés		3 000 000,000						
Acomptes sur dividendes Prélevés								
Autres prélèvements								
Distribution		3 000 000,000						
Affectation du Résultat 2018		8 547 900,373						

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les Actionnaires de la société « ASSURANCES CARTE »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2018 , nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 320 486 244 dinars et un résultat net de l'exercice de 11 100 650 dinars.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE» au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note III « Evènements postérieurs à la clôture », qui précise que depuis le mois de mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19. Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à l'ajustement des états financiers clôturés à cette date et dont l'impact sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être estimé au vu des informations disponibles.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 14 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au COVID-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaires appelée à statuer sur les comptes.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 Avril 2020

Emna RACHIKOU

Partner

F.M.B.Z -KPMG Tunisie

Sofiene BEN AMIRA

Managing Partner

C.M.C- DFK International

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 29 Mars 2019 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
- Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 375 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 08 Mai 2019 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

- Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 150 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 28 Mai 2019 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
- Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 313 100 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 01 Juin 2019 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
- Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 2 000 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 24 Juin 2019 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
- Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 12 Septembre 2019 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
- Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 193 990 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 16 Juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
- Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 210 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 21 Janvier 2019 et portant des intérêts au taux de 8% l'an.

- Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 25 Février 2019 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.

II-Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2019 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1/Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 500 000 Dinars, à partir du 5 Février 2018 avec un délai de grâce de 16 mois et 24 jours pour un remboursement trimestriel à terme échu à partir du 1 juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8,4 % l'an.

2/Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « IFM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 600 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2018 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

3/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 952 526 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

4/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 854 600 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juin 2017 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

5/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés.

Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 047 510 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juillet 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

6/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 800 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Septembre 2017 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

7/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 143 400 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Novembre 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

8/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.

9/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an.

10/ Au 31/12/2019, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 411 411 Dinars.

11/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à

augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2019 est de 58 160 Dinars.

12/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 25 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 15 Mai 2006 pour une période de 20 ans renouvelables. Le produit constaté en 2019 est de 35 373 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2019, des rémunérations nettes correspondant aux :

- Salaires et autres avantages : 413 363 Dinars.
- Primes d'intéressement : 421 021 Dinars.

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence pour un montant total net de 100 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Avril 2019.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 15 Avril 2020

Emna RACHIKOU

Partner

F.M.B.Z -KPMG Tunisie

Sofiene BEN AMIRA

Partner

C.M.C- DFK International

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 Juin 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Chérif BEN ZINA.

CARTE VIE
ASSURANCES

ACTIF

ANNEXE 1

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF				
ACTIF	2019			Exercice 2018
	BRUT	Amort & Prov	NET	
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	57 182,665	- 57 141,941	40,724	296,532
AC13 Fonds commercial	16 399 952,084	- 7 393 613,861	9 006 338,223	9 826 335,827
	16 457 134,749	- 7 450 755,802	9 006 378,947	9 826 632,359
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	204 500,493	- 116 413,625	88 086,868	128 986,967
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	138 238,193	- 101 999,245	36 238,948	14 672,028
	342 738,686	- 218 412,870	124 325,816	143 658,995
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	531 982,500	- 164 793,304	367 189,196	395 861,168
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	55 946 704,352	- 1 936 217,382	54 010 486,970	48 825 733,687
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	63 630 000,000		63 630 000,000	55 171 200,000
AC334 Autres prêts	1 907 013,518		1 907 013,518	1 510 677,475
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	72 000 000,000		72 000 000,000	60 400 000,000
	194 015 700,370	- 2 101 010,686	191 914 689,684	166 303 472,330
AC4 Placements représentant les prov techniques afférentes aux c.u.c	-	-	-	-
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises				
AC520 Provision d'assurance vie				
AC530 Provision pour sinistres vie	910 218,328		910 218,328	1 391 699,340
AC531 Provision pour sinistres non vie				
	910 218,328	-	910 218,328	1 391 699,340
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	3 495 068,746		3 495 068,746	3 511 553,870
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	680 628,408	- 132 008,876	548 619,532	752 665,420
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	1 009 037,811	- 74 968,647	934 069,164	812 759,398
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	23 297,451		23 297,451	2 216,834
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	47 263,330		47 263,330	47 263,330
AC633 Débiteur divers	1 178 739,586		1 178 739,586	537 939,303
	6 434 035,332	- 206 977,523	6 227 057,809	5 664 398,155
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	6 853 950,274		6 853 950,274	5 359 049,160
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés				
AC722 Autres charges à répartir				
	6 853 950,274	-	6 853 950,274	5 359 049,160
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	4 046 007,594		4 046 007,594	4 193 090,243
AC733 Autres comptes de régularisation	651 827,096		651 827,096	2 769,145
	4 697 834,690	-	4 697 834,690	4 195 859,388
Total de l'actif	229 711 612,429	- 9 977 156,881	219 734 455,548	192 884 769,727

PASSIF

PASSIF				
Capitaux Propres & Passifs			31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres				
CP1	Capital social ou fonds équivalent		15 000 000,000	13 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital		1 934 541,690	1 813 151,591
CP4	Autres Capitaux Propres		20 569 101,700	18 202 500,000
CP5	Résultat reporté		4 603 438,814	4 414 344,114
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		42 107 082,204	37 429 995,705
CP6	Résultat de l'exercice		8 561 669,901	6 705 696,400
	Total capitaux propres avant affectation		50 668 752,105	44 135 692,105
PASSIFS				
PA2	Provisions pour risques et charges		863 694,915	135 013,946
			863 694,915	135 013,946
PA3	Provisions techniques brutes			
PA320	Provision d'assurance vie		138 093 673,603	122 764 172,933
PA330	Provision pour sinistres		13 933 510,412	8 679 541,179
PA340	Provision pour participation aux bénéfices		5 323 367,750	3 918 943,241
PA350	Provision pour égalisation & équilibrage		1 302 454,936	345 639,920
PA360	Autres provisions techniques			
			158 653 006,701	135 708 297,273
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte		-	-
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs		-	-
PA6	Autres dettes			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe		5 832 962,588	9 939 011,327
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance		892 898,778	1 402 236,932
PA63	Autres dettes			
PA631	Dépôts et cautionnements reçus			
PA632	Personnel		235 023,502	170 930,988
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		2 119 886,172	1 075 791,148
PA634	Créditeurs divers		77 326,301	40 556,565
			9 158 097,341	12 628 526,960
PA7	Autres passifs			
PA71	Comptes de régularisation Passif			
PA712	Autres comptes de régularisation Passif		390 904,486	277 239,443
			390 904,486	277 239,443
			169 065 703,443	148 749 077,622
	Total du passif		169 065 703,443	148 749 077,622
	Total des capitaux propres et passifs		219 734 455,548	192 884 769,727

ANNEXE 4

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

SITUATION ARRETEE AU 31/12/2019	2019			Opérations nettes 2018
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	58 599 977,837	- 756 809,428	57 843 168,409	51 107 600,687
	58 599 977,837	- 756 809,428	57 843 168,409	51 107 600,687
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	12 074 619,785		12 074 619,785	9 309 301,343
PRV22 Produits des autres placements	135 241,343		135 241,343	128 714,725
sous total 2a	12 209 861,128	-	12 209 861,128	9 438 016,068
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placement	1 515 665,277		1 515 665,277	947 570,616
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	38 505,185		38 505,185	36 143,947
sous total 2	13 764 031,590	-	13 764 031,590	10 421 730,631
PRV4 Autres Produits Techniques	-	-	-	-
CHV1 Charge de sinistres				
CHV11 Montants payés	- 15 626 218,002	1 247 066,475	- 14 379 151,527	- 14 866 505,562
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	- 5 253 969,233	- 481 481,010	- 5 735 450,243	- 1 145 342,126
sous total 3	- 20 880 187,235	765 585,465	- 20 114 601,770	- 16 011 847,688
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	- 15 329 500,670		- 15 329 500,670	- 17 002 092,532
CHV22 Autres provisions techniques	- 956 815,016		- 956 815,016	28 968,822
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte				
sous total 4	- 16 286 315,686	-	- 16 286 315,686	- 16 973 123,710
CHV3 Participations aux bénéfices et ristournes	- 1 404 424,509	-	- 1 404 424,509	- 881 161,895
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	- 13 328 777,022		- 13 328 777,022	- 12 157 223,289
CHV43 Frais d'administration	- 5 618 384,155		- 5 618 384,155	- 4 256 653,156
CHV44 Commissions reçues des réassureurs				
sous total 5	- 18 947 161,177	-	- 18 947 161,177	- 16 413 876,445
CHV5 Autres charges techniques	- 130 063,207	-	- 130 063,207	- 10 767,558
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges	- 52 488,227		- 52 488,227	- 49 577,895
CHV92 Correction de valeur sur placements	- 1 936 217,382		- 1 936 217,382	- 1 515 665,277
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	- 77 733,370	41 750,981	- 119 484,351	- 48 540,276
sous total 6	- 2 066 438,979	- 41 750,981	- 2 108 189,960	- 1 613 783,448
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-	-	-	- 2 676,183
CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique	- 3 173 859,570	-	- 3 173 859,570	- 2 019 288,971
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	9 475 559,064	- 32 974,944	9 442 584,120	7 602 805,420

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

SITUATION ARRETE AU 31/12/2019		2019	2018
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance .+/-	9 442 584,120	7 602 805,420
	Sous total 1	9 442 584,120	7 602 805,420
PRNT2	Autres produits non techniques +	-	-
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique	3 173 859,570	2 019 288,971
CHNT3	Autres charges non techniques -		
	Sous total 2	3 173 859,570	2 019 288,971
	Résultat provenant des activités ordinaires	12 616 443,690	9 622 094,391
CHNT4	Impôts sur le résultat --	3 734 660,069	2 551 848,250
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	8 881 783,621	7 070 246,141
CHNT5	Pertes extraordinaires -	320 113,720	364 549,741
	Résultat extraordinaire	- 320 113,720	- 364 549,741
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	8 561 669,901	6 705 696,400
	Résultat net de l'exercice	8 561 669,901	6 705 696,400

	31/12/19	31/12/18
Engagements reçus	0,000	0,000
Engagements donnés		
HB21 <i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0,000	0,000
HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>	0,000	0,000
HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	0,000	0,000
HB24 <i>Autres engagements donnés</i>	0,000	0,000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0,000	0,000
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0,000	0,000
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0,000	0,000
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0,000	0,000

Carte Vie Assurances

Etat de flux de trésorerie

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés	F1	58 940 568,279	52 752 621,273
Sommes versées pour paiement des sinistres	F2	-15 626 218,002	-16 010 973,253
Commissions versées aux intermédiaires	F3	-13 292 856,271	-11 616 120,677
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F4	-1 389 354,037	-1 348 317,832
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F5	0,000	0,000
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F6	-71 781 376,151	-58 126 354,521
Encaissements liés à la cession de placements financiers	F7	45 387 463,021	32 991 662,474
Taxes sur les assurances versées au Trésor	F8	0,000	0,000
Produits financiers reçus	F9	9 072 856,325	8 511 681,293
Impôts sur les bénéfices payés	F10	-2 916 397,991	-2 715 818,565
Autres mouvements	F11	-2 868 325,159	-1 440 422,363
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		5 526 360,014	2 997 957,829
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	F12	-31 458,900	-32 664,800
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	F13	0,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	F14		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F15		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F16	0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F17		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-31 458,900	-32 664,800
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	F18	0,000	0,000
Dividendes et autres distributions	F19	-4 000 000,000	-2 000 000,000
Encaissements provenant d'emprunts	F20	0,000	0,000
Remboursements d'emprunts	F21	0,000	0,000
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	F22	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-4 000 000,000	-2 000 000,000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		1 494 901,114	965 293,029
Trésorerie de début d'exercice		5 359 049,160	4 393 756,131
Trésorerie de fin d'exercice		6 853 950,274	5 359 049,160

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie
Immeuble CARTE – Lot BC4 – Centre Urbain Nord - TUNIS

Téléphone : (216) 71 184 160 – Télécopie (216) 71 184 170

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne Vie (CARTE Vie) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1 - Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie

Siège Social : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord Tunis (Tunisie)

Capital Social : 15 MD

Tel : 71 184 160 / Fax : 71 184 170

RC : B 0122128 2010

E-mail : dprp@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président du Conseil : Mr Hassine DOGHRI

Administrateurs :

Hassine DOGHRI : Administrateur représentant la COFITE SICAF

Abderrahmen FATMI : Administrateur

Mehdi DOGHRI : Administrateur

Radhi Meddeb : Administrateur indépendant

Christian Huyghues Despointes : Administrateur

Roger Vander Haeghen : Administrateur

Duc Co Minh : Administrateur

3- Les clients

La société « CARTE VIE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « CARTE VIE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients.

Les Particuliers

La société « CARTE VIE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « CARTE VIE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : décès, assurance vie et retraite.

4 - Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « CARTE VIE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents, courtiers et banques.

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

A1 : Provisions d'assurance vie :

Les provisions mathématiques : calcul informatisé contrat par contrat conformément aux notes techniques.

Provisions mathématiques de rente : calcul informatisé dossier par dossier.

Provision pour sinistres à payer : calcul informatisé contrat par contrat. Le montant de cette provision figure sur le récapitulatif établi par le département informatique à la date d'arrêté.

Provision d'égalisation : Montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

A.2. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Il est procédé à la date d'arrêté à l'évaluation des placements selon leur valeur de marché. La valeur de marché est déterminée séparément pour chaque catégorie de placements de même nature. La moins-value **globale** constatée par rapport à la valeur comptable nette des placements fait l'objet d'une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

B - Les régularisations :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquisées et Non Emise) évaluation, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de l'ancienneté de l'arrière (notamment contentieux).

Parts des réassureurs dans les PANE : Le calcul est effectué en fonction du taux de cession.

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé est affecté aux primes à annuler.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

C. Amortissements et autres provisions :

C.1. Amortissements : Calcul extra comptable.

C.2. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

III - Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 14 Avril 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Depuis mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Cette pandémie est apparue postérieurement à la clôture de l'exercice et par conséquent elle n'a aucun impact sur les états financiers de 2019.

Cette pandémie aura des répercussions sur l'activité de la société, dont l'impact sur les états financiers en 2020 ne peut être estimé à cette date.

VI - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2019 la somme de 16 457 134,749 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2019 la somme de 7 450 755,802 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2019	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	16 399 952.084	6 573 616.257	819 997.604	7 393 613.861	9 006 338.223
Logiciels	57 182.665	56 886.133	255.808	57 141.941	40.724
Total	16 457 134.749	6 630 502.390	820 253.412	7 450 755.802	9 006 378.947

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2019 la somme de 342 738,686 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2019 la somme de 218 412,870 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant	Amort.2019	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de Transport	204 500.493	75 513.526	40 900.099	116 413.625	88 086.868
Matériel Informatique & Bureau	138 238.193	92 107.265	9 891.980	101 999.245	36 238.948
Total	342 738.686	167 620.791	50 792.079	218 412.870	124 325.816

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent au 31/12/2019 la somme de 194 015 700,370 Dinars.

Libelle	Placement Brut	Amort/Prov.	Placement Net 31/12/2019	Placement Net 31/12/2018
Placements Immobiliers	531 982.500	-164 793.304	367 189.196	395 861.168
Titres à revenus variables	55 946 704.352	-1 936 217.382	54 010 486.970	48 825 733.687
Titres à revenus fixes	137 537 013.518		137 537 013.518	117 081 877.475
Total	194 015 700.370	-2 101 010.686	191 914 689.684	166 303 472.330

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques au 31/12/2019 est de 910 218,328 Dinars.

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent au 31/12/2019 la somme de 3 701 057,323 Dinars.

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Primes acquises et non émises	3 701 057.323	3 610 491.870
Provision pour Annulation Primes	-205 988.577	-98 938.000
Total	3 495 068.746	3 511 553.870

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Les autres créances nées d'opérations d'assurances directes totalisent au 31/12/2019 la somme de 680 628,408 Dinars.

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Primes à recevoir	680 628.408	829 579.736
Total	680 628.408	829 579.736

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 1 249 300,367 Dinars au 31/12/2019.

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Personnel	23 297.451	2 216.834
Etat, organisme de sécurité sociale	47 263.330	47 263.330
Débiteurs divers	1 178 739.586	537 939.303
Total	1 249 300.367	587 419.467

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Le total de la trésorerie au 31/12/2019 s'élève à 6 853 950,274 Dinars.

Libelles	31/12/2019	31/12/2018
Banques	6 852 396.211	5 358 412.821
CCP	741.356	-3.044
Caisses	812.707	639.383
Total	6 853 950.274	5 359 049.160

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 4 697 834,690 Dinars au 31/12/2019.

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts courus et non échus	4 046 007.594	4 193 090.243
Autres comptes de régularisation	651 827.096	2 769.145
Total	4 697 834.690	4 195 859.388

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)

	01/01/2019 avant affectation	Affectations et imputations	Dividende	Augmentation de Capital	Résultat 2018	Variation 2019	Situation au 31/12/2019
Capital social	13 000 000	0		2 000 000	-	-	15 000 000
Fonds social	513 152	150 000			-	-28 610	634 542
Réserves liées au capital social	10 000 000	-			-	-	10 000 000
Réserves légales	1 300 000	0			-	-	1 300 000
Réserves Spécial de Réinvestissement	8 202 500	2 366 602			-	-	10 569 102
Report à nouveau	4 414 344	189 095			-	-	4 603 439
Résultat de l'exercice		-2 705 696	-4 000 000		6 705 696	8 561 670	8 561 670
Total	37 429 996	0	-4 000 000	2 000 000	6 705 696	8 533 060	50 668 752

Le capital social de la société « CARTE Vie » est composé de 1 500 000 actions dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
CARTE ASSURANCES	1 483 150	98.88%
COFITE SICAF	5 000	0.33%
COTIF SICAR	340	0.02%
CITE	170	0.01%
Mr Hassine Doghri	10 000	0.67%
Mr Mehdi Doghri	340	0.02%
Mme Afifa Boughzou	1 000	0.07%
Total	1 500 000	100%

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent au 31/12/2019 la somme de 158 653 006,701 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Provisions Mathématiques	138 093 673,603	122 764 172,933
Provision pour participation aux bénéfices	13 933 510,412	8 679 541,179
Provisions pour sinistres à payer	5 323 367,750	3 918 943,241
Provisions d'égalisations et équilibrage	1 302 454,936	345 639,920
Total	158 653 006,701	135 708 297,273

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent au 31/12/2019 la somme de 5 832 962,588 Dinars.

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Commissions à payer	1 256 609.112	1 222 686.632
Ristournes à payer	38 679.235	29 614.461
Primes en attente D'affectation	4 537 746.627	8 669 582.452
Comptes courants agents	-72.386	17 127.782
Total	5 832 962.588	9 939 011.327

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 892 898,778 Dinars au 31/12/2019.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent au 31/12/2019 la somme de 2 736 235,975 Dinars.

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Personnel	235 023,502	170 930,988
Etat, organisme de sécurité sociale	2 119 886,172	1 075 791,148
Créditeurs Divers	77 326,301	40 556,565
Total	2 432 235,975	1 287 278,701

PA712– Autres comptes de régularisation Passif

Les autres comptes de régularisation passif représentent les charges à payer et totalisent au 31/12/2019 la somme de 390 904,486 Dinars.

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRV1 Primes :

Les primes émises et acceptées nettes de réassurances s'élèvent à 57 843 168,409 Dinars au 31/12/2019 contre 51 107 600,687 Dinars au 31/12/2018.

PRV2 Produits de placements :

Les produits de placements s'élèvent à 13 764 031,590 Dinars au 31/12/2019 contre 10 421 730,631 Dinars au 31/12/2018.

CHV1 Charges de sinistres et prestations payées :

Les charges de sinistres et prestations payées nettes de réassurances totalisent la somme de 20 114 601,770 Dinars au 31/12/2019 contre 16 011 847,688Dinars au 31/12/2018.

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Sinistres et prestations payées payés	14 379 151.527	14 866 505.562
Variation. Provision. RAR	5 735 450.243	1 145 342.126
Total	20 114 601.770	16 011 847.688

CHV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques représente les variations de la provision mathématique et de la provision d'égalisation et s'élève à 16 286 315,686 Dinars au 31/12/2019 contre 16 973 123,710 Dinars au 31/12/2018.

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Variation provision mathématique	15 329 500.670	17 002 092.532
Variation autres provisions techniques	956 815.016	-28 968.822
Total	16 286 315.686	16 973 123.710

CHV4 Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation totalisent la somme de 18 947 161,177 Dinars au 31/12/2019 contre 16 413 876,445 Dinars au 31/12/2018 détaillés comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'acquisition	13 328 777.022	12 157 223.289
Frais d'administration	5 618 384.155	4 256 653.156
Total	18 947 161.177	16 413 876.445

CHV9 Charges de placements :

Les charges de placements s'élèvent à 2 108 189,960 Dinars au 31/12/2019 contre 1 613 783,448 Dinars au 31/12/2018.

CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique :

Les produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique s'élèvent à 3 173 859,570 Dinars au 31/12/2019 contre 2 019 288,971 Dinars au 31/12/2018.

RTV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique est de 9 442 584,120 Dinars au 31/12/2019 contre 7 602 805,420 Dinars au 31/12/2018.

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Il s'agit des encaissements des primes à recevoir et des acomptes de primes d'un montant de 58 940 568,279 Dinars.

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Il s'agit des décaissements pour sinistres d'un montant de 15 626 218,002 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires s'élèvent à 13 292 856,271 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à 1 389 354,037 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Le total des décaissements pour acquisition de placements financiers est de 71 781 376,151 Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :

Le montant total provenant des cessions des placements financiers est de 45 387 463,021 Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

- Intérêts : 7 821 687,814 Dinars

- Dividendes : 1 251 168,511 Dinars

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

- Matériel informatique : 26 666,993 Dinars

- Matériel de bureau : 4 791,907 Dinars

Annexe 8

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC Cloture
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la cloture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la cloture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	57 182,665			57 182,665	56 886,133		255,808				57 141,941		40,724
Fonds commercial	16 399 952,084			16 399 952,084	6 573 616,257		819 997,604				7 393 613,861		9 006 338,223
Total actifs incorporels	16 457 134,749	0,000	0,000	16 457 134,749	6 630 502,390	0,000	820 253,412	0,000	0,000	0,000	7 450 755,802	0,000	9 006 378,947
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	204 500,493			204 500,493	75 513,526		40 900,099				116 413,625		88 086,868
Autres installations, outillage et mobilier	106 779,293	31 458,900		138 238,193	92 107,265		9 891,981				101 999,246		36 238,947
Total actifs corporels d'exploitation	311 279,786	31 458,900	0,000	342 738,686	167 620,791	0,000	50 792,080	0,000	0,000	0,000	218 412,871	0,000	124 325,815
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	531 982,500			531 982,500	136 121,332		28 671,972				164 793,304		367 189,196
Terrains et constructions d'exploitaion et hors exploitation													
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	50 341 398,964	18 987 004,452	13 381 699,064	55 946 704,352		1 515 665,277	420 552,105				1 936 217,382		54 010 486,970
Obligations et autres titres à revenus fixe	55 171 200,000	18 488 000,000	10 029 200,000	63 630 000,000									63 630 000,000
Autres prêts	1 510 677,475	472 900,000	76 563,957	1 907 013,518									1 907 013,518
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	60 400 000,000	33 500 000,000	21 900 000,000	72 000 000,000									72 000 000,000
Placements des contrats en unité de compte													
Total placements	167 955 258,939	71 447 904,452	45 387 463,021	194 015 700,370	136 121,332	1 515 665,277	449 224,077	0,000	0,000	0,000	164 793,304	1 936 217,382	191 914 689,684
Total Général	184 723 673,474	71 479 363,352	45 387 463,021	210 815 573,805	6 934 244,513	1 515 665,277	1 320 269,569	0,000	0,000	0,000	7 833 961,977	1 936 217,382	201 045 394,446

Annexe 9 Etat Récapitulatif des Placements

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	531 982,500	367 189,196		-164 793,304
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	55 946 704,352	54 010 486,970		-1 936 217,382
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	63 630 000,000	63 630 000,000		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	1 907 013,518	1 907 013,518		
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	72 000 000,000	72 000 000,000		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	194 015 700,370	191 914 689,684	0,000	-2 101 010,686
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	189 807 672,682	187 706 661,996		-2 101 010,686
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	7 578 062,011	7 578 062,011		
TOTAL	197 385 734,693	195 284 724,007	0,000	-2 101 010,686

Annexe 10 Etat des Règlements et des provisions pour sinistre à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance	
	2 013	2 014
Inventaire 2014		
Règlements cumulés	246 528	1 446 441
Provisions pour sinistres	696 494	895 149
Total charges des sinistres	943 022	2 341 590
Primes acquises	17 166 086	16 469 688
% sinistres / primes acquises	5,49%	14,22%

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2 013	2 014	2 015
Inventaire 2015			
Règlements cumulés	412 512	1 923 352	1 750 212
Provisions pour sinistres	706 641	1 249 944	743 043
Total charges des sinistres	1 119 153	3 173 296	2 493 255
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649
% sinistres / primes acquises	6,52%	19,27%	16,96%

Année d'inventaire	Exercice de survenance			
	2 013	2 014	2 015	2 016
Inventaire 2016				
Règlements cumulés	44 782	455 400	2 152 321	1 198 941
Provisions pour sinistres	464 477	745 413	1 052 993	1 428 793
Total charges des sinistres	509 259	1 200 813	3 205 314	2 627 734
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649	18 806 701
% sinistres / primes acquises	2,97%	7,29%	21,80%	13,97%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	14 150	122 043	320 467	1 965 803	3 239 440
Provisions pour sinistres	69 330	263 353	895 259	1 086 277	1 769 151
Total charges des sinistres	83 480	385 396	1 215 726	3 052 080	5 008 592
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649	18 806 701	24 178 866
% sinistres / primes acquises	0,49%	2,34%	8,27%	16,23%	20,71%

Année d'inventaire	Exercice de survenance					
	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Inventaire 2018						
Règlements cumulés	27 150	12 248	87 576	269 565	1 735 161	2 335 682
Provisions pour sinistres	333 367	94 666	316 173	713 957	1 458 098	2 054 058
Total charges des sinistres	360 517	106 914	403 749	983 522	3 193 259	4 389 739
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649	18 806 701	24 178 866	31 108 603
% sinistres / primes acquises	2,10%	0,65%	2,75%	5,23%	13,21%	14,11%

Année d'inventaire	Exercice de survenance						
	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Inventaire 2019							
Règlements cumulés	71 991	417	26 640	95 978	458 251	2 121 183	2 090 960
Provisions pour sinistres	210 532	28 979	233 156	415 413	1 196 228	1 695 808	1 586 259
Total charges des sinistres	282 522	29 395	259 796	511 391	1 654 480	3 816 992	3 677 219
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649	18 806 701	24 178 866	31 108 603	33 807 424
% sinistres / primes acquises	1,65%	0,18%	1,77%	2,72%	6,84%	12,27%	10,88%

Annexe 11 Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus & frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers			
Revenu des participations		1 501 168,511	1 501 168,511
Revenu des autres placements		10 611 956,459	10 611 956,459
Autres revenus financiers		135 241,343	135 241,343
Total produits des placements	0,000	12 248 366,313	12 248 366,313
Intérêts			
Frais externes		-52 488,227	-52 488,227
Autres frais			
Total charges des placements	0,000	-52 488,227	-52 488,227

Annexe 12 Résultat technique par catégorie d'assurance vie

LIBELLES	RUBRIQUES
Primes	58 599 977,837
Charges de prestations	-20 880 187,236
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-17 690 740,195
Solde de souscription	20 029 050,406
Frais d'acquisition	-13 328 777,021
Autres charges de gestion nettes	-5 748 447,362
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-19 077 224,383
Produits nets de placements	11 697 592,611
Solde financier	11 697 592,611
Primes cédées et/ou retrocédées	-756 809,428
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	1 247 066,474
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	-481 481,010
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	-41 750,980
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-32 974,944
Résultat technique	12 616 443,690
<u>Informations complémentaires</u>	
Montant des rachats	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	158 653 006,700
Provisions techniques brutes à l'ouverture	135 708 297,272
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

**SOCIETE « CARTE VIE »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

*Messieurs les Actionnaires
de la société « ASSURANCES CARTE VIE »*

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 219 734 456 dinars et un résultat net de l'exercice de 8 561 670 dinars. À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE VIE » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note III « Evènements postérieurs à la clôture », qui précise que depuis le mois de mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). A l'état actuel, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de cette pandémie sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut pas être estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn.

Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en oeuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 Avril 2020

P/ CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA



**LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO – EUROPEENNE VIE « CARTE VIE »
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2019.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2019, (autres que les rémunérations des dirigeants) :

1- La société « CARTE VIE » a conclu une convention de placement avec la société « CIIM». Il s'agit d'une avance en compte courant accordé par la société « CARTE VIE » pour un montant de 1 500 000 Dinars et portant des intérêts au taux de 8,4 % l'an. Le montant des produits constatés en 2019 s'élève à 164 770 Dinars.

2- Au 31 Décembre 2019, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE » affiche un solde débiteur de 440 388 Dinars. Ce compte n'est pas rémunéré.

3- La société a conclu un contrat de location avec la société mère « ASSURANCES CARTE » au titre duquel, la société « ASSURANCES CARTE VIE » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à une augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011, pour une période de trois années renouvelables. La charge de l'exercice 2019, est de 69 211 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

La Direction Générale perçoit des rémunérations nettes pour 411 171 Dinars correspondant aux salaires et autres avantages de l'exercice 2019.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 15 Avril 2020

P/CMC-DFK International

Chérif BEN ZINA




AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Salah MEZIOU.

BILAN
Au 31/12/2019

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2018</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		2 583 222	2 583 222
Moins :Amortissements		(2 478 242)	(2 366 607)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	(A-1)	<u>104 980</u>	<u>216 615</u>
Immobilisations corporelles		94 558 721	92 110 437
Moins :Amortissements		(27 655 800)	(24 571 392)
Moins :Provisions		(42 440)	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	(A-1)	<u>66 860 481</u>	<u>67 539 045</u>
Participations et créances liées à des participations	(A-2)	72 856 687	73 516 687
Autres immobilisations financières	(B-1)	2 444 250	2 503 001
Moins :Provisions		(2 747 196)	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :		<u>72 553 741</u>	<u>76 019 688</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		<u>139 519 202</u>	<u>143 775 348</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	(B-2)	63 661 414	74 198 606
Moins :Provisions		(901 814)	(1 991 345)
TOTAL STOCKS :		<u>62 759 600</u>	<u>72 207 261</u>
Clients et comptes rattachés	(B-3)	57 629 579	36 892 081
Moins :Provisions		(1 284 775)	(1 247 806)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :		<u>56 344 804</u>	<u>35 644 275</u>
Autres actifs courants	(B-4)	10 192 901	8 966 899
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-5)	11 272 061	11 012 819
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		<u>140 569 366</u>	<u>127 831 254</u>
TOTAL DES ACTIFS :		<u>280 088 568</u>	<u>271 606 602</u>

BILAN**Au 31/12/2019****(Montants exprimés en Dinars)**

	Note	<u>Au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2018</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves et Autres capitaux propres		68 980 463	63 040 463
Fonds social		439 423	689 648
Résultats reportés		4 625	2 651
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE :	(B-6)	<u>99 424 511</u>	<u>93 732 762</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE :		<u>18 669 316</u>	<u>24 063 973</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I) :	(A-3)	<u>118 093 827</u>	<u>117 796 735</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provision pour risques et charges	(B-7)	9 282 121	5 679 954
Emprunts	(B-8)	10 635 072	15 408 625
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-9)	578 151	681 418
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :		<u>20 499 344</u>	<u>21 773 997</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-10)	121 110 356	114 922 064
Autres passifs courants	(B-11)	9 760 263	7 665 371
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-12)	10 624 778	9 448 435
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		<u>141 495 397</u>	<u>132 035 870</u>
TOTAL DES PASSIFS (II) :		<u>161 994 741</u>	<u>153 809 867</u>
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		<u>280 088 568</u>	<u>271 606 602</u>

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de Référence)
De la période clôturée au 31/12/2019
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2019</u>	<u>Au 31/12/2018</u>
Revenus	(R-1)	408 758 370	358 114 718
Coût des ventes	(R-2)	344 424 946	304 709 349
MARGE BRUTE		64 333 424	53 405 369
Frais de distribution	(R-3)	24 927 611	20 843 215
Frais d'administration	(R-3)	14 795 614	11 688 880
Autres charges d'exploitation	(R-4)	590 116	1 500 877
Autres produits d'exploitation	(R-5)	3 469 758	2 751 751
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 489 841	22 124 148
Charges financières nettes	(R-6)	2 870 409	2 184 176
Produits des placements et dividendes reçus	(R-7)	9 341 585	9 134 278
Autres gains ordinaires	(R-8)	828 561	986 452
Autres pertes ordinaires	(R-9)	6 939 654	513 090
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS :		27 849 924	29 547 612
Impôt sur le résultat	(R-10)	9 180 608	5 483 639
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		18 669 316	24 063 973
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		18 669 316	24 063 973

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**(Modèle Autorisé)****Au 31/12/2019****(Montants exprimés en Dinars)**

	<u>Au 31/12/2019</u>	<u>Au 31/12/2018</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net après impôts	18 669 316	24 063 972
Ajustements pour :		
- Amortissement	3 925 731	3 708 820
- Régularisation des amortissements	-	374 576
- Provisions nettes de reprises de provisions	5 175 139	424 604
Variations des:		
- Stocks	10 537 192	(29 620 354)
- Créances	(20 737 498)	(9 987 105)
- Autres actifs courants	(1 061 900)	1 553 630
- Fournisseurs et autres dettes	7 536 705	37 950 013
- Autres passifs	2 094 892	3 015 882
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles	(159 245)	(364 604)
Résultat des opérations de placement	(59 861)	(51 769)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<u>25 920 471</u>	<u>31 067 665</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(4 767 595)	(17 583 238)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	400 455	460 183
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	(11 787 688)
Encaissements provenant du remboursement d'emprunt obligataire	660 000	660 000
Encaissements provenant des opérations de placement	59 861	51 769
Encaissements sur prêts du personnel et cautions	58 751	433 581
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<u>(3 588 528)</u>	<u>(27 765 393)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(17 400 000)	(19 500 000)
Décassements fond social	(1 075 491)	(1 188 979)
Décassements affectés aux remboursements d'emprunts et de billets à ordre	(24 814 983)	(9 117 839)
Encaissements provenant des billets à ordre	21 217 773	9 974 899
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<u>(22 072 701)</u>	<u>(19 831 919)</u>
VARIATION S DE TRESORERIE	<u>259 242</u>	<u>(16 529 647)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	11 012 819	27 542 466
Trésorerie à la fin de l'exercice	11 272 061	11 012 819

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

I- Note préliminaire

La Société **Ennaki Automobiles** est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010, elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la Société **Ennaki Automobiles** est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société **Ennaki Automobiles** est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : Volkswagen, Volkswagen Utilitaires, Audi, Porsche, SEAT et Škoda.

II- Faits marquants de l'exercice

L'année 2019 était riche d'évènements pour la Société **Ennaki Automobiles**. Les faits les plus marquants sont :

- Pour la deuxième année consécutive, la société **Ennaki Automobiles** conforte sa position de leader des marques de véhicules importés avec une part de marché de 14% ;
- L'installation des premières bornes de recharges électriques à Porsche Tunisie ;
- Le passage du taux d'IS à 35% +2% Contribution.

III- Référentiel comptable

Les états financiers de la Société **Ennaki Automobiles** ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables telles que prescrites, notamment, par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables ainsi que les différentes dispositions du code de commerce et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), et par référence aux conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers individuels et consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS)

IV- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par la Société **Ennaki Automobiles** pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

- a. **Base de mesure :**
Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.
- b. **Unité monétaire :**
Les états financiers de la Société **Ennaki Automobiles** sont libellés en Dinar Tunisien.

c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût. Elles sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels : 33,33%
- Constructions : 5%
- Matériels et outillages : 10%
- Matériels de transport : 20%
- Matériels informatiques : 33,33%
- Equipements de bureau : 10%
- Agencements et aménagements : 10%

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

d. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la Société **Ennakl Automobiles** sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

e. Placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré.

f. Participations

Les titres de participation sont valorisés à leurs coûts historiques. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'usage.

g. Revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement la facturation du véhicule.

h. Impôts sur les bénéfices

A partir de 2019, la société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% ainsi qu'à la contribution sociale de solidarité au taux de 2%.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

V- Notes sur les actifs

B-1) Autres immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Autres immobilisations financières		
	déc.-19	déc.-18
Prêts au personnel LT	1 795 731	1 823 682
Dépôt et cautionnement	648 519	679 319
Total	2 444 250	2 503 001

B-2) Stocks

Les stocks sont répartis comme suit :

Stocks		
	déc.-19	déc.-18
Stock véhicules neufs	62 308 142	72 619 753
Volkswagen	10 520 551	5 511 094
Volkswagen Utilitaires	2 087 463	2 561 634
Audi	12 711 377	10 559 767
Porsche	7 136 874	5 695 397
MAN	214 281	447 281
SEAT	13 264 570	13 492 938
Škoda	2 632 163	3 236 141
Stock en transit et encours de dédouanement	13 740 863	31 115 501
Stock véhicules d'occasions	526 500	604 500
Stock de réparations en cours	800 474	967 033
Stock carburants et lubrifiants	26 298	7 320
Sous-total	1 353 272	1 578 853
Provision ¹	(901 814)	(1 991 345)
Total	62 759 600	72 207 261

⁽¹⁾La politique de provision du stock des véhicules neufs de la Société **Ennaki Automobiles** est la suivante :

- Absence de provision pour les véhicules dont l'âge en stock est < 2 ans.
- Une provision de 20% à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les véhicules dont l'âge en stock est > 2 ans.

La provision sur les stocks est composée d'une provision sur le stock de véhicules neufs pour 497 591 DT et une provision sur le stock des travaux en cours pour 404 223 DT.

B-3) Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se présente comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	déc.-19	déc.-18
Clients	15 813 573	15 634 079
Effets à recevoir	40 766 341	20 193 674
Clients douteux	865 259	862 191
Effets et chèques impayés	184 406	202 137
Sous-total	57 629 579	36 892 081
Provision ¹	(1 284 775)	(1 247 806)
Total	56 344 804	35 644 275

¹La politique de provisionnement des créances douteuses de la Société **Ennaki Automobiles** est la suivante :

- Absence de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux sont totalement provisionnées.

B-4) Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
	déc.-19	déc.-18
Avances et prêts au personnel	1 950 521	942 733
Autres comptes débiteurs	859 550	357 926
Crédit d'impôt	-	764 881
Fournisseurs avances et acomptes	486 198	302 289
Charges constatées d'avance	430 072	444 681
Produits à recevoir	2 7 816 252	6 668 183
Sous-total	10 542 593	9 480 693
Provision	(349 692)	(513 794)
Total	10 192 901	8 966 899

1 Avances et prêts au personnel

Avances et prêts au personnel		
	déc.-19	déc.-18
Prêts au personnel CT	831 888	777 302
Avances sur salaires	118 633	165 431
Total	950 521	942 733

2 Produits à recevoir

Produits à recevoir		
	déc.-19	déc.-18
Supports et ristournes constructeurs	3 519 942	3 935 200
Dividendes	3 999 750	1 999 700
Remboursement assurance	-	500 000
Loyers à recevoir	124 080	109 800
Intérêts / Fonds gérés et emprunt obligataire	64 410	82 500
Intérêts créditeurs	52 698	16 932
Autres produits à recevoir	55 372	24 051
Total	7 816 252	6 668 183

B-5) Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
	déc.-19	déc.-18
Banques créditrices	8 802 731	8 753 045
Chèques à l'encaissement	2 447 541	2 245 563
Caisses	11 450	11 450
Effets à l'encaissement	4 797	2 761
Régies d'avances et accreditifs	5 542	-
Total	11 272 061	11 012 819

VI- Notes sur les capitaux propres et les passifs

B-6) Capitaux propres

Les capitaux propres sont répartis comme suit :

Capitaux propres		
	déc.-19	déc.-18
Capital social	30 000 000	30 000 000
Fonds social	439 423	689 648
Résultats antérieurs	4 625	2 651
Réserves et Autres capitaux propres	68 980 463	63 040 463
Total des capitaux propres avant résultat	99 424 511	93 732 762
Résultat de l'exercice	18 669 316	24 063 973
Total des capitaux propres (avant affectation)	118 093 827	117 796 735

B-7) Provision pour risques et charges

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provision pour risques et charges		
	déc.-19	déc.-18
Provision pour litiges	1 614 119	1 730 865
Provision pour autres risques et charges	7 668 002	3 949 089
Total	9 282 121	5 679 954

B-8) Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Emprunts		
	déc.-19	déc.-18
Emprunt Attijari Bank	10 635 072	15 408 625
Total	10 635 072	15 408 625

B-9) Autres passifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs non courants		
	déc.-19	déc.-18
Indemnité pour départ à la retraite	578 151	681 418
Total	578 151	681 418

B-10) Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
	déc.-19	déc.-18
Fournisseurs locaux	11 638 112	2 661 807
Fournisseurs d'immobilisations	184 882	1 533 295
Fournisseurs groupe	2 823 617	999 417
Fournisseurs étrangers	92 126 456	76 111 801
Fournisseurs effets à payer	80 328	13 428
Fournisseurs retenues de garantie	516 098	2 486 815
Fournisseurs factures non parvenues	13 740 863	31 115 501
Total	121 110 356	114 922 064

1 Fournisseurs étrangers

Fournisseurs étrangers		
	déc.-19	déc.-18
Volkswagen	38 890 330	39 101 276
Audi	13 172 102	16 308 362
SEAT	32 519 562	16 822 119
Škoda	7 481 137	2 123 146
Porsche	-	1 748 938
Autres fournisseurs étrangers	63 325	7 960
Total	92 126 456	76 111 801

B-11) Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
	déc.-19	déc.-18
Etats impôts et taxes	4 371 028	2 539 563
Provision pour congés payés	520 487	565 472
Débours douanes	24 550	24 550
Débours cartes grises	456	64 277
CNSS	1 452 661	1 383 733
Assurance groupe	244 804	266 723
Charges à payer	3 097 915	2 710 524
Produits constatés d'avances	-	60 000
Créditeurs divers	48 362	50 529
Total	9 760 263	7 665 371

B-12) Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
	déc.-19	déc.-18
Échéances à moins d'un an sur emprunts	4 773 552	4 448 435
Billets à ordre Amen Bank	5 851 226	5 000 000
Total	10 624 778	9 448 435

VII- Notes sur l'état de résultat

R-1) Revenus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Revenus		
	déc.-19	déc.-18
Ventes véhicules neufs	376645705	332 044 727
Ventes véhicules neufs en hors taxe	9304995	4 912 324
Ventes véhicules d'occasion	2 038 286	669 820
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	16 869 628	16 446 063
Ventes travaux atelier	3 261 742	3 499 570
Ventes carburants	11 829	5 630
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	115 099	156 223
Ventes accessoires véhicules neufs	511 086	380 361
Total	408 758 370	358 114 718

R-2) Coût des ventes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Coût des ventes		
	déc.-19	déc.-18
Achats de véhicules neufs	241 211 110	245 870 722
Achats de véhicules d'occasion	1 803 110	1 149 688
Achats de pièces de rechange	15 855 328	14 888 622
Achats des accessoires	553 188	554 223
Charge personnel direct	3 354 908	3 271 659
Frais de transit	117 527	120 741
Droits de consommation	62 892 910	60 552 588
Assurance maritime	537 517	376 758
Fret maritime	5 739 896	4 918 893
Frais de gardiennage (STAM)	319 735	641 789
Frais de magasinage	410 691	842 324
Achats de lubrifiants	715 034	669 752
Travaux extérieurs	188 981	219 231
Achats atelier	187 818	252 712
Variation de stocks	10 537 193	(29 620 353)
Total	344 424 946	304 709 349

1 Variation de stocks

Variation de stocks		
	déc.-19	déc.-18
Variation du stock de véhicules neufs	10 311 611	(29 037 592)
Variation du stock de véhicules d'occasions	78 000	(604 500)
Variation du stock des travaux encours	166 560	5 256
Variation du stock de carburants et lubrifiants	(18 978)	16 483
Total	10 537 193	(29 620 353)

R-3) Frais de distribution & d'administration

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration		
	déc.-19	déc.-18
Charge de personnel	19 261 942	16 283 140
Frais déplacements(AVA et billets)	822 382	985 537
Publicité et insertion	1 145 670	263 249
Consommable	206 390	173 570
Cadeaux, réception et restaurations	136 834	155 002
Vêtements de travail	144 305	113 119
Formation	162 011	137 438
Autres frais sur vente	2 458 195	2 499 478
Location diverses	181 682	187 535
Achat divers par caisses	91 289	73 206
Abonnement	940 577	519 371
Assurance	358 313	341 668
Dons et subvention	24 740	27 000
Energie	1 028 088	837 892
Entretien et réparation	904 370	718 494
Fournitures de bureaux	214 506	205 480
Frais bancaire	3 927 571	1 703 138
Gardiennage	626 165	618 798
Honoraires	1 597 489	1 574 198
Dotation aux amortissements	3 922 072	3 708 820
Impôts& Taxes	1 568 634	1 405 962
Total	39 723 225	32 532 095

R-4) Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation		
	déc.-19	déc.-18
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks VN et OR	461 843	1 087 578
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances et autres actifs	85 833	413 299
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	42 440	-
Total	590 116	1 500 877

R-5) Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
	déc.-19	déc.-18
Quote-part dans les charges communes	1 039 106	972 638
Ristournes TFP	171 505	157 783
Location	269 497	284 213
Frais de gestion et autres services	232 756	124 948
Reprise de provisions sur stocks VN et OR	1 551 374	1 040 410
Reprise de provisions sur créances et autres actifs	205 520	171 759
Total	3 469 758	2 751 751

R-6) Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Charges financières nettes		
	déc.-19	déc.-18
Intérêts sur crédit bancaire	2 335 381	1 858 549
Intérêts sur comptes courants	535 028	325 627
Total	2 870 409	2 184 176

R-7) Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Produits des placements		
	déc.-19	déc.-18
Produits nets sur placements	59 861	51 769
Dividendes	9 034 268	8 917 620
Plus-value sur rachat SICAR	9 203	-
Intérêts créditeurs	238 253	164 889
Total	9 341 585	9 134 278

R-8) Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres gains ordinaires		
	déc.-19	déc.-18
Produits non récurrents	669 316	598 134
Profits sur cessions d'immobilisations	159 245	388 318
Total	828 561	986 452

R-9) Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres pertes ordinaires		
	déc.-19	déc.-18
Autres pertes	375 482	38 434
Pertes sur créances irrécouvrables	60 718	289 501
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 002 917	627 846
Dotations aux provisions sur participations	2 739 750	-
Reprise sur provisions pour risques et charges	(1 400 750)	(491 950)
Différences de règlement et débours	13 178	1 286
Pénalités de retard	148 359	47 973
Total	6 939 654	513 090

R-10) Impôt sur les sociétés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Impôt sur les sociétés		
	déc.-19	déc.-18
Impôts sur les sociétés	8 684 359	5 272 729
Contribution sociale de solidarité	496 249	210 910
Total	9 180 608	5 483 639

A1 – Tableau des immobilisations et des amortissements au 31 décembre 2019 :

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES						
	Cumul des acquisitions	+ Acquisitions	(-) Reclassements	(-) Cessions	(-) Mis au rebus	(-) Régularisations	Cumul
	31/12/18	2019	2019	2019	2019	2019	31/12/19
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Licences & Logiciels informatiques	2 583 222	-	-	-	-	-	2 583 222
Total immobilisations incorporelles	2 583 222	-	-	-	-	-	2 583 222
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	16 488 037	-	-	-	-	-	16 488 037
Constructions	24 662 673	9 847	9 301 733	-	-	-	33 974 253
A A I Générale & installations techniques	13 442 373	607 954	3 782 193	-	-	-	17 832 520
Matériels de transport	3 386 890	441 237	-	(744 990)	-	-	3 083 137
Equipements de bureau	2 073 387	30 845	(1 133)	-	(3 295)	-	2 099 804
Matériels informatiques	1 818 245	249 610	-	-	(224 030)	-	1 843 825
Matériels et outillages	7 258 154	127 713	-	-	-	1 417	7 387 284
Immobilisations en cours	22 980 678	1 951 976	(13 082 793)	-	-	-	11 849 861
Total immobilisations corporelles	92 110 437	3 419 182	-	(744 990)	(227 325)	1 417	94 558 721
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	94 693 659	3 419 182	-	(744 990)	(227 325)	1 417	97 141 943
Désignations	AMORTISSEMENTS LINEAIRES						
	Cumul des amortissements	Dotation aux amortissements	Amort. des immobilisations cédées	Régularisations	Mis au rebus	Provisions	Cumul des amortissements
	31/12/18	2019	2019	2019	2019	2019	31/12/19
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Licences & Logiciels informatiques	2 366 607	111 634	-	-	-	-	2 478 241
Total immobilisations incorporelles	2 366 607	111 634	-	-	-	-	2 478 241
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	9 540 032	1 089 219	-	-	-	-	10 629 251
A A I Générale & installations techniques	6 916 630	1 243 592	-	(41)	-	-	8 160 181
Matériels de transport	1 833 041	561 106	(503 780)	-	-	-	1 890 367
Equipements de bureau	1 040 712	178 645	-	12	(3 295)	42 440	1 258 514
Matériels informatiques	1 465 552	163 215	-	29	(224 030)	-	1 404 766
Matériels et outillages	3 775 425	578 319	-	1 417	-	-	4 355 161
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	24 571 392	3 814 096	(503 780)	1 417	(227 325)	42 440	27 698 240
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	26 937 999	3 925 730	(503 780)	1 417	(227 325)	42 440	30 176 481

A2 – Tableau des immobilisations financières au 31 décembre 2019 :

Participations	Participations 2018		Participations 2019			Total	Détection en %
	Actions	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	Nbre actions souscrites /achetées /cédées	Valeur de Cession		
CAR GROS		19 999	1 999 900			1 999 900	99,99%
ATL		1 813 505	4 627 143			4 627 143	10,67%
		640 062	1 920 186			1 920 186	
		213 354	-			-	
HEVI		10	100			100	2%
ATTIJARI BANK		792 118	10 498 002			10 498 002	1,94%
AF CAR		-	3 859 414			3 859 414	90%
Amen Bank		1 200 000	30 292 541			30 292 541	4,90%
STLV (HERTZ)		49 994	4 999 400	-		4 999 400	
S/TOTAL 1		4 518 794	58 196 686			58 196 686	
Placements		-	-				
Amen SICAR		-	14 000 000			14 000 000	
Emprunt obligataire Amen Bank		33 000	1 320 000		- 660 000	660 000	
S/TOTAL 2		-	15 320 000			14 660 000	
Total GENERAL		-	73 516 686			72 856 686	

A-3 : Etat des engagements hors bilan au 31-12-2019 :

Engagements en Euros au titre des lettres de crédit

AMEN BANK	23 000 000 EUR
ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
BIAT	9 000 000 EUR
ATB	314 280 EUR

Engagement en Dinar Tunisien

AMEN BANK

Nature	Montant au 31/12/2019
OBLIGATIONS CAUTIONNEES	8 408 314 DT
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	831 000 DT
CAUTIONS DEFINITIVES	581 880 DT
CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	923 756 DT
Total	10 744 950 DT

BIAT

Nature	Montant au 31/12/2019
CAUTIONS PROVISOIRES	43 145 DT
CAUTIONS DEFINITIVES	380 131 DT
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	567 991 DT
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	1 454 600 DT
CAUTIONS DE DOUANES	1 000 000 DT
AUTRES	28 885 DT
Total	3 474 752 DT

ZITOUNA

Nature	Montant au 31/12/2018
CAUTIONS DEFINITIVES	29 208DT
CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260 DT
Total	58 468 DT

UBCI

Nature	Montant au 31/12/2018
CAUTIONS PROVISOIRES	1 500 DT
CAUTIONS DEFINITIVES	3 900 DT
Total	5 400 DT

Effets remis à l'escompte non échus :

Nature	Montant au 31/12/2019
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	24 996 603 DT
Total	24 996603 DT

Note A-4 : Note sur les litiges et les affaires en cours :

- La société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société **Ennakl Automobiles** en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession conclu entre les deux parties. Cette procédure arbitrale fait suite à un litige précédent qui s'est soldé par les tribunaux compétents en faveur de la société **Ennakl Automobiles** et de sa filiale **Car Gros**. La direction de la société estime, sur la base de l'avis de son avocat, que le risque d'un dédommagement à verser par la société **Ennakl Automobiles** dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime. En outre, la société **Ennakl Automobiles** a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.
- La société **Ennakl Automobiles** a reçu, en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. A la date d'arrêt des états financiers, aucune réponse de l'administration fiscale n'a encore été communiquée à la société. Les procédures sont toujours en cours et le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

Face à cette situation, la société, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a constaté les provisions correspondantes.

Note A-5 : Note sur les événements postérieurs à la clôture (Pandémie du Covid-19) :

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique engendrée par l'émergence du COVID-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le gouvernement Tunisien pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire.

Ainsi, la société est en arrêt quasi-total d'activité depuis le 22 mars 2020 et ce, jusqu'à la fin des mesures de confinement décidées par les autorités Tunisiennes.

Il s'agit d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des états financiers de 2019. La baisse des activités liée à cette pandémie et les mesures prises par le gouvernement Tunisien auront un impact sur les états financiers de 2020. Toutefois à la date de publication des états financiers de 2019, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Il est à signaler que ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 mars 2020. La présente note a été ajoutée par la direction de la société pour informer sur les événements postérieurs à la clôture jusqu'à la date du 17 avril 2020.

Note A-6 : Informations sur les parties liées :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l'exercice 2019 se présentent comme suit :

1) Location d'un magasin de pièces de rechange à la société Car Gros :

La société **Ennakl Automobiles** a loué à la société **Car Gros** un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1 250 m² affectée à hauteur de 1 200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer annuel de 2019 suivant l'avenant du 01/01/2009 s'élève à 138 857DT hors taxes.

2) Charges communes 2019 Ennakl Automobiles / Car Gros :

La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **CAR GROS** un montant hors taxes de 1 039 106 DT au titre des charges communes de 2019.

3) Achats et ventes Ennakl Automobiles / Car Gros 2019 et opérations diverses :

- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **Car Gros** un montant de 23 236DT hors taxes au titre de réparations de véhicules.
- La société **Car Gros** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 19 027 963DT hors taxes, au titre des ventes de pièces de rechange, lubrifiants et accessoires.
- La société **Car Gros** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 13 242 DT hors taxes, au titre des ventes de matériels et d'outillages.
- La part de la société **Ennakl Automobiles** dans les dividendes distribués par **Car Gros** sur le résultat de l'exercice 2018 est de 4 999 750DT.

4) Achats et ventes Ennakl Automobiles / AFCAR 2019 et opérations diverses :

- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **AFCAR** un montant de 711 862 DT hors taxes, à titre de ventes de véhicules relatives à l'exercice 2019 dont un montant de 15 570DT pour le remboursement de charges de FRET.

5) Achats et ventes Ennakl Automobiles / STLV 2019 et opérations diverses :

- Facturation par la société **Ennakl Automobiles** à la société **STLV** de la vente de véhicules pour un montant de **1 735 112DT** en hors taxes et net des remises.
- En 2019, la société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **STLV** un montant de 71 090 DT en hors taxes à titre de vente de matériel de localisation, de frais d'entretien et d'abonnement GPS.
- En 2019, la société **STLV** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 19 495 DT en hors taxes à titre de location de véhicules.
- La société **Ennakl Automobiles** a inscrit un montant de 13 490 DT en débiteurs divers au titre de frais engagés au nom et pour le compte de la société **STLV** qui feront l'objet d'un remboursement.

6) Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations :

Au 31/12/2019, les fonds gérés déposés auprès de l'**Amen SICAR** sont d'un montant de 14 000 000 dinars.

La société **Ennakl Automobiles** a inscrit en charges à payer au 31/12/2019 un montant de 140 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'**Amen SICAR**.

7) Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société **Ennakl Automobiles** a encouru auprès de **COMAR Assurances** au 31/12/2019 des frais d'assurance s'élevant à 2 378 938DT hors taxes.

8) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding :

La société **Ennakl automobiles** a versé à la société **PGI Holding** un montant de 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

9) Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank :

La société **Ennakl Automobiles** a souscrit 33 000 obligations en 2015 de l'emprunt obligataire émis par l'**Amen Bank** aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2019, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660.000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 96 967 DT. La valeur de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2019 à 660 000 DT. Par ailleurs, **Ennakl Automobiles** a inscrit en produits à recevoir au 31 Décembre 2019 le montant de 41 250 DT relatif aux intérêts courus et non encore échus.

10) Souscription de billets à ordre avec Amen Bank :

La société **Ennakl Automobiles** a souscrit en 2019 des billets à ordre auprès de l'**Amen Bank** pour un montant total de 21 217 773 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Les intérêts payés au titre de ces billets à ordre s'élèvent à 519 886 DT en 2019. Par ailleurs, la société a constaté en charges constatées d'avance au titre des intérêts des billets à ordre un montant de 84 182 DT au 31 décembre 2019.

Au 31 Décembre 2019, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 5 581 226 DT.

11) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

La société **Ennakl Automobiles** a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions **Amen Bank** pour un montant global de 26 529604 DT dont 24 000000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'**Attijari Bank** à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2019 à hauteur de 4 448 435DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 1 559 482 DT.

12) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) en 2019 :

La société **Ennakl Automobiles** a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestation de services après-vente lors de l'année 2019 ce qui suit (En TTC)

- **PGI** :188 764 DT
- **AMEN BANK** : 194 589 DT
- **AMEN SANTE** : 174 845 DT
- **AMEN INVEST** : 7 740 DT
- **CAFES BEN YEDDER** : 137 239 DT
- **CAFES BONDIN** : 47 270 DT
- **PARENIN** : 253 374 DT
- **PGH** : 179 139 DT
- **SBF** : 40 650 DT
- **EL MAZRAA** : 56 269 DT
- **ALMES** : 50 000 DT
- **DICK** : 48 480 DT
- **CARTHAGO** : 67 989 DT

13) Opérations de vente par leasing réalisées en 2019 financées par la société TLF :

La société TLF a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2019 pour un montant total de 52 897 092DT TTC.

14) Opérations de vente par leasing réalisées en 2019 financées par la société ATL:

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2019 pour un montant total de 29 368 808DT TTC.

15) Marchés conclus avec la société SBF :

En 2019, la société **Ennakl Automobiles** a réalisé avec la société **SBF** des travaux de construction et d'aménagement d'un montant total de 640 345 DT TTC.

16) Transfert de charge à la société PARENIN :

La société Ennakl Automobiles a émis une note de débit à la société PARENIN pour un montant de 120 000 DT au titre de sa part dans l'indemnité de fin de contrat de travail objet de la convention datée du 1er avril 2019.

17) Frais de tenue de compte de valeurs Mobilières :

En 2019, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT à titre de frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

18) Obligations et engagements avec les dirigeants :

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société en 2019 peuvent être synthétisées comme suit:

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE		M. Laâroussi BEN YEDDER		M. Ahmed Maher JAIET		M. Mohamed Habib LASRAM	
	Président Directeur Général		Secrétaire Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
Salaire et primes	480 600	-	245 000	-	285 000	-	208 333	-
Voiture de fonction	1 320	-	1 320	-	1 320	-	1 100	-
Quotas essence	9 816	-	9 816	-	9 816	-	8 228	-
Total	491 736	-	256 136	-	296 136	-	217 661	-

19) Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019. Au titre de l'exercice 2019, la charge s'élève à 50 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

20) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

En 2019, la société **Ennakl Automobiles** a servi 20.000 DT aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les Actionnaires de la société

Ennakl Automobiles S.A.

Z.I Ariana – Aéroport

BP 129 – 1080 Tunis

1- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. (« La société ») qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2019, un total bilan de 280 088 568 DT et des capitaux propres positifs de 118 093 827 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 18 669 316 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat au 31 décembre 2019 pour un montant de 408 758 370 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 385 950 700 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Évaluation des titres de participation :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2019, les titres de participation s'élèvent à 72 856 687 DT dont 47 337 872 DT correspondent à des titres cotés. Ces titres font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'usage est déterminée par la direction sur la base de différents critères, dont essentiellement la valeur de marché et la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées,

ainsi que pour la détermination de la valeur d'utilité, l'estimation de la performance future des entités concernées et des taux d'actualisation et de croissance à long terme.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'usage, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement, à :

- Pour les sociétés cotées : vérifier que le cours boursier est bien supérieur à la valeur au bilan.
- Pour les sociétés non cotées, nous avons examiné leur situation financière afin d'identifier tout indice éventuel de dépréciation. Pour les sociétés présentant un indice éventuel de dépréciation, nous avons obtenu les états financiers les plus récents, examiné la démarche et les hypothèses retenues par la direction pour la détermination de la valeur d'usage et enfin nous avons vérifié que toute dépréciation éventuelle qui en découle a été prise en compte.

Observation :

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes A-4 et A-5 aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux événements postérieurs à la date de clôture se rattachant à la pandémie du COVID-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport d'activité du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport d'activité par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers conformes au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers individuels. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale ainsi qu'au Comité permanent d'audit de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autre point :

La société ne s'est pas encore conformée aux nouvelles dispositions se rapportant à la dissociation entre les fonctions de président du conseil d'administration et celles de directeur général de la société et à la désignation de deux administrateurs indépendants telles que prévues par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Tunis, le 22 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Cabinet Salah Meziou

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Messieurs les Actionnaires de la société

Ennakl Automobiles S.A.

Z.I Ariana – Aéroport

BP 129 – 1080 Tunis

Messieurs,

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions règlementées prévues par lesdits articles réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- Facturation par votre société à la société « Car Gros » d'un montant hors taxes de 1 039 106 DT au titre de charges communes relatives à l'exercice 2019.

- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 23 236 DT hors taxes au titre de réparations de véhicules.
- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 19 027 963 DT hors taxes, au titre des ventes de pièces de rechange, lubrifiants et accessoires.
- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 13 242 DT hors taxes, au titre des ventes de matériels et d'outillages.

Transactions effectuées avec la société filiale « AFCAR » :

- Durant l'exercice 2019, votre société a facturé à la société AFCAR un montant de 711 862 DT hors taxes au titre de ventes de véhicules dont un montant de 15 570 DT relatif au remboursement de charges de FRET.

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- Votre société a facturé à la société STLV des ventes de véhicules pour un montant de 1 735 112 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2019, votre société a facturé à la société STLV un montant de 71 090 DT en hors taxes lié à la vente de matériel de localisation, aux frais d'entretien et à l'abonnement GPS.
- En 2019, la société STLV vous a facturé un montant de 19 495 DT en hors taxes au titre de location de véhicules.
- Votre société a inscrit un montant de 13 490 DT en débiteurs divers correspondant aux frais engagés au nom et pour le compte de la société STLV.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH):

- La société Ennakl Automobiles a souscrit en 2019 des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant total de 21 217 773 DT aux conditions suivantes :

-Taux d'intérêt : TMM+1,5%

-Echéance : 90 jours

Au 31 décembre 2019, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 5 851 226DT.

- Votre société a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 378 938DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du groupe PGH totalisent ce qui suit (En TTC) :
 - AMEN BANK : 194 589 DT
 - AMEN SANTE : 174 845 DT
 - AMEN INVEST : 7 740 DT
 - CAFES BEN YEDDER : 137 239 DT
 - CAFES BONDIN : 47 270 DT
 - PARENIN : 253 374 DT

- PGH : 179 139 DT
- PGI : 188 763 DT
- SBF : 40 650 DT
- EL MAZRAA : 56 269 DT
- ALMES : 50 000 DT
- DICK : 48 480 DT
- CARTHAGO : 67 989 DT

Transfert de charges à la société PARENIN :

Votre société a émis une note de débit à la société PARENIN pour un montant de 120 000 DT au titre de sa part dans l'indemnité de fin d'un contrat de travail objet de la convention datée du 1^{er} avril 2019.

Frais de tenue de comptes de valeurs Mobilières :

En 2019, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

II- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces conventions sont détaillées comme suit :

Avec la société « CAR GROS » :

- Votre société loue à la société « Car Gros » un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1.250 m² affecté à hauteur de 1.200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer annuel de 2019, s'élève à 138 857DT hors taxes.

Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

- Votre société a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2019 à hauteur de 4 448 435DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 1 559 482 DT.

Opérations financières avec des sociétés appartenant au Groupe Amen

- Au 31 décembre 2019, Les fonds gérés de la société « Ennakl Automobiles » déposés auprès de l'Amen SICAR au cours des exercices antérieurs, présentent un solde de 14 000 000 DT, se détaillant comme suit :

Montant en DT	Année de souscription	Date d'échéance
3 000 000	2014	2020
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

Au 31 décembre 2019, votre société a inscrit en charges à payer un montant s'élevant à 140000 DT, au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1 % au profit de l'Amen SICAR.

- En 2015, votre société a souscrit 33.000 obligations de l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Valeur nominale : 100 DT
 - Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
 - Nombre d'obligations : 33 000
 - Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1^{ère} année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2019, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 96 967 DT. La valeur de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2019 à 660 000 DT.

Par ailleurs, votre société a inscrit en produits à recevoir au 31 décembre 2019 le montant de 41 250 DT relatif aux intérêts courus et non encore échus.

Marchés et prestations de service fournies par des parties liées (Groupe PGI, SBF) :

- La société PGI Holding a facturé à votre société 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.
- Votre société a encouru en 2019 un montant s'élevant à 640 345 DT TTC dans le cadre du marché des travaux de construction et d'aménagement conclus avec la société SBF.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Rémunérations servies aux dirigeants :

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE		M. Laâroussi BEN YEDDER		M. Ahmed Maher JAIET		M. Mohamed Habib LASRAM	
	Président Directeur Général		Secrétaire Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
Salaire, primes et avantages ¹	491 736	-	256 136	-	296 136	-	217 661	-

¹y compris un quota de carburant et une voiture de fonction.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019. Au titre de l'exercice 2019, la charge s'élève à 50 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2019, un montant de 20 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

IV- Opérations courantes conclues à des conditions normales

Par ailleurs, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qualifiés de courants et conclus à des conditions normales :

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles en 2019 pour un montant total de 52 897 092DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles en 2019 pour un montant total de 29 368 808DT TTC.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 22 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Cabinet Salah Meziou

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société immobilière et de participations « SIMPAR » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI et Mr Anis SMAOUI.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2019 31 décembre 2018

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	30 029	30 029
	Moins : amortissements		-28 731	-27 497
			<u>1 298</u>	<u>2 532</u>
	Immobilisations corporelles	3	3 542 924	3 672 749
	Moins : amortissements		-1 838 177	-1 875 851
			<u>1 704 747</u>	<u>1 796 898</u>
	Immobilisations financières	4	16 395 527	16 392 525
	Moins : provisions		-2 739 014	-1 411 921
			<u>13 656 513</u>	<u>14 980 604</u>
	Total des actifs immobilisés		15 362 558	16 780 034
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		15 362 558	16 780 034
ACTIFS COURANTS	Stocks	5	69 136 707	71 906 781
	Moins : provisions		-521 795	-521 795
			<u>68 614 912</u>	<u>71 384 986</u>
	Clients et comptes rattachés	6	2 300 859	3 389 250
	Moins : provisions		-129 591	-129 591
			<u>2 171 268</u>	<u>3 259 659</u>
	Autres actifs courants	7	6 588 694	6 587 032
	Moins : provisions		-5 250	-5 250
			<u>6 583 444</u>	<u>6 581 782</u>
	Placements et autres actifs financiers	8	58 021	48 323
	Moins : provisions		-7 560	-7 560
			<u>50 461</u>	<u>40 763</u>
	Liquidités et équivalents de liquidités	9	1 465 653	621 385
	Total des actifs courants		78 885 738	81 888 575
	TOTAL DES ACTIFS		94 248 296	98 668 609

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2019 31 décembre 2018

CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 500 000	5 500 000
	Réserves		26 030 646	25 282 601
	Autres capitaux propres		6 913 071	7 713 070
	Résultats reportés		2 114 603	2 979 379
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		40 558 320	41 475 050
	Résultat net de l'exercice	10	-2 768 992	-864 776
	Total des capitaux propres avant affectation	11	37 789 328	40 610 274
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	12	14 467 056	36 258 184
	Autres passifs financiers	13	1 289 285	1 173 862
	Provisions	14	537 792	388 559
	Total des passifs non courants		16 294 133	37 820 605
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	15	3 096 821	3 037 272
	Autres passifs courants	16	1 597 610	2 929 227
	Concours bancaires	17	1 360 007	1 395 917
	Autres passifs financiers	18	34 110 397	12 875 314
	Total des passifs courants		40 164 835	20 237 730
	Total des passifs		56 458 968	58 058 335
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		94 248 296	98 668 609

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2019
Exercice clos le 31 décembre 2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de biens immobiliers	19	15 457 721	6 379 882
	Produits des participations	20	625 058	1 342 268
	Autres produits d'exploitation	21	169 373	149 336
	Total des produits d'exploitation		16 252 152	7 871 486
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	22	-2 779 514	8 122 822
	Achats de terrains	23	-	-3 436
	Achats d'études et de prestations de services	24	-369 304	-618 808
	Achats de matériels, équipements et travaux	25	-6 152 528	-8 808 265
	Charges de personnel	26	-1 835 867	-1 737 548
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	27	-1 577 764	-220 453
	Autres charges d'exploitation	28	-1 187 295	-1 118 070
	Total des charges d'exploitation		-13 902 272	-4 383 758
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 349 880	3 487 728
	Charges financières nettes	29	-5 098 623	-4 304 194
Autres gains ordinaires	30	14 830	47 412	
Autres pertes ordinaires	31	-200	-81 530	
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-2 734 113	-850 584	
Impôt sur les sociétés	32	-34 879	-14 192	
Résultat des activités ordinaires après impôt		-2 768 992	-864 776	
Eléments extraordinaires		-	-	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-2 768 992	-864 776	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le
Notes 31 décembre 2019 31 décembre 2018

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Résultat net	-2 768 992	-864 776
	▪ Ajustements pour :		
	- Amortissements & provisions	1 577 764	-98 560
	▪ Variations des :		
	- Stocks	2 770 074	-8 122 823
	- Clients	1 088 391	-622 519
	- Autres actifs	-1 662	-1 487 294
	- Fournisseurs et autres passifs	-1 216 160	163 703
	▪ Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	-8 200	318 975
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	1 441 215	-10 713 294
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	8 200	-
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-17 494	-7 886
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	168 392	527 881
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	-181 091	-27 500
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-21 993	492 495
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions	-6 521	-1 370 929
	Encaissements provenant des emprunts	6 500 000	11 456 508
	Remboursements d'emprunts	-6 980 569	-1 256 782
	Fonds social (variation)	-51 954	-29 581
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-539 044	8 799 216
	VARIATION DE TRÉSORERIE	880 178	-1 421 583
	Trésorerie au début de l'exercice	-774 532	647 051
	Trésorerie à la clôture de l'exercice 9 & 17	105 646	-774 532

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Créée en 1973 sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA), la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) est une société anonyme au capital de 5 500 000 DT, divisé en 1 100 000 actions de valeur nominale de 5 DT chacune, admises à la cote permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le siège social de la SIMPAR est sis à Tunis, 14 rue Masmouda - Mutuelleville. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration.

Son activité principale est la promotion immobilière, en sa qualité de promoteur immobilier agréé par le Ministère de l'Équipement, et son activité accessoire est la prise de participations.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
Banque Nationale Agricole (BNA)	332 951	1 664 755	30,27%
Groupe des Assurances de Tunisie	279 523	1 397 615	25,41%
CTAMA	116 349	581 745	10,58%
Société ZIED SARL	112 281	561 405	10,21%
Assurance COMAR	67 128	335 640	6,10%
AFRIQUE AUTOS	29 372	146 860	2,67%
SOIVM SICAF	20 161	100 805	1,83%
Autres actionnaires	142 235	711 175	12,93%
Total	1 100 000	5 500 000	100%

La SIMPAR est soumise au régime fiscal du droit commun en matière d'impôt sur les sociétés et ses ventes de biens immobiliers (locaux à usage commercial ou d'habitation, terrains lotis ...) sont assujetties à la TVA (au taux de 19% ou 13% selon la catégorie de l'opération).

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers de la SIMPAR ont été arrêtés, au 31 décembre 2019, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction de la quote-part de la TVA déductible conformément aux dispositions des articles 9 et 10 du code de la TVA.

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	5%
- Matériel de transport	20%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Équipements de bureaux	20%
- Équipements informatiques	33,33%

Les immobilisations dont le coût d'entrée ne dépasse pas 500 DT font l'objet d'un amortissement intégral au cours de l'année de leur acquisition.

2. Titres de participation

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la SIMPAR).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

3. Stocks

3.1- Terrains à bâtir ou à lotir

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour l'excédent du coût d'entrée du terrain sur sa valeur nette de réalisation.

3.2- Travaux en cours

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

3.3- Travaux terminés

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

4. Provision pour frais de réparation

Une provision pour frais réparation est constituée pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

5. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente) sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêts sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas des projets de promotion immobilière et des lotissements), et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

Selon cette norme, l'incorporation des coûts d'emprunt dans le coût d'un actif qualifié commence lorsque des dépenses relatives à cet actif ont été réalisées, des coûts d'emprunt sont encourus et les activités indispensables à la préparation de cet actif (élaboration des plans, obtention des autorisations de bâtir, construction physique, etc.) préalablement à son utilisation ou à sa vente prévue sont en cours. Elle cesse lorsque ces activités sont pratiquement toutes terminées.

Ainsi, les coûts d'emprunt supportés pendant la phase d'aménagement d'un terrain sont incorporés dans le coût de cet actif dans la période au cours de laquelle les opérations relatives à ce développement sont menées. Toutefois, les charges d'emprunt encourues lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'un aménagement ne sont pas incorporables.

6. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque les conditions suivantes sont toutes satisfaites :

- a) La Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- b) La Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- c) Le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- d) Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (l'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- e) Les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

En effet, les clients ne disposent que d'une possibilité limitée de modifier les plans - par exemple en sélectionnant une option parmi celles proposées par la Société - ou ne peuvent exiger que des variations mineures des plans d'origine.

Les conditions de comptabilisation de la vente d'un bien immobilier sont vérifiées lorsque le contrat de vente est signé par les deux parties et soumis à la formalité d'enregistrement, le bien immobilier est livré à l'acquéreur (établissement d'un procès-verbal de mise en possession et/ou de remise des clés) et le prix de vente est intégralement encaissé par la Société ou que cette dernière dispose de documents probants montrant clairement que l'encaissement intégral du prix de vente est raisonnablement sûr à très court terme (attestation d'octroi d'un prêt pour le financement de l'acquisition du bien immobilier émanant d'un établissement de crédit).

Les charges, y compris les garanties et autres coûts devant être encourus postérieurement à la livraison des biens immobiliers, sont évaluées de façon fiable et comptabilisées dans un compte de passif en contrepartie d'un compte de charge (constitution de provisions pour garantie conférée aux clients).

7. Provision pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi est comptabilisée par la Société pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés au titre de l'assistance médicale post-retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe).

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018
Logiciels	30 029	-	-	30 029	27 497	1 234	-	28 731	1 298	2 532
Total des immobilisations incorporelles	30 029	-	-	30 029	27 497	1 234	-	28 731	1 298	2 532
Terrains	1 483 027	-	-9 442,00	1 473 585	-	-	-	-	1 473 585	1 483 027
Bâtiments administratifs	524 942	-	-	524 942	346 108	23 597	-	369 705	155 237	178 834
Bâtiments de rapport	707 543	-	-37 160	670 383	685 060	22 426	-37 160	670 326	57	22 483
Matériel de transport	436 170	-	-87 980	348 190	378 933	38 725	-87 980	329 678	18 512	57 237
Installations générales, agencements & aménagements des constructions	240 437	-	-12 737	227 700	240 437	-	-12 737	227 700	-	-
Installations générales, agencements & aménagements divers	124 463	10 357	-	134 820	90 356	5 251	-	95 607	39 213	34 107
Équipements de bureaux	78 978	4 497	-	83 475	66 079	4 457	-	70 536	12 939	12 899
Équipements informatiques	77 189	2 640	-	79 829	68 877	5 747	-	74 624	5 205	8 312
Total des immobilisations corporelles	3 672 749	17 494	-147 319	3 542 924	1 875 851	100 203	-137 877	1 838 177	1 704 747	1 796 898
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	3 702 778	17 494	-147 319	3 572 953	1 903 348	101 437	-137 877	1 866 908	1 706 045	1 799 430

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Participations :	10 309 524	10 370 380
- Titres de participation	11 188 608	11 188 608
- Moins : Provisions	-879 084	-818 228
Fonds gérés :	2 887 674	4 268 911
- Fonds gérés (par SICAR INVEST)	4 740 564	4 855 564
- Moins : Provisions	-1 852 890	-586 653
Prêts au personnel :	153 148	136 988
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	160 188	144 028
- Moins : Provisions	-7 040	-7 040
Échéance à plus d'un an sur emprunt national	6 000	12 000
Dépôts et cautionnements versés	300 167	192 325
<i>Total en DT</i>	13 656 513	14 980 604

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION

	Nombre de titres	% de participation	Soldes au 31/12/2019		
			Valeur brute	Provision	Valeur nette
Sociétés du Groupe SIMPAR :			6 036 965	72 661	5 964 304
- ESSOUKNA	3 516 863	69,63%	1 762 841	-	1 762 841
- SODET SUD	18 185	8,44%	1 930 125	-	1 930 125
- SICAR INVEST	85 000	8,50%	1 179 980	-	1 179 980
- SOIVM SICAF	54 857	13,71%	534 856	-	534 856
- Société Immobilière des Œillets	40 000	22,22%	200 000	72 661	127 339
- SIVIA	32 626	23,30%	209 743	-	209 743
- EL MADINA	12 143	13,49%	121 430	-	121 430
- TIS	500	20,00%	50 000	-	50 000
- SOGEST	7 471	74,71%	47 990	-	47 990
Sociétés hors Groupe SIMPAR :			5 151 643	806 423	4 345 220
- TUNIS RE	473 351	2,37%	3 506 808	-	3 506 808
- SOMOCER	134 619	0,58%	235 186	109 856	125 330
- STB	51 039	0,21%	501 582	275 224	226 358
- ATB	60 000	0,08%	365 619	126 939	238 680
- CIMENT DE BIZERTE	36 000	0,10%	286 653	233 841	52 812
- Autres	-	-	255 795	60 563	195 232
Total en DT			11 188 608	879 084	10 309 524

NOTE N°4-2 : PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SODET SUD

En 2014, la SIMPAR a procédé à l'acquisition de 4 465 actions SODET SUD, société du Groupe BNA, pour un montant de 558 125 DT (soit au prix de 125 DT l'action).

En 2015, la SODET SUD a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 15 049 800 DT, en le portant de 6 500 000 DT à 21 549 800 DT, et ce, par l'émission au pair de 150 498 actions de valeur nominale unitaire de 100 DT. Dans ce cadre, la SIMPAR a procédé à la souscription de 13 720 actions SODET SUD pour un montant global de 1 372 000 DT.

Après cette opération, la participation de la SIMPAR dans le capital de la SODET SUD remonte à 18 185 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 8,44%.

Les états financiers de la SODET SUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître une valeur mathématique de l'action de 38,480 DT, soit une moins-value potentielle de 1 230 KDT non comptabilisée par la SIMPAR.

En effet, un rapport d'évaluation des 19 lots de terrains à bâtir ou à lotir détenus par la SODET SUD, établi le 8 janvier 2018 par un expert indépendant du Groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 41 785 KDT, contre une valeur comptable des mêmes actifs d'exploitation au bilan arrêté au 31 décembre 2019 de 14 045 KDT, soit une plus-value latente de 27 740 KDT.

En conclusion, la SIMPAR, tout en s'alignant aux sociétés du Groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, vu que leur valeur d'usage (ou valeur mathématique corrigée) est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition.

NOTE N°4-3 : FONDS GÉRÉS

Les produits à recevoir (dividendes, plus-values sur rachats d'actions SICAV, plus-values sur cessions de titres de participation, etc.) et les charges à payer (commissions) relatifs aux quatre fonds gérés par SICAR INVEST, société du Groupe BNA, et se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2019, ont été comptabilisés sur la base de situations arrêtées par cette dernière et communiquées à la SIMPAR lors de l'établissement des états financiers relatifs à l'exercice 2019. Ils se présentent comme suit :

Fonds gérés	Montant du fonds géré	Produits à recevoir	Commissions à payer	Résultat sur placement
Fonds géré n°4	742 014	844	6 079	-5 235
Fonds géré n°8	793 550	5 799	14 378	-8 579
Fonds géré n°15	760 000	32 889	32 621	268
Fonds géré n°22	2 445 000	18 931	29 363	-10 432
Total en DT	4 740 564	58 463	82 441	-23 978

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à certains titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices pour atteindre 3 207 064 DT au 31 décembre 2019.

Cependant, les provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés totalisent un montant de 1 852 890 DT au 31 décembre 2019. Elles ont été estimées sur la base des informations communiquées par SICAR INVEST qui dispose des dossiers physiques des participations (dont notamment les derniers états financiers disponibles) et compte tenu des garanties admises (contrat d'hypothèque, contrat d'assurance, etc.), régulièrement constituées et évaluées correctement.

NOTE N°5 : STOCKS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Terrains à bâtir :	27 195 553	25 763 928
- Ariana TF 60290	6 536 941	6 176 568
- Sousse- tranche 2	1 138 987	1 074 652
- Chotrana TF 8735 - tranches 2 & 3	2 349 890	2 339 707
- Les Résidences du Parc - HSC 1.11.4	3 807 029	3 499 204
- Route de Raoued - tranches 2 & 3	1 953 421	1 937 799
- Jardins d'El Menzah - El Houda	1 462 853	1 462 253
- Jardins de Carthage - HSC 1.1.3	9 847 806	9 175 119
- Autres terrains à bâtir	98 626	98 626
Travaux en cours :	20 553 476	30 680 976
- Jardins d'El Menzah - HC 2	13 264 769	7 213 808
- El Mourouj 5 - EHC 25	-	9 898 719
- Les Berges du Lac II - HSC 1/4/3	-	6 762 084
- Chotrana TF 8735 - tranche 2 & 3	1 210 709	1 182 444
- Les Résidences du Parc - HSC 1.11.2	4 282 246	3 919 838
- El Mourouj VI - EHC 17	1 795 752	1 704 083

Travaux terminés :	21 387 678	15 461 877
- Résidence SAFSAF I et II	284 153	2 466 748
- Résidence La Brise	4 744 267	-
- Résidence du Parc	5 473 092	-
- Résidence Mimosas	680 421	1 226 148
- Résidence El Bousten 3	-	35 917
- Résidence La Perle	3 340 150	4 569 762
- Néapolis Center Nabeul	379 320	379 320
- Résidence La Couronne	-	209 282
- Lotissement Sousse - tranche 1	6 239 537	6 327 962
- Autres travaux terminés	246 738	246 738
Total brut en DT	69 136 707	71 906 781
Moins : Provisions	-521 795	-521 795
- Terrains à bâtir (*)	-9 775	-9 775
- Travaux terminés (**)	-512 020	-512 020
Total net en DT	68 614 912	71 384 986

(*) Une provision pour dépréciation d'une parcelle de terrain sise à Ksar Said, figurant parmi les éléments du stock de terrains à bâtir, a été constituée pour la totalité de son coût d'acquisition. Ce terrain a été exproprié pour cause d'utilité publique et ne pourrait plus être aménagé, ni vendu.

(**) Des provisions pour dépréciation de certains locaux (aux résidences Les Emeraudes, Les Orangers, Essafsaf et Le Diamant), figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés, ont été constituées pour la totalité de leurs coûts de production. En outre, d'autres provisions pour dépréciation de certains locaux au Centre Commercial et Administratif Néapolis Nabeul, figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés, ont été constituées pour environ 75% de leurs coûts de production.

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	1 480 096	1 433 702
Clients - effets à recevoir	810 143	1 946 696
Clients locataires - Néapolis Center	10 620	8 852
<i>Total brut en DT</i>	2 300 859	3 389 250
Moins : Provisions	-129 591	-129 591
<i>Total net en DT</i>	2 171 268	3 259 659

NOTE N°7 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Fournisseurs - comptes débiteurs :	315 176	52 627
- Entrepreneurs, avances et acomptes	308 149	44 100
- Bureaux d'études, avances et acomptes	6 000	7 500
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	1 027	1 027
Personnel - avances et acomptes	78 253	39 723
État - comptes débiteurs :	4 559 335	5 824 404
- Acomptes provisionnels	512 074	689 124
- Retenues à la source	4 297	1 233
- TVA déductible ou à reporter	4 042 152	5 133 235
- Autres impôts et taxes	812	812
Charges constatées d'avance	3 773	31 635
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	1 004 224	-
Produits à recevoir (produits des fonds gérés ...)	204 823	206 237
Autres comptes débiteurs	423 110	432 406
<i>Total brut en DT</i>	6 588 694	6 587 032
Moins : Provisions	-5 250	-5 250
<i>Total net en DT</i>	6 583 444	6 581 782

NOTE N°8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Prêts au personnel (échéances à moins d'un an ou impayées)	52 021	42 323
Moins : Provisions	-7 560	-7 560
<i>Sous-total en DT</i>	44 461	34 763
Échéances à moins d'un an sur emprunt national	6 000	6 000
<i>Total en DT</i>	50 461	40 763

NOTE N°9 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Chèques à l'encaissement	-	36 568
BNA Nord Hilton	248 412	494 134
BT	978 285	33 944
BH Kheireddine Pacha	238 555	56 338
Caisse	401	401
<i>Total en DT</i>	1 465 653	621 385

NOTE N°10 : RÉSULTAT PAR ACTION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Résultat de l'exercice en DT	-2 768 992	-864 776
Nombre d'actions ordinaires en circulation	1 100 000	1 100 000
Résultat par action de valeur nominale de 5 DT	-2,517	-0,786

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en D1)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	soumise à un régime fiscal particulier	Réserve	Autres compléments d'apport	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au au 31 décembre 2017	5 500 000	3 000 000	550 000	23 634 642	902 540	5 172 000		41 071	4 079 379	42 879 632
<i>Répartition du bénéfice 2017 :</i>										
- Réserves	-	-	-	125 000	100 000	-500 000		-	275 000	
- Dividendes	-	-	-	-	-	-		-	-1 375 000	-1 375 000
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-29 582	-		-	-	-29 582
Perte de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-		-	-864 776	-864 776
Soldes au 31 décembre 2018	5 500 000	3 000 000	550 000	23 759 642	972 958	4 672 000		41 071	2 114 603	40 610 274
<i>Répartition du bénéfice 2018 :</i>										
- Réserves	-	-	-	800 000	-	-800 000		-	-	
- Dividendes	-	-	-	-	-	-		-	-	
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-51 954	-		-	-	-51 954
Perte de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-		-	-2 768 992	-2 768 992
Soldes au 31 décembre 2019	5 500 000	3 000 000	550 000	24 559 642	921 004	3 872 000		41 071	-654 389	37 789 328

NOTE N°11-1 : RÉSERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Solde au 1er janvier :	972 958	902 540
- Trésorerie	788 498	713 226
- Prêts au personnel	184 460	189 313
Ressources de l'exercice :	10 894	110 885
- Quote-part du bénéfice de l'exercice précédent	-	100 000
- Intérêts des prêts au personnel	10 894	10 885
Emplois de l'exercice :	62 848	40 467
- Restauration	29 681	23 631
- Aides au personnel (non remboursables)	32 150	15 850
- Bonifications d'intérêts	1 017	986
Solde au 31 décembre :	921 004	972 958
- Trésorerie	847 754	788 498
- Prêts au personnel	73 250	184 460

NOTE N°12 : EMPRUNTS NON COURANTS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA : (*)	14 467 056	32 827 012
- Crédit pour acquisition du terrain Ariana	1 425 000	3 325 000
- Crédit pour acquisition du terrain Sousse	535 310	1 820 054
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-2	1 649 914	3 299 828
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-4	1 499 922	2 999 844
- Crédit pour réalisation du projet Sousse - Tranche 1	-	621 000
- Crédit pour acquisition du terrain HSC 1/4/3 Lac II	638 610	1 277 220
- Crédit pour réalisation du projet HSC 1/4/3 Lac II	1 350 386	2 477 414
- Crédit pour réalisation du projet EHC 18 El Mourouj VI	1 647 112	3 184 417
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 17 El Mourouj VI	-	900 000
- Crédit pour réalisation du projet EHC 25 El Mourouj V	2 953 613	5 690 319
- Crédit pour acquisition du terrain Jardins de Carthage	2 400 000	4 800 000
- Autres crédits	367 189	2 431 916
Échéances à plus d'un an sur emprunts BT :	-	3 431 172
- Crédit pour réalisation du projet HC2 Jardins d'El Menzah		3 431 172
Total en DT	14 467 056	36 258 184

(*) *Aucours de l'exercice 2019, la SIMPAR a bénéficié du report de plusieurs échéances impayées relatives aux emprunts BNA et dont le montant total s'élève à 4 045 124 DT.*

NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Cautionnements reçus	32 962	30 556
Dépôts reçus pour lotissements	772 248	708 452
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	378 747	359 996
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	99 031	61 345
Dépôts reçus pour frais de syndic	6 297	13 513
Total en DT	1 289 285	1 173 862

NOTE N°14 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Provisions pour frais de réparation (1)	107 952	103 271
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (2)	106 023	102 962
Provisions pour risques fiscal et social	129 976	96 326
Provisions pour litiges (ECF, prud'homme ...) (3)	193 841	86 000
Total en DT	537 792	388 559

1) Provisions pour frais de réparation

Des provisions pour garantie conférée aux clients sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise). Ces provisions sont constatées sur la base d'un pourcentage de 0,5% du prix de vente, et ce, suite à une décision prise au niveau du Conseil d'Administration.

Selon une Note de la Direction Générale en date du 30 juin 2016, chacune des provisions pour garantie conférée aux clients est reprise pour 100% de son montant après l'écoulement de quatre semestres suivant celui de sa constitution.

2) Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les hypothèses appliquées par la SIMPAR pour la détermination de la provision pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi (assistance médicale post-retraite) se présentent comme suit :

- une prime d'assurance groupe annuelle égale à 638 DT par retraité ;
- un taux de croissance annuelle des primes d'assurance groupe de 5% ;
- une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- un taux d'actualisation financière de 8% ; et
- une espérance de vie après l'âge de départ à la retraite de 15 ans.

Par ailleurs, la SIMPAR a procédé, au 31 décembre 2014, à la reprise de la provision pour indemnités de départ à la retraite constituée durant les exercices antérieurs, et ce, suite à la conclusion d'un contrat d'assurance entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014, par lequel la compagnie d'assurance se chargera du versement des indemnités de départ à la retraite au profit des salariés partis en retraite. Le montant de la prime d'assurance payée par la SIMPAR au titre de l'exercice 2019 s'élève à 125 134 DT.

3) Provision pour litige avec l'entreprise ECF

Le Groupement Immobilier (dont la SIMPAR fait partie) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au

Projet El Bosten III Soukra et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que la SIMPAR serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 6 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Ainsi, il est plus probable qu'improbable que la SIMPAR sera tenue de payer sa quote-part s'élevant à 187 907 DT. De ce fait, une provision pour litige a été comptabilisée lors de l'établissement des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017, pour un montant de 86 000 DT, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants (chez la SIMPAR et la SIVIA).

Le 27 février 2019, la Cour d'Appel de Tunis a condamné le Groupement Immobilier à payer, en faveur de l'entreprise ECF, un montant supplémentaire de 539 206 DT (dont 391 999 DT au titre de la somme des retenues de garantie et 147 207 DT au titre des pénalités de retard calculées à partir de décembre 2014). La SIMPAR a versé à la Trésorerie Générale de Tunisie sa quote-part s'élevant à 107 841 DT et qui a fait l'objet d'un ajustement à la hausse de la provision pour litige comptabilisée à ce titre.

NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Entrepreneurs	195 117	246 743
Fournisseurs ordinaires	178 772	140 411
Architectes	39 408	39 722
Bureaux d'études	28 892	28 985
Entrepreneurs, retenues de garantie	2 271 798	2 187 843
Fournisseurs, factures non parvenues	382 834	393 568
Total en DT	3 096 821	3 037 272

NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Clients - avances et acomptes reçus	603 441	926 529
Personnel - comptes créditeurs :	378 586	406 648
- Personnel, charges à payer	350 498	397 573
- Personnel, rémunérations dues	28 088	9 075
État - comptes créditeurs :	92 664	667 078
- Retenues à la source	60 995	122 454
- TVA collectée ou à payer (sur livraisons à soi même ...)	-	462 820
- Impôt sur les sociétés	-	14 192
- Contribution sociale de solidarité (*)	200	200
- Autres impôts et taxes à payer	31 469	67 412
Organismes sociaux :	162 330	225 204
- CNSS	26 207	36 878
- CNSS - régime complémentaire	2 744	6 362
- Assurance groupe	1 694	6 741
- Prêts CNSS (oppositions)	822	548
- Charges sociales à payer	130 863	174 675
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	-	251 878
Actionnaires - dividendes à payer	26 588	33 108
Charges à payer (charges des fonds gérés ...)	284 196	332 269
Autres comptes créditeurs	49 805	86 513
Total en DT	1 597 610	2 929 227

(*) La contribution sociale de solidarité (CSS), instituée par la loi de finances pour l'année 2018, est calculée au taux de 1% sur la base du bénéfice imposable de l'exercice 2019, avec un minimum de 200 DT.

NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Découverts bancaires - BNA	1 360 007	1 395 917
<i>Total en DT</i>	1 360 007	1 395 917

NOTE N°18 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :	23 704 772	10 145 380
- Crédit pour réalisation du projet EHC 18 El Mourouj VI	2 333 409	1 326 841
- Crédit pour réalisation du projet ECH 25 El Mourouj V	4 184 285	1 659 676
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 18 El Mourouj	-	249 886
VI		
- Crédit pour acquisition du terrain Sousse	1 743 060	749 434
- Crédit pour acquisition du terrain HOUDA	-	337 359
- Crédit pour acquisition du terrain 1-4-3 Lac II	904 697	372 522
- Crédit pour acquisition du terrain Ariana	1 900 000	-
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-2	1 649 914	-
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-4	1 499 922	-
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 17 El Mourouj	900 000	-
VI		
- Crédit pour réalisation du projet 1-4-3 Lac II	1 913 047	722 579
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-1-3	3 600 000	2 400 000
- Crédit pour réalisation du projet Sousse	844 000	759 000
- Autres crédits	2 232 438	1 568 083
Échéances à moins d'un an sur emprunts BT :	10 069 992	2 318 828
- Crédit pour réalisation du projet HC2 Jardins d'El Menzah	10 069 992	2 318 828
Intérêts courus sur emprunts	335 633	411 106
<i>Total en DT</i>	34 110 397	12 875 314

NOTE N°19 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Ventes de logements	13 931 193	5 835 567
Ventes de terrains lotis	157 081	-
Ventes de magasins et autres immeubles	1 369 447	544 315
<i>Total en DT</i>	15 457 721	6 379 882

NOTE N°20 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Dividendes / titres de participation	563 563	1 160 876
Profits / cessions de valeurs mobilières	-	76 127
Produits des fonds gérés	61 495	105 265
<i>Total en DT</i>	625 058	1 342 268

NOTE N°21 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Loyers magasins et bureaux	44 919	38 916
Cotisations syndics	21 167	16 475
Ventes dossiers d'appel d'offres	2 100	2 625
Frais de dossiers	10 887	2 146
Autres produits d'exploitation (jetons de présence ...)	90 300	89 174
<i>Total en DT</i>	169 373	149 336

NOTE N°22 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Variation du stock de terrains à bâtir	1 431 626	-3 779 452
Variation du stock de travaux en cours	-10 127 499	10 537 186
Variation du stock de travaux terminés	5 916 359	1 365 088
<i>Total en DT</i>	-2 779 514	8 122 822

NOTE N°23 : ACHATS DE TERRAINS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Achats de terrains à bâtir	-	-
Droits d'enregistrement / achats de terrains (*)	-	3 436
<i>Total en DT</i>	-	3 436

(*) Il s'agit des droits d'enregistrement d'actes de précision.

NOTE N°24 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Achats d'études et de prestations de services : (*)		
- Projet Choutrana - tranche 2	21 013	-
- Projet EHC 18 El Mourouj VI	540	1 596
- Projet EHC 25 El Mourouj V	67 119	109 513
- Projet HC 2 Jardins d'El Menzah	168 739	97 641
- Projet HSC 1/4/3 Les résidences du Parc - Lac II	55 096	115 071
- Projet Sousse - tranche 1	-	120 805
- Projet Lac 1-11-2	23 801	48 038
- Projet EHC 17 El Mourouj VI	-	26 942
- Projet Ariana	10 540	87 087
- Autres projets	22 456	12 115
<i>Total en DT</i>	369 304	618 808

(*) Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière réalisés ou en cours de réalisation.

NOTE N°25 : ACHATS DE MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Achats de matériels, équipements et travaux : (*)		
- Projet HC 2 Jardins d'El Menzah	4 955 369	3 616 539
- Projet HSC 1-4-3 Lac	783 987	1 707 286
- Projet EHC 25 El Mourouj V	413 172	2 752 290
- Projet Sousse - tranche 1	-	730 194
- Autres projets	-	1 956
Total en DT	6 152 528	8 808 265

() Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de l'exercice pour la réalisation des projets de promotion immobilière.*

NOTE N°26 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Salaires et compléments de salaires	1 465 646	1 342 172
Indemnités de licenciement	-	33 263
Charges sociales légales	308 724	271 678
Autres charges de personnel	61 497	90 435
Total en DT	1 835 867	1 737 548

NOTE N°27 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	101 438	165 311
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1 379 935	158 544
Dotations aux provisions pour risques et charges	266 407	126 223
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-52 841	-7 408
Reprises sur provisions pour risques et charges	-117 175	-222 217
<i>Total en DT</i>	1 577 764	220 453

NOTE N°28 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Achats non stockés de matières et fournitures	120 591	116 955
Divers services extérieurs	574 177	499 500
Commissions des fonds gérés et services bancaires	312 759	351 634
Autres charges ordinaires	18 540	15 516
Jetons de présence (servis par la Société)	68 750	68 750
Impôts, taxes et versements assimilés	92 478	65 715
<i>Total en DT</i>	1 187 295	1 118 070

NOTE N°29 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Intérêts des emprunts relatifs aux projets (*)	4 837 498	3 684 992
Intérêts débiteurs des CCB	261 125	619 202
Total en DT	5 098 623	4 304 194

(*) Les intérêts sur emprunts relatifs aux projets encourus en 2019 s'élèvent à 4 837 498 DT et s'analysent comme suit :

- Intérêts incorporés dans le stock de terrains à bâtir : 1 365 012 DT
- Intérêts incorporés dans les stocks de travaux en cours et travaux terminés : 1 618 664 DT
- Intérêts non incorporés dans les coûts des projets : 1 853 822 DT

NOTE N°30 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2018
Profits sur cessions d'immobilisations corporelles	8 200	-
Autres produits ordinaires	6 630	47 412
Total en DT	14 830	47 412

NOTE N°31 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Pertes / sortie d'immobilisations financières	-	318 975
Reprise de provision pour dépréciation des titres SAI IFRIKIA	-	-318 975
Autres pertes ordinaires	200	81 530
Total en DT	200	81 530

NOTE N°32 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**Exercice clos le
31 décembre 2019**

Bénéfice comptable avant impôt	-2 734 113
Réintégrations :	1 646 662
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	114 053
- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	3 061
- Provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés	1 265 882
- Provisions pour frais de réparation	76 173
- Provisions pour risques et charges	187 173
- Contribution sociale de solidarité	200
- Autres charges non déductibles	120
Déductions :	671 103
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	37 661
- Dividendes	516 267
- Reprises sur provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	-
- Reprises sur provisions pour risques et charges	45 682
- Reprises sur provisions pour frais de réparation	71 493
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres non cotés	-
Résultat fiscal	-1 758 554
Pertes reportées au 31/12/2019	-3 733 766
Amortissements différés au 31/12/2019	-266 749
Min d'IS (0,2% du chiffre d'affaires brut local)	34 879

NOTE N°33 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la SIMPAR, autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général), sont les suivantes :

- BNA - Banque Nationale Agricole (société tête du groupe BNA) ;
- ESSOUKNA (filiale) ;
- Société ZIED (filiale) ;
- Immobilière des Œillets (filiale) ;
- SIVIA (filiale) ;
- EL MADINA (filiale) ;
- SOGEST (filiale) ;
- SICAR INVEST (entreprise associée) ;
- T.I.S (entreprise associée) ;
- CTAMA (actionnaire et administrateur).

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

- 1) La SIMPAR a bénéficié, au cours de l'exercice 2017, de deux crédits à moyen terme, accordés par la BNA et garantis par des contrats d'hypothèque portant sur les biens immobiliers issus des projets financés. Les débloquages effectués en 2019 et d'autres informations pertinentes relatives à ces emprunts se présentent comme suit :

Projet	Taux d'intérêt	Montant emprunté	Montant débloqué en 2019	Remboursement principal en 2019	Remboursement intérêts en 2019
Projet EHC 25 El Mourouj V	TMM+3%	7 400 000	50 000	262 097	706 827
Projet HSC 1-4-3 Lac	TMM+3%	3 400 000	200 000	136 522	466 267
Total en DT		10 800 000	250 000	398 619	1 173 094

- 2) En 2019, les conventions d'études techniques et de pilotage conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Le montant cumulé des prestations de services facturées au titre de ces conventions s'élève à 221 200 DT. Au 31 décembre 2019, le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la SIMPAR est créditeur de 134 883 DT.

- 3) La SIMPAR a réalisé en commun et à parts égales avec la société EL MADINA, chef de file, un projet de promotion immobilière à Chotrana I. Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 et revenant à la SIMPAR, au titre de ce projet, s'élève à 2 701 327 DT.
- 4) La SIMPAR a réalisé, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets et à parts égales, le projet de promotion immobilière El Bosten III Soukra. Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 et revenant à la SIMPAR, au titre de ce projet, s'élève à 40 000 DT.
- 5) La SIMPAR a réalisé, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets, le projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche). Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 et revenant à la SIMPAR, au titre de ce projet, s'élève à 157 081 DT.
- 6) En 2019, la T.I.S a facturé à la SIMPAR les frais de maintenance ainsi que les prix de vente de divers matériels informatiques pour un montant global de 12 767 DT. Au 31 décembre 2019, le solde du fournisseur T.I.S chez la SIMPAR est créditeur de 784 DT.
- 7) Les commissions revenant à SICAR INVEST au titre de sa gestion des fonds gérés de la SIMPAR au cours de l'exercice 2019, s'élèvent à 82 441 DT.
- 8) La SIMPAR a conclu avec la CTAMA, actionnaire et administrateur, deux contrats d'assurance portant sur le financement des indemnités de départ à la retraite (six fois le salaire brut pour tout employé partant en retraite) et des compléments de retraite (au profit des membres adhérents). En 2019, les charges supportées par la SIMPAR au titre de ces deux contrats d'assurance se présentent comme suit :

	<i>Montant</i>
Assurance Complément de Retraite	88 382
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	36 752
<i>Total en DT</i>	<i>125 134</i>

NOTE N°34 : ENGAGEMENTS HORS BILAN***a) Hypothèques accordées à la BNA au titre des emprunts contractés :***

<i>Objet de l'hypothèque</i>	<i>Engagement</i>
Propriété sise à Sousse - titres fonciers n° 69346, 52195,44714, 106339, 42073, 84244, 85781,107269 et 200773 Sousse	3 000 000
Propriété sise à Sousse - titres fonciers n° 41239, 107204 et 105684 Sousse	700 000
Propriété sise à Sousse - titre foncier n° 105729 Sousse	100 000
Propriété sise au Lotissement AFH - EHC 18 - El Mourouj VI	1 200 000
Propriété sise au Lotissement AFH - EHC 17 - El Mourouj VI	900 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1.4.3 - Les Berges du Lac II	2 200 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1.11.4 - Les Berges du Lac II	3 300 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1.11.2 - Les Berges du Lac II	3 000 000
Propriété sise au Berges du Lac II - HSC 1-1-3	7 200 000
Propriété sise à El Mourouj VI - EHC 18	5 000 000
Propriété sise à El Mourouj V - EHC 25	7 400 000
Propriété sise aux Jardins du Lac - HSC 1.4.3	3 400 000
Propriété sise à Sousse - Tranche 1	1 530 000
Propriété sise aux Jardins d'El Menzah HC 2 (caution de la BNA)	12 000 000
<i>Total en DT</i>	<i>50 930 000</i>

b) Hypothèques et nantissemements obtenus du personnel au titre des prêts accordés :

<i>Objet de l'hypothèque ou du nantissement</i>	<i>Privilège</i>
Hypothèque de 2 ^{ème} rang sur le logement L 24 sis à la Rue 6712, Cité Ibn Khaldoun, à distraire du titre foncier n° 107264	15 000
Hypothèque de 1 ^{er} rang, en pari-passu avec la STB, sur le lot de terrain Slim et Zied 23 objet du titre foncier n° 7742 Ariana	35 310
Hypothèque de 2 ^{ème} rang sur l'appartement n°1 / Nesrine 2 - résidence Nesrine	23 000
Hypothèque du 1 ^{er} rang, en pari-passu avec l'UBCI, sur l'appartement C2 - résidence El Bousten IV	40 000
Hypothèque en rang utile sur l'appartement G1 - résidence Les Orangers III	25 000
Hypothèque en rang utile sur titre foncier n° 70770 Tunis	19 000
Hypothèque en rang utile sur l'appartement A19 - résidence El Aizz à El Mourouj V	30 000
Hypothèque de 2 ^{ème} rang sur l'appartement A14 - résidence Le Cristal	40 000
Hypothèque en 1 ^{er} rang sur l'appartement A2 - résidence La Couronne	70 000
Privilège sur voiture Peugeot 206, 991 TU 134	10 000
Privilège sur voiture Volkswagen Passat, 8813 TU 102	10 000
Privilège sur voiture BMW Série 1, 6596 TU 187	12 000
Privilège sur voiture DONGFENG DFM, 1983 TU 213	19 500
Total en DT	348 810

- c) La SIMPAR a reçu des cautions bancaires de garantie de bonne exécution, auprès des entrepreneurs, dont le montant global est de 756 239 DT au 31 décembre 2019.
- d) Les intérêts à échoir sur les crédits à moyen et court terme totalisent un montant de 4 227 384 DT au 31 décembre 2019.

NOTE N°35 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE CLÔTURE

Les états financiers de la Société ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et la Société s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020.

À la date d'arrêté des états financiers 2019 de la Société, par le Conseil d'Administration, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

NOTE N°36 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION **(Montants exprimés en dinars)**

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Ventes de biens immobiliers	15 457 721	6 379 882
Produits des participations	625 058	1 342 268
Autres produits d'exploitation	169 373	149 336
Production stockée ou déstockage	-2 779 514	8 119 386
Achats consommés	-6 521 832	-9 427 073
Services extérieurs et autres charges externes	-1 094 817	-1 052 355
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	5 855 989	5 511 444
Charges de personnel	-1 835 867	-1 737 548
Impôts et taxes	-92 478	-65 715
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 927 644	3 708 181
Charges financières nettes	-5 098 623	-4 304 194
Autres gains ordinaires	14 830	47 412
Autres pertes ordinaires	-200	-81 530
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	-1 577 764	-220 453
Impôt sur les sociétés	-34 879	-14 192
Éléments extraordinaires	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-2 768 992	-864 776

RAPPORT GÉNÉRAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAN),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Immobilière et de Participations - SIMPAR (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 37.789.328 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (2.768.992) DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 13.197.198 DT, représentent l'un des postes les plus importants du bilan (se référer à la Note 4 des états financiers). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la norme comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à certains titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices pour atteindre 3.207.064 DT au 31 décembre 2019. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de ces titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que tout autre élément d'information pertinent communiqué à la Société par cette dernière.

Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation des actions SODET SUD n'a été comptabilisée au 31 décembre 2019, malgré l'excédent de leur coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans les capitaux propres de cette entité apparentée.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres (notamment dans le cas de la SODET SUD en prenant en considération une plus-value potentielle sur le stock de terrains sur la base d'une expertise externe récente) sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par la Société pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) Évaluation des stocks de biens immobiliers

a) Risques identifiés

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 68.614.912 DT et représentent le poste le plus important du bilan (environ 73% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis le commencement des travaux d'aménagement ou de construction des biens immobiliers destinés à la vente jusqu'à l'obtention du procès-verbal de récolement.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stock sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés ou les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, d'une part, et pour les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, d'autre part, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

a) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relative aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté à l'inventaire physique des différents stocks de biens immobiliers et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains aménagés ou des projets de promotion immobilière, telles que prévues par la norme comptable NCT 13 relative aux Charges d'emprunt, sont respectées ;

- Vérifié que le montant de la TVA sur les stocks de biens immobiliers destinés à l'habitation et n'ayant pas fait l'objet de contrats ou de promesses de vente jusqu'au 31 décembre 2017, devenu récupérable en application des dispositions de l'article 79 de la loi n°2018-56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, relatives à la clarification de la fiscalité du secteur de la promotion immobilière, a été déterminé de manière fiable et traité correctement sur le plan comptable ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par des valeurs nettes de réalisation correctement estimées et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur

Tunis, le 22 avril 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, Associé



P/ ICCA

Anis SMAOUL, Associé



RAPPORT SPÉCIAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAR),

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées (antérieures et nouvelles)

- 1) La Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) a bénéficié, au cours de l'année 2017, de deux crédits à moyen terme accordés par la Banque Nationale Agricole (BNA) et garantis par des contrats d'hypothèque sur les biens immobiliers issus des projets financés, et d'un autre crédit à moyen terme accordé par la Banque de Tunisie (BT) et cautionné par la BNA.

Les débloquages effectués en 2019 accompagnés d'autres informations relatives à ces crédits bancaires se présentent comme suit :

Emprunts / Projets	Taux d'intérêt	Montant de l'emprunt	Débloquages en 2017 et 2018	Débloquages en 2019	Intérêts payés en 2019
Crédits BNA :		10.800.000	10.550.000	250.000	1.173.094
• Projet EHC 25 El Mourouj V	TMM+3%	7.400.000	7.350.000	50.000	706.827
• Projet HSC 1-4-3 Lac	TMM+3%	3.400.000	3.200.000	200.000	466.267
Crédit BT - Projet HC2 Jardins d'El Menzah	TMM+1,5%	12.000.000	5.750.000	6.250.000	842.766
TOTAL EN DT		22.800.000	16.300.000	6.500.000	2.015.860

- 2) Durant l'exercice 2019, les conventions d'études techniques et de pilotage conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Le montant cumulé des prestations de services facturées, en 2019, au titre de ces conventions s'élève à 221.200 DT. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la SIMPAR est créditeur de 134.883 DT au 31 décembre 2019.
- 3) La SIMPAR a réalisé en commun et à parts égales avec la société EL MADINA, chef de file, un projet de promotion immobilière à Chotrana I. La quote-part de chiffre d'affaires dont a bénéficié la SIMPAR en 2019, au titre de ce projet, s'élève à 2.701.327 DT.
- 4) La SIMPAR a réalisé, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets et à parts égales, le projet de promotion immobilière El Bosten III Soukra. La

quote-part de chiffre d'affaires réalisé en 2019 revenant à la SIMPAR, au titre de ce projet, s'élève à 40.000 DT.

- 5) La SIMPAR a réalisé, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Cèllets le projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche). Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 et revenant à la SIMPAR, au titre de ce projet, s'élève à 157.081 DT.
- 6) La T.I.S a facturé à la SIMPAR, en 2019, les frais de maintenance ainsi que les prix de vente de divers matériels informatiques pour un montant global de 12.767 DT. Le solde du fournisseur T.I.S chez la SIMPAR est créditeur de 784 DT au 31 décembre 2019.
- 7) Les commissions revenant à SICAR INVEST pour sa gestion des fonds gérés de la SIMPAR au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 82.441 DT.
- 8) La SIMPAR a conclu avec la CTAMA, actionnaire et administrateur, deux contrats d'assurance portant sur le financement des avantages postérieurs à l'emploi au profit de son personnel (indemnité de départ à la retraite et complément de retraite au profit de tout membre adhérent). Au cours de l'exercice 2019, les primes supportées par la SIMPAR au titre de ces deux contrats d'assurance se présentent comme suit :

	Épargne	Frais de gestion	Montant total
Assurance Complément de Retraite	86.172	2.210	88.382
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	35.833	919	36.752
Total en DT	122.005	3.129	125.134

- 9) Fin septembre 2019, la SIMPAR a cédé une voiture de tourisme à son Directeur Général Adjoint parti à la retraite, pour un prix de 8.200 DT (environ 20% de la juste valeur). Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 29 août 2019.

Obligations et engagements de la SIMPAR envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 28 janvier 2016. Il s'agit d'une indemnité de représentation nette de 150 DT par mois, à servir en 19,5 mensualités sur toute l'année ;
- La rémunération du Directeur Général, qui exerce ses fonctions depuis janvier 2015, a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 31 décembre 2014, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur (l'ex Président Directeur Général). Les éléments de cette rémunération découlent des différentes décisions du Conseil d'Administration régissant la rémunération du Président Directeur Général, notamment celles en date du 27 janvier 1978, 19 novembre 1980, 6 mars 1984, 22 mai 1990 et 15 décembre 2004.

Les éléments de rémunération du Directeur Général englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et quota mensuel de carburant) et une indemnité mensuelle nette de 600 DT au titre des remboursements des frais de téléphone, d'eau et d'électricité ;

- La rémunération du Directeur Général Adjoint qui exerce ses fonctions depuis février 2012 a été fixée par les différentes décisions du Conseil d'Administration régissant la rémunération du Directeur Général Adjoint ainsi que le régime de rémunération du personnel de la SIMPAR, notamment les

décisions en date du 20 février 2012 et 27 décembre 2012, en reconduisant celle dont bénéficiait son prédécesseur. Les éléments de cette rémunération englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et quota mensuel de carburant) et une indemnité mensuelle nette de 400 DT au titre des remboursements des frais de téléphone, d'eau et d'électricité.

Outre les éléments de rémunération sus-indiqués, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient de primes d'intéressement dont les montants sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration.

- 2) Les charges de personnel encourues par la SIMPAR au titre de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers relatifs à l'exercice 2019, se résument comme suit :

	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général	Directeur Général Adjoint
Rémunération annuelle brute	4.399	194.380	(*) 230.268
Avantages en nature	-	10.616	7.922
Charges sociales légales et RC	1.015	5.655	61.588
Primes d'assurance groupe	-	9.912	31.321
Total en DT	5.414	220.563	331.099

(*) Y compris le solde de tout compte

- 3) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 15 avril 1988, la SIMPAR a reversé les montants des jetons de présence qu'elle a reçus de certaines sociétés du Groupe BNA aux personnes qui la représentent dans les conseils d'administration de ces entités apparentées. À ce titre, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint ont bénéficié respectivement des montants bruts de 50.082 DT et 18.457 DT au cours de l'exercice 2019.
- 4) En 2019, le Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité de Président du Comité Permanent d'Audit de la société ESSOUKNA, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, a bénéficié d'une rémunération brute de 3.750 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ESSOUKNA du 26 avril 2019.
- 5) En 2019, le Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité de Président du Comité Permanent d'Audit de la société SIVIA, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, a bénéficié d'une rémunération brute de 3.125 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIVIA du 26 avril 2019.
- 6) Les membres du Conseil d'Administration de la SIMPAR (y compris le Président) ont perçu, en 2019, des jetons de présence dont le montant total brut est de 68.750 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2019.
- 7) En 2019, les quatre membres du Comité Permanent d'Audit de la SIMPAR, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, ont bénéficié d'une rémunération brute globale de 15.000 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2019.

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 22 avril 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, Associé



P/ ICCA

Anis SMAOUI, Associé



Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH OBLIGATAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes La Générale d'Audit et Conseil – GAC représenté par M. Chiheb GHANMI.

BILAN

Arrêté au 31/12/2019

(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	73 109 264	84 203 762
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		4 154 924	1 936 480
b - Obligations et Valeurs assimilées		68 954 340	82 267 282
c - Autres Valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		10 545 552	22 406 638
a - Placements monétaires	3-3	3 495 005	4 920 303
b - Disponibilités		7 050 547	17 486 335
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	54 708	6 073
TOTAL ACTIF		83 709 524	106 616 473
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	107 553	132 952
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	435 568	439 928
TOTAL PASSIF		543 121	572 880
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-6	78 496 735	100 413 272
CP 2 - Sommes distribuables		4 669 668	5 630 321
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		752	256
b - Sommes distribuables de l'exercice		4 668 916	5 630 065
ACTIF NET		83 166 403	106 043 593
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		83 709 524	106 616 473

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	4 740 414	4 775 349
a - Dividendes		0	78 123
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		4 740 414	4 697 222
c - Revenus des autres valeurs		0	4
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	1 728 122	2 896 176
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 468 536	7 671 525
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	465 946	583 002
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 002 590	7 088 523
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0	0
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	161 687	183 553
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 840 903	6 904 970
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1 171 987	-1 274 905
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 668 916	5 630 065
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1 171 987	1 274 905
* Variation des +/- values potentielles sur titres		121 566	11 977
* +/- values réalisées sur cession des titres		103 915	0
* Frais de négociation des titres		-2 266	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 064 119	6 916 947

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité : en Dinars)

	31/12/2019	31/12/2018
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	5 840 903	6 904 970
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	121 566	11 977
c - +/- values réalisées sur cession de titres	103 915	0
d - Frais de négociation de titres	-2 266	0
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	5 351 668	4 971 483
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	93 572 118	105 130 279
* Capital	90 558 200	102 490 700
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 297 185	-1 595 332
* Régularisation des sommes distrib.	4 311 102	4 234 911
b - Rachats	117 161 759	144 104 844
* Capital	112 996 200	139 483 000
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 595 432	-2 164 826
* Régularisation des sommes distrib.	5 760 991	6 786 669
VARIATION DE L'ACTIF NET	-22 877 190	-37 029 101
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	106 043 593	143 072 694
b - En fin de l'exercice	83 166 403	106 043 593
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	1 019 811	1 389 734
b - En fin de l'exercice	795 431	1 019 811
VALEUR LIQUIDATIVE	104,555	103,984
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	5,86%	5,37%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SICAV BH OBLIGATAIRE :

SICAV BH OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 juin 1997, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 14 avril 1997.

1- Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2019, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres valeurs du portefeuille titres et des placements monétaires.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à **73 109 264** Dinars, contre un solde de **84 203 762** Dinars au 31/12/2018. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Décembre 2019 se détaillent ainsi :

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2019	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
<u>Obligations de sociétés</u>		66 601 926,550	68 954 340,013	82,37%	82,91%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	20 000	666 120,000	673 505,054	0,80%	0,81%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	15 000	499 558,846	508 231,596	0,61%	0,61%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	5 000	166 055,186	168 946,103	0,20%	0,20%	-
AMEN BANK SUB 2010	40 000	1 599 657,143	1 636 487,145	1,95%	1,97%	-
AMEN BANK SUB 2011-1	40 000	800 000,000	810 346,666	0,97%	0,97%	-
AMEN BANK SUB 2010	35 000	1 399 895,000	1 432 121,252	1,71%	1,72%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	40 000	1 600 000,000	1 610 639,781	1,92%	1,94%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	30 000	2 400 000,000	2 416 175,342	2,89%	2,91%	-
ATB SUB 2017	37 500	3 750 000,000	3 983 738,400	4,76%	4,79%	-
ATL 2015-1	20 000	1 200 000,000	1 235 415,082	1,48%	1,49%	BBB
ATL 2013/1	10 000	200 000,000	207 571,288	0,25%	0,25%	BBB
ATL 2013-2	5 000	100 000,000	100 739,672	0,12%	0,12%	BBB
ATL 2014-3	5 000	100 000,000	105 430,356	0,13%	0,13%	BBB
ATL 2016-1	30 000	2 400 000,000	2 476 432,787	2,96%	2,98%	BBB
ATL 2017-1	50 000	5 000 000,000	5 249 600,000	6,27%	6,31%	BBB
ATL 2018-1 (B) TV	10 000	800 000,000	829 130,850	0,99%	1,00%	BB
ATL SUB 2017	5 000	500 000,000	506 666,302	0,61%	0,61%	BB
ATTIJARI BANK SUB 2015	10 000	200 000,000	202 043,617	0,24%	0,24%	-
ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	200 000,000	208 462,027	0,25%	0,25%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-2	4 000	80 000,000	80 094,251	0,10%	0,10%	BB+

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2019	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
ATTIJARI LEASING 2016-1	20 000	1 600 000,000	1 643 637,158	1,96%	1,98%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 5 ANS	5 000	300 000,000	315 291,617	0,38%	0,38%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	5 000	500 000,000	526 152,329	0,63%	0,63%	BB+
BH 2009	75 000	2 880 050,000	2 880 383,639	3,44%	3,46%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	426 000,000	437 872,912	0,52%	0,53%	-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	284 000,000	295 045,417	0,35%	0,35%	-
BH SUB 2015	5 000	100 000,000	103 509,946	0,12%	0,12%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	50 000	4 000 000,000	4 216 866,413	5,04%	5,07%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	700	56 000,000	59 036,130	0,07%	0,07%	-
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	6 000	600 000,000	636 075,241	0,76%	0,76%	-
BNA SUB 2009	25 000	832 800,000	859 232,558	1,03%	1,03%	-
BNA SUB 2017-1	40 000	4 000 000,000	4 145 621,917	4,95%	4,98%	-
BNA SUB 2017-1	24 000	2 400 000,000	2 487 373,150	2,97%	2,99%	-
BNA SUB 2018-1 TV	10 000	800 000,000	824 464,314	0,98%	0,99%	-
BNA SUB 2018-1 TV	50 000	4 000 000,000	4 122 321,570	4,92%	4,96%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	70 000,000	71 360,593	0,09%	0,09%	-
BTK 2009 (C)	15 000	599 550,000	634 020,110	0,76%	0,76%	-
CIL 2014-2	3 000	60 000,000	63 358,159	0,08%	0,08%	BBB-
CIL 2015-1	5 000	100 000,000	103 344,262	0,12%	0,12%	BBB-
CIL 2015-2	3 000	60 000,000	60 633,798	0,07%	0,07%	BBB-
CIL-2016-2	5 000	300 000,000	315 780,821	0,38%	0,38%	BBB-
CIL 2017-1	3 000	180 000,000	185 636,910	0,22%	0,22%	BBB-
CIL-2016-1	5 000	200 000,000	207 540,984	0,25%	0,25%	BBB-
AMEN BANK SUB 2008	7 500	337 500,000	348 956,507	0,42%	0,42%	-
ATTIJARI LEASING SUB 2014	5 000	200 000,000	200 203,278	0,24%	0,24%	B+
HL 2013/2	5 000	200 000,000	209 891,288	0,25%	0,25%	BB
HL 2014-1	6 000	240 000,000	242 584,898	0,29%	0,29%	BB-
HL 2015-1	10 000	200 000,000	208 303,342	0,25%	0,25%	BB
HL SUB 2015-1 (A)	5 000	100 000,000	100 626,060	0,12%	0,12%	B
HL 2015-2	5 000	200 000,000	209 330,492	0,25%	0,25%	BB
HL 2016-1	20 000	800 000,000	825 083,617	0,99%	0,99%	BB
HL 2016-2	20 000	1 600 000,000	1 609 359,781	1,92%	1,94%	BB
HL 2017-1 (A)	5 000	300 000,000	316 347,946	0,38%	0,38%	BB
HL 2017-1 (B)	5 000	500 000,000	527 958,904	0,63%	0,63%	BB
HL 2017-3	15 000	1 500 000,000	1 592 219,178	1,90%	1,91%	BB
HL SUB 2018-1 (A) TV	7 500	600 000,000	628 063,874	0,75%	0,76%	B+
HL SUB 2018-1 (A) TV	10 000	800 000,000	837 418,499	1,00%	1,01%	B+
ML SUB 2018-1 (A) TV	4 500	360 000,000	379 336,278	0,45%	0,46%	BB
ML SUB 2018-1 (A) TV	20 000	1 600 000,000	1 685 939,011	2,01%	2,03%	BB

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2019	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
MODERN LEASING 2012	25 000	500 000,000	522 580,821	0,62%	0,63%	A-
SERVICOM 2016(*)	5 000	400 000,000	400 000,125	0,48%	0,48%	CCC+
STB 2008/1	5 000	156 250,375	163 228,084	0,19%	0,20%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	799 400,000	825 700,697	0,99%	0,99%	-
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	5 000	500 000,000	503 602,626	0,60%	0,61%	-
TL 2014-2	10 000	400 000,000	401 159,344	0,48%	0,48%	BBB+
TL 2017-1	10 000	1 000 000,000	1 035 559,452	1,24%	1,25%	BBB+
TL 2017-2	10 000	1 000 000,000	1 058 770,411	1,26%	1,27%	BBB+
TL SUB 2016 (A)	10 000	600 000,000	630 583,233	0,75%	0,76%	BB+
TLF 2019-1(B) TF	7 500	750 000,000	785 965,479	0,94%	0,95%	BBB
TLF 2019-1 (B) TF	4 000	400 000,000	419 131,142	0,50%	0,50%	BBB
TLF2019-1 (A) TV	7 500	750 000,000	781 935,809	0,93%	0,94%	BBB
UIB 2009 TRANCHE (B)	30 000	999 090,000	1 019 282,884	1,22%	1,23%	-
UIB SUB 2016 (A)	10 000	600 000,000	635 033,425	0,76%	0,76%	-
UNIFACTOR 2015	5 000	200 000,000	213 846,009	0,26%	0,26%	BB
<u>Titres des OPCVM</u>		3 951 124,560	4 154 924,090	4,96%	5,00%	
TUNISIE SICAV	22 030	3 951 124,560	4 154 924,090	4,96%	5,00%	-
Total Général		70 553 051,110	73 109 264,103	87,34%	87,91%	

(*)Emprunt Obligataire « SERVICOM 2016 »

Les cinquième et sixième échéances de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » prévues respectivement pour le 12 Février 2019 et le 12 Août 2019, n'ont pas été réglé aux échéances convenus.

La SICAV BH Obligataire a procédé au reclassement de ces échéances impayées, dont le montant s'élève en principal à 100.000 Dinars, et en intérêts à 16.400 Dinars au niveau de la rubrique « Créances d'exploitations ». La SICAV BH Obligataire a procédé aussi à la suspension de la comptabilisation des produits d'intérêts sur cet Emprunt Obligataire, et à la constatation d'une dépréciation sur l'échéance impayée du 12/02/2019 dont le montant en principal s'élève à 50.000 Dinars.

SICAV BH Obligataire a poursuivi des discussions en coordination avec l'ensemble des souscripteurs de l'emprunt obligataire « Servicom 2016 » avec les dirigeants de la Société « Servicom ». Ces échanges ont abouti à un accord de restructuration de cet emprunt validé par l'assemblée Générale spécial des souscripteurs du 01/10/2019. Cet accord porte principalement sur la modification du taux de rémunération de l'emprunt qui passe de 8.2% à 11.6%, et le rééchelonnement de la créance.

L'accord porte sur le rééchelonnement de la créance en principal sur des échéances allant du 12/12/2020 au 12/12/2024, et le rééchelonnement des intérêts couru sur des échéances allant du 12/12/2019 au 12/12/2024.

L'accord prévoit aussi le nantissement en premier rang des actions détenue par « Servicom » dans ses filiales « Servitrade SA » et « Servicom Industries SA » au profit des souscripteurs en garantie de remboursement de l'emprunt obligataire. Les actions nantis au profit de SICAV BH OBLIGATAIRE se rapportent à 33.333 actions dans le capital de la société « Servitrade SA » et 16.667 actions dans le capital de la société « Servicom Industries SA ». Le montant nominal de ces actions s'élève à 500.000 Dinars.

L'échéance du 12/12/2019, qui correspond à une fraction des intérêts couru du 12/08/2018 au 12/12/2019, et dont le montant net s'élève à 26 667 Dinars n'a pas été payée à l'échéance convenu.

Suite à l'accord précité, La SICAV BH OBLIGATAIRE a opté à ne pas reclasser les montants impayés présenté parmi la rubrique « Créances d'exploitation » et dont la fraction en principal s'élève à 100.000 Dinars, au niveau de la rubrique « Portefeuille – titres ». Le reclassement sera opéré dès que la SICAV sera en mesure de s'assurer de la capacité de l'émetteur de respecter le nouvel accord conclu.

Compte tenu du fait que les montants impayés au 12/12/2019 constituent des intérêts dont la comptabilisation a été déjà suspendu depuis le deuxième trimestre 2019, des garanties obtenu par la SICAV BH OBLIGATAIRE, et de la dépréciation comptabilisé au cours de l'exercice pour un montant de 50.000 Dinars, la SICAV BH OBLIGATAIRE n'a pas constaté de provision pour dépréciation complémentaire sur les obligations « SERVICOM 2016 ».

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2019 sur le poste Portefeuille Titres sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées	+/- Values Potentielles sur créance d'exploitation
Solde au 31/12/2018	81 588 988	2 582 541	32 233	84 203 762		
<u>Acquisitions de l'exercice</u>						
Obligations des sociétés	3 000 000			3 000 000		
Titres d'Etat	-			-		
Titres OPCVM	5 200 182			5 200 182		
<u>Remboursements, cessions et reclassements de l'exercice</u>						
Annuités et cession des obligations des sociétés	-15 482 816			-15 482 816		
Remboursement des titres d'Etat	-500 000			-500 000		
Cession de titres des OPCVM	-3 153 303			-3 153 303	103 915	
Reclassement des impayés en principal sur les titres SERVICOM 2016 parmi la rubrique Créances d'exploitation	-100 000			-100 000		
<u>Variation des Plus ou moins-values potentielles</u>			171 566	171 566		-50 000
<u>Variation des intérêts courus</u>		-230 127		-230 127		
Solde au 31/12/2019	70 553 051	2 352 413	203 800	73 109 264	103 915	-50 000

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent au 31/12/2019 à **4 740 414** Dinars contre **4 775 349** Dinars au 31/12/2018 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des obligations	4 736 316	4 675 282
Revenus des titres de l'Etat	4 099	21 940
Revenus des titres des FCC (*)	0	4
Dividendes	0	78 123
Total	4 740 414	4 775 349

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à **3 495 005** Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2019	% Actif	Emetteur	Note
Billets de Trésorerie				3 475 024,777	3 495 004,955	4,18%		
BDT081219/070120LIG*	70	30	10,8	3 475 024,777	3 495 004,955	4,18%	LIG	
Total				3 475 024,777	3 495 004,955	4,18%		

(*) Les billets de trésorerie émis par la société Loukil Investment Group(LIG) et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE font l'objet d'un nantissement d'un placement à terme souscrit auprès de la BH Bank pour un montant de 3,5 MDT en garantie de remboursement des billets.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **1 728 122** Dinars au 31/12/2019 contre **2 896 176** Dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts des comptes à terme	1 192 196	1 843 833
Intérêts des billets de trésorerie	410 101	348 868
Intérêts des certificats de dépôt	125 825	703 475
Total	1 728 122	2 896 176

3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à **54 708** Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Titres de créance échus*	50 104	104
Retenues à la source sur titres de créances	4 603	5 968
Total	54 708	6 073

(*)Les sommes se rapportant à la cinquième et sixième échéance échue et impayée de l'emprunt obligataire «SERVICOM 2016» et dont le montant s'élève respectivement à 67.370 Dinars, et 50.000 Dinars ont été reclassées parmi les Titres de créances échus. Une moins-value potentielle de 50.000 Dinars a été constatée sur la fraction (principal) de la créance. Les fractions intérêts conventionnels et Intérêts de retard se rapportant à la cinquième échéance ont fait l'objet de réservation d'intérêts pour un montant de 17.370 Dinars.

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au 31 Décembre 2019 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Capital au 1 er Janvier		
Montant	100 413 272	136 824 100
Nombre de titres	1 019 811	1 389 734
Nombre d'actionnaires	1 073	1 160
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	90 558 200	102 490 700
Régul. des sommes non distribuables	-1 297 185	-1 595 332
Nombre de titres émis	905 582	1 024 907
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	112 996 200	139 483 000
Régul. des sommes non distribuables	-1 595 432	-2 164 826
Nombre de titres rachetés	1 129 962	1 394 830
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	121 566	11 977
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	103 915	0
Frais de négociation des titres	-2 266	0
Capital au 31 Décembre		
Montant	78 496 735	100 413 272
Nombre de titres	795 431	1 019 811
Nombre d'actionnaires	972	1 073

3-7 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à **107 553** Dinars contre **132 952** Dinars au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire à payer	106 363	131 772
Rémunération du dépositaire à payer	1 190	1 180
Total	107 553	132 952

3-8 Autres Créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à **435 568** Dinars contre **439 928** Dinars au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Jetons de présence	15 000	15 000
Actionnaires dividendes à payer	383 131	383 117
Etat retenues à la source	26	53
Honoraires commissaire aux comptes	27 807	26 054
Redevances CMF à payer	8 338	9 865
TCL à payer	1 089	5 663
Autres rémunérations	177	176
Total	435 568	439 928

3-9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à **1 190** DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôts avec la BH BANK, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculé conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien.

La charge de gestion s'élève au 31/12/2019 à **465 946** Dinars contre **583 002** Dinars au 31/12/2018 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	464 746	581 822
Rémunération du dépositaire	1 200	1 180
Total	465 946	583 002

3-10 Autres charges

Ce poste enregistre principalement la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, la T.C.L et la rémunération mensuelle du Directeur Général. Les autres charges s'élèvent au 31/12/2019 à **161 687** Dinars contre **183 553** Dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Redevances CMF	103 277	129 294
Honoraires commissaire aux comptes	26 054	14 746
Jetons de présence	15 000	15 000
Rémunération du Directeur Général	2 118	2 118
Autres Impôts et taxes	200	0
TCL	13 268	21 779
Autres charges	1 771	616
Total	161 687	183 553

4- Autres Informations :

4-1 Données par action

Données par action	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	8,132	7,522	6,121	3,795	5,118
Charges de gestion des placements	0,586	0,571	0,524	0,357	0,477
Revenus net des placements	7,546	6,951	5,597	3,438	4,640
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	0,203	0,180	0,501	0,114	0,162
Résultat d'exploitation (1)	7,343	6,771	5,096	3,324	4,478
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,473	-1,250	-0,600	0,959	-0,146
Sommes distribuables de l'exercice	5,870	5,521	4,496	4,283	4,333
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,153	0,012	-0,003	-0,015	-0,001

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,131	0,000	-0,064	0,016	0,001
Frais de négociation sur titres	-0,003	0,000	-0,027	0,000	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation(2)	0,281	0,012	-0,094	0,001	-0,001
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,624	6,783	5,002	4,325	4,477
Résultat non distribuable de l'exercice	0,281	0,012	-0,094	0,001	-0,001
Régularisation du résultat non distribuable	-0,059	-0,003	0,007	-0,004	-0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	0,222	0,009	-0,087	-0,003	-0,002
Distribution de dividendes	5,520	4,496	4,283	4,333	4,251
Valeur liquidative	104,555	103,984	102,950	102,824	102,877

4-2 Ratios de gestion des placements

Libellé	2019	2018	2017	2016	2015
Actif Net Moyen	103 166 661	129 269 969	161 929 702	148 022 523	116 918 628
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%
Autres charges /Actif net moyen	0,16%	0,14%	0,43%	0,14%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice /Actif net moyen	5,66%	5,34%	4,37%	4,19%	4,23%

5- Évènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 06 Avril 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Un évènement majeur s'est produit depuis le mois de mars 2020 qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus) en Tunisie qui risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la Société.

Face à cette situation, le gestionnaire BH Invest a activé un plan de continuité d'exploitation (PCA) pour assurer la continuité d'activité de la SICAV BH Obligataire, dans des conditions suffisantes.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel futur de la pandémie COVID-19 et des mesures prises sur l'activité et la situation financière de la SICAV BH Obligataire ne peut pas être estimé.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « SICAV BH Obligataire », comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total du bilan de 83.709.524 Dinars, un actif net de 83.166.403 Dinars et un résultat net de l'exercice de 6.064.119 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV BH OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Ledit rapport est établi par le Gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur les obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » des normes prudentielles prévues par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières représente au 31/12/2019 une quote-part de 87,34% de l'actif de la société SICAV BH Obligataire, ce qui est en dépassement du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie :
 - 11,48% de son actif en titres émis ou titres garantis par « AMEN BANK »,
 - 10,30% de son actif en titres émis ou titres garantis par « BH BANK »,
 - 14,85% de son actif en titres émis ou titres garantis par « BNA BANK »,
 - 12,81% de son actif en titres émis ou titres garantis par « ATL Leasing »,

Ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 6 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – GAC
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS

REGLEMENTEES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvellement conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par les textes sus-indiqués.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La convention de dépositaire conclue le 18 Juin 1997 entre la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » et la « BH BANK » continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2019. Le dépositaire perçoit une rémunération fixe annuelle de 1.190 Dinars TTC.
La charge de rémunération du dépositaire comptabilisé au 31/12/2019 s'élève à 1.200 Dinars.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » et la société « BH INVEST » continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2019. En vertu de cette convention, la société « BH INVEST » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, et administrative. La rémunération annuelle est calculée au taux de 0,45% TTC de l'actif net. Les honoraires de gestion au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 464.746 Dinars TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration s'élève à 2 500 Dinars brut par administrateur.
- La rémunération du directeur général s'élève à 177 Dinars brut par mois.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se détaillent comme suit :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Rémunération à court terme	2 118	150	-	-
Jetons de présence	-	-	15 000	15 000
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement en actions	-	-	-	-
Total	2 118	150	15 000	15 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 6 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – GAC
Chiheb GHANMI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH CAPITALISATION

SICAV BH CAPITALISATION publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes PROAUDIT représenté par M. Tarak ZAHAF.

BILAN			
au 31 Décembre 2019			
(unité : TND)			
<u>ACTIF</u>		31/12/2019	31/12/2018
	Notes		
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	3 077 215	3 136 453
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		231 343	493 182
b- Obligations et valeurs assimilées		2 845 872	2 643 270
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 651 946	1 437 556
b- Disponibilités		1 651 946	1 437 556
AC 3 - Créances d'exploitation		2 308	548
TOTAL ACTIF		4 731 469	4 574 556
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	8 168	6 119
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	244 797	245 253
TOTAL PASSIF		252 965	251 372
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 4	4 280 902	4 141 578
CP- 2 Sommes capitalisables (*)	3 - 5	197 602	181 606
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	98
b- Sommes capitalisables de l'exercice		197 602	181 508
ACTIF NET		4 478 504	4 323 184
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 731 469	4 574 556

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2018, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2019

(Unité en TND)

	Notes	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	202 693	204 095
a- Dividendes		11 586	47 290
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		191 107	156 805
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	49 883	13 751
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		252 576	217 846
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	30 544	20 824
REVENU NET DES PLACEMENTS		222 032	197 022
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	21 523	15 652
RESULTAT D'EXPLOITATION		200 509	181 370
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(2 907)	138
Sommes capitalisables de l'exercice (*)		197 602	181 508
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		2 907	(138)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		207 017	36 488
* +/- values réalisées sur cession des titres		(224 593)	(9 094)
* Frais de négociation des titres		(3 060)	(1 924)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		179 873	206 840

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2018, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2019
(Unité en TND)

	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>179 873</u>	<u>206 840</u>
a- Résultat d'exploitation	200 509	181 370
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	207 017	36 488
c- +/- values réalisées sur cession de titres	(224 593)	(9 094)
d- Frais de négociation des titres	(3 060)	(1 924)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes (*)</u>	-	184 307
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>		
a- Souscriptions	200 606	70 137
* Capital	647 400	233 900
* Régularisation des sommes non capitalisables	(453 079)	(165 186)
* Régularisation des sommes capitalisables	6 285	1 423
b- Rachats	225 159	71 664
* Capital	719 200	240 100
* Régularisation des sommes non capitalisables	(503 233)	(169 721)
* Régularisation des sommes capitalisables	9 192	1 285
VARIATION DE L'ACTIF NET	155 320	21 006
AN 4 - Actif net		
a- En début de l'exercice	4 323 184	4 302 177
b- En fin de l'exercice	4 478 504	4 323 184
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	143 256	143 318
b- En fin de l'exercice	142 538	143 256
VALEUR LIQUIDATIVE	31,420	30,178
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	4,12%	4,82%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2018, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promu par la Banque de l'Habitat sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du Ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « SICAV BH CAPITALISATION ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION » et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1. NOTE SUR LE REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a.** Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b.** Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c.** Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV BH CAPITALISATION figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor (BTA) sont valorisés comme suit :

- * Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 12 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- * A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2019.

2.3. Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux

propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTE SUR LE BILAN :

3.1. Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.12.2019	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations et valeurs assimilées :		2 725 123	2 845 872	60,15%	63,55%	
Titres émis par le Trésor		341 600	366 092	7,74%	8,17%	
BTA 6,5% Juin 2025	400	341 600	366 092	7,74%	8,17%	
Titre émis par les sociétés		2 383 523	2 479 780	52,41%	55,37%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	166 520	169 410	3,58%	3,78%	
ATB SUB 2017	2 500	250 000	265 583	5,61%	5,93%	
ATL SUB 2017	3 000	300 000	304 000	6,43%	6,79%	BB
BH 2009	5 000	192 003	192 026	4,06%	4,29%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	1 500	120 000	126 505	2,67%	2,82%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2,1%	550	55 000	58 307	1,23%	1,30%	
BNA SUB 2017-1	1 000	100 000	103 640	2,19%	2,31%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	300 000	316 929	6,70%	7,08%	
CIL 2017-1	2 000	120 000	123 758	2,62%	2,76%	BBB-
HL 2017-3	3 000	300 000	318 444	6,73%	7,11%	BB
TL 2017-1	3 000	300 000	310 668	6,57%	6,94%	BBB+
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	180 000	190 510	4,03%	4,25%	
Titres OPCVM :		226 003	231 343	4,89%	5,17%	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	2 213	226 003	231 343	4,89%	5,17%	
Total Général		2 951 126	3 077 215	65,04%	68,71%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2018	3 228 444	96 818	-188 810	3 136 452	
* Acquisitions de l'exercice					
BTA	341 600			341 600	
Obligations	455 000			455 000	
Titres OPCVM	11 501			11 501	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Cessions d'actions côtés	-429 673			-429 673	-224 595
Annuités et cessions des obligations	-617 929			-617 929	
Cession de droits	-37 817			-37 817	2
* Variation des plus ou moins values latentes					
BTA			12 868	12 868	
Actions côtés et droits			192 507	192 507	
Titres OPCVM			1 642	1 642	
* Variation des intérêts courus		11 064		11 064	
Soldes au 31 décembre 2019	2 951 126	107 882	18 207	3 077 215	-224 593

3.2. Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **8 168 dinars** au 31-12-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Rémunération du gestionnaire à payer	5 251	4 929
Rémunération du distributeur à payer	1 167	-
Rémunération du dépositaire à payer	1 750	1 190
Total	8 168	6 119

3.3. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à **244 797 dinars** au 31-12-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Jetons de présence	5 355	5 060
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	419	380
Etat retenues à la source	26	53
Honoraires CAC à payer	13 980	14 244

Rémunération du Directeur Général	176	182
TCL à payer	62	355
Contribution sociale de solidarité	-	200
Autres créditeurs	5 103	5 103
Total	244 797	245 253

3.4. Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2019 au 31-12-2019 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2018</u>	
Montant	4 141 578
Nombre de titres	143 256
Nombre d'actionnaires	159
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant (en nominal)	647 400
Nombre de titres émis	6 474
Nombre d'actionnaire entrant	1
<u>Rachats effectués</u>	
Montant (en nominal)	-719 200
Nombre de titres rachetés	-7 192
Nombre d'actionnaire sortant	-3
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	207 017
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-224 593
Frais de négociation de titres	-3 060
Régularisation des sommes non capitalisables	50 154
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	181 606
<u>Capital au 31-12-2019</u>	
Montant	4 280 902
Nombre de titres	142 538
Nombre d'actionnaires	157

3.5. Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2019 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes Capitalisable des exercices antérieurs	Sommes Capitalisables (*)
Exercice antérieur	181 370	138	98	181 606
Exercice 2019	200 509	-2 907	-	197 602

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2018, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

4. NOTE SUR L'ETAT DE RESULTAT :

4.1. Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2019 la somme de **202 693** dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes	11 586	47 290
Revenus des obligations & valeurs assimilées	191 107	156 805
Total	202 693	204 095

4.2. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 Décembre 2019 la somme de **49 883** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements à terme (Echus)	31 523	-
Intérêts sur comptes de dépôt (*)	18 360	13 751
Total	49 883	13 751

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH.

4.3. Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **30 544** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	19 873	19 634
Rémunération du dépositaire (a)	6 421	1 190
Rémunération du distributeur (b)	4 250	-
Total	30 544	20 824

(a) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la Banque de l'Habitat, en la portant de 1 000 dinars HT à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an.

(b) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la Banque de l'Habitat de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an.

4.4. Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **21 523** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Redevances CMF	4 416	4 363
Honoraires commissaires aux comptes	9 855	4 500
Jetons de présence	4 796	4 398
Rémunération du Directeur Général *	2 112	2 124
TCL	343	8
Contribution sociale de solidarité	-	200
Autres charges	1	60
Total	21 523	15 652

(*) Rémunération qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire

5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

5.1. Données par action :

Données par action	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	1,772	1,521	1,336	0,920	1,053
Charge de gestion des placements	0,214	0,145	0,116	0,141	0,149
<u>Revenu net de placements</u>	1,558	1,375	1,220	0,779	0,904
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	0,151	0,108	0,183	0,189	0,172
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	1,407	1,267	1,037	0,589	0,732
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,020	0,001	0,249	-0,004	0,001

<u>Somme capitalisable de l'exercice</u>	1,386	1,268	1,286	0,585	0,733
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	1,452	0,255	0,139	-0,600	0,847
+/- valeurs réalisées sur cession des titres	-1,576	-0,063	-0,149	0,904	-3,405
Frais de négociation de titres	-0,021	-0,013	-	-0,052	-0,449
<u>+/- valeurs sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	-0,145	0,178	-0,010	0,252	-3,007
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	1,262	1,445	1,027	0,841	-2,276
<u>Résultat non capitalisable de l'exercice</u>	-0,145	0,178	-0,010	0,252	-3,007
Régularisation du résultat non capitalisable	-	0,001	-0,012	-0,005	-
<u>Somme non capitalisable de l'exercice</u>	-0,145	0,179	-0,022	0,247	-3,007
Distribution de dividendes	-	1,286	0,585	0,732	0,706
Valeur liquidative	31,420	30,179	30,018	29,340	29,240

5.2. Ratios pertinents :

Libellé	2019	2018	2017	2016	2015
Actif Net Moyen	4 630 862	4 362 236	4 302 177	3 369 202	3 595 757
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,66%	0,48%	0,39%	0,48%	0,48%
Autres charges / actif net moyen	0,46%	0,35%	0,61%	0,65%	0,56%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	4,32%	4,17%	3,45%	2,00%	2,37%

6. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

- La gestion de la SICAV BH CAPITALISATION est confiée à la BH NVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :
 - de conserver les titres et les fonds de la société.
 - d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

- Le conseil d'administration de SICAV BH CAPITALISATION , réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BANQUE DE L'HABITAT, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 12 février 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV BH CAPITALISATION qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 4 731 469**, un actif net de **D : 4 478 504** et un bénéfice de **D : 179 873** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous estimons utiles d'attirer votre attention sur les observations suivantes :

- la note 2-2 des états financiers décrit la méthode adoptée par la société SICAV « BH CAPITALISATION » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable

- Les disponibilités enregistrent au 31 décembre 2019, 34,91% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de l'exercice 5,17% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Contrairement aux dispositions de la note 2.1. (c), La « SICAV BH CAPITALISATION » décale la comptabilisation des intérêts créditeurs à leurs encaissements, créant ainsi un décalage entre les intérêts créditeurs comptabilisés (encaissés) et ceux effectivement encourus. Par ailleurs, elle ne procède pas à l'estimation quotidienne de ces intérêts.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 2 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Tunis, le 9 mars 2020

Le commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV BH CAPITALISATION, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

I.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2019

Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la Banque de l'Habitat de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an. Cette commission est entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2019.

La charge supportée à ce titre, en 2019, s'élève à 4 250 dinars.

I.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2019

Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la Banque de l'Habitat, en la portant de 1 000 dinars HT à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an. Cette modification est entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2019.

La charge supportée à ce titre, en 2019, s'élève à 421 dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Le conseil d'administration du 1^{er} décembre 2011 a décidé de porter l'indemnité brute annuelle du président du conseil d'administration à 4 235 dinars, qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire.
- Le Directeur Général de la société a perçu une indemnité annuelle brute de 2 112 dinars qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire.

L'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2019 statuant sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 a fixé le montant brut des jetons de présence à 600 Dinars net par administrateur. La charge enregistrée au titre des jetons de présence (y compris la quote-part de régularisations afférentes à l'exercice précédent) totalise un montant brut de 4 790 Dinars.

Tunis, le 9 mars 2020

Le commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Salah MEZIOU.

BILAN CONSOLIDE**Au 31/12/2019****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

<i>Actifs</i>	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2019</u>	<u>Au 31/12/2018</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		2 904 264	2 767 216
Amortissements immobilisations incorporelles		(2 661 259)	(2 513 694)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	<i>A-1</i>	243 005	253 522
Immobilisations corporelles		102 980 438	96 424 165
Amortissements et Provisions immobilisations corporelles		(29 303 127)	(25 240 933)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	<i>A-1</i>	73 677 311	71 183 232
Titres de participation non consolidés		61 997 973	62 657 973
Autres immobilisations financières		3 045 637	3 192 052
Provisions/autres immobilisations financières		(7 446)	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	<i>A-2</i>	65 036 164	65 850 025
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		138 956 480	137 286 779
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		86 205 028	100 836 406
Provisions / stocks		(2 817 882)	(4 168 035)
TOTAL STOCKS :	<i>A-3</i>	83 387 146	96 668 371
Clients et comptes rattachés		74 400 509	50 337 099
Provisions / comptes clients		(2 046 414)	(1 841 993)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :	<i>A-4</i>	72 354 095	48 495 106
Autres Actifs courants	<i>A-5</i>	8 123 196	8 099 486
Actif d'impôts différé	<i>A-6</i>	2 306 120	1 135 194
Liquidités et équivalents de liquidités	<i>A-7</i>	15 515 158	18 716 203
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		181 685 715	173 114 360
TOTAL DES ACTIFS :		320 642 195	310 401 139

BILAN
CONSOLIDE
Au 31/12/2019
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Capitaux propres et Passifs</i>	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2019</u>	<u>Au 31/12/2018</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidés		87 208 769	82 553 264
Résultat consolidé		24 266 325	23 473 757
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES :	<i>A-8</i>	<u>141 475 094</u>	<u>136 027 021</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux		<u>1 368</u>	<u>1 329</u>
Intérêt minoritaires dans le résultat		<u>400</u>	<u>302</u>
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES		<u>1 768</u>	<u>1 631</u>
AFFECTATION (I) :			
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		11 321 512	15 914 407
Autres passifs non courants		631 765	681 418
Provision pour risques et charges		9 405 577	5 782 077
Dépôts & cautionnements		4 000	4 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :	<i>A-9</i>	<u>21 362 854</u>	<u>22 381 902</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>A-10</i>	132 454 305	132 549 663
Passif d'impôts différés	<i>A-6</i>	1 354 307	216 393
Autres passifs courants	<i>A-11</i>	12 677 988	9 464 744
Concours bancaires et autres passifs financiers	<i>A-12</i>	11 315 879	9 759 785
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		<u>157 802 479</u>	<u>151 990 585</u>
TOTAL DES PASSIFS (II) :		<u>179 165 333</u>	<u>174 372 487</u>
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		<u>320 642 195</u>	<u>310 401 139</u>

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE Au 31/12/2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>Du 01/01/2019 au 31/12/2019</u>	<u>Du 01/01/2018 au 31/12/2018</u>
Chiffres d'affaires	<i>A-13</i>	463 709 294	404 119 655
Coût des ventes	<i>A-14</i>	378 157 446	334 366 577
MARGE BRUTE		85 551 848	69 753 078
Frais d'administration	<i>A-15</i>	18 979 182	13 848 904
Frais de distribution	<i>A-15</i>	29 094 774	24 654 237
Autres Charges d'exploitation	<i>A-16</i>	967 119	2 750 123
Autres Produits d'exploitation	<i>A-17</i>	2 594 827	1 684 474
RESULTAT D'EXPLOITATION		39 105 600	30 184 288
Charges financières nettes	<i>A-18</i>	3 063 513	2 230 211
Produits de Placements et Dividendes	<i>A-19</i>	4 431 239	3 220 885
Autres Gains Ordinaires	<i>A-20</i>	1 344 685	959 442
Autres Pertes Ordinaires	<i>A-21</i>	4 747 044	551 288
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		37 070 967	31 583 116
Impôts courants et différés		12 804 242	8 109 057
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		24 266 725	23 474 059
Eléments Extraordinaires		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		24 266 725	23 474 059
Intérêts minoritaires dans le résultat		400	302
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		24 266 325	23 473 757

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Au 31/12/2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
RÉSULTAT CONSOLIDÉ NET	24 266 325	23 473 757
Ajustements pour :		
- Amortissements	5 071 516	4 036 757
- Provisions	2 271 459	1 733 401
Variations Des :		
- Stocks	14 631 378	(35 938 527)
- Créances	(24 063 410)	(11 302 397)
- Autres actifs	236 351	2 234 727
- Fournisseurs et autres dettes	3 190 179	47 213 559
- Autres passifs	3 117 032	(942 036)
Plus ou moins-values de cessions	(457 726)	(387 874)
Impôt différé	(33 012)	(37 380)
Parts des minoritaires dans le résultat	400	302
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	28 230 492	30 084 289
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10 159 284)	(19 514 472)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	956 727	483 451
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	(3 102 938)
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	660 000	-
Décaissement/Encaissement sur prêts du personnel / dépôts et cautions	146 416	(2 020 103)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(8 396 141)	(24 154 062)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(17 400 000)	(19 500 000)
Opérations sur fonds social	(1 229 377)	(1 366 336)
Encaissements provenant d'emprunts et des billets à ordre	21 217 773	9 974 899
Décassements affectés aux remboursements emprunt et billet à ordre	(25 453 673)	(9 281 139)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(22 865 277)	(20 172 576)
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR L'INVESTISSEMENT DANS UNE ENTREPRISE ETRANGERE CONSOLIDEE	(170 119)	429 230
VARIATION DE TRESORERIE	(3 201 045)	(13 813 119)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	18 716 203	32 529 322
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	15 515 158	18 716 203

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

« GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES » 31/12/2019

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et d'une société sous contrôle exclusif « CAR GROS » avec une participation directe de 99,995 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « AF CAR » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » et de la société « CAR GROS » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2017, le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « STLV » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « HERTZ » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

Structure du Capital au 31/12/2019

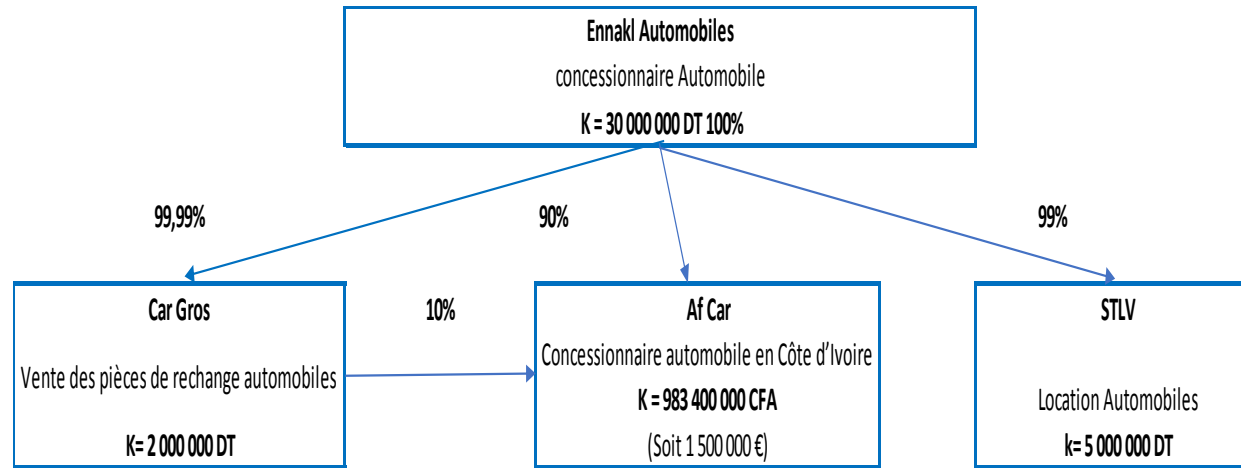
- Capital Social : 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinar Tunisien.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

Activité du groupe :

Le groupe « ENNAKL AUTOMOBILE », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA** et des pièces de rechange des dites marques par l'intermédiaire de sa filiale **CAR GROS** ainsi que le service après-vente. La filiale **AF CAR** exerce la même activité en Côte d'Ivoire pour les véhicules de la marque **SEAT**. La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »



Faits marquants de l'exercice :

Les faits les plus marquants en 2019 sont :

- Pour la deuxième année consécutive, la société mère **Ennakl Automobiles** conforte sa position de leader des marques de véhicules importés avec une part de marché de 14% ;
- L'installation des premières bornes de recharges électriques à Porsche Tunisie ;
- Le passage du taux d'IS à 35% + 2% Contribution pour la société mère **Ennakl Automobiles**.

2. Notes aux états financiers

Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été arrêtés au 31/12/2019 conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- La norme NCT 35, *Etats financiers consolidés*;
- La norme NCT 36, *Participations dans les entreprises associées*;
- La norme NCT 37, *Participations dans les coentreprises*;
- La norme NCT 38, *Regroupement d'entreprises*.

La comptabilisation des impôts sur le résultat a été effectuée conformément à la Norme Comptable Internationale IAS 12, *impôts sur le résultat*, en absence de norme comptable nationale.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a adopté le modèle de référence de présentation de l'état de résultat prévu par la norme comptable Tunisienne générale NC 01, et ce pour une meilleure présentation de la performance du groupe.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la NC 01.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés tous à la date du 31 décembre 2019.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS)

Principales méthodes comptables

- a. **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.
- b. **Les immobilisations financières et les titres de participation** sont initialement comptabilisées au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte. Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produit sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.
- c. **Les stocks** sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Les sociétés du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks. Le coût d'acquisition est déterminé suivant la nature des stocks comme suit:
- Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.
 - Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.
 - Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.
 - Le stock d'ordres de réparation est valorisé au coût des pièces de rechange utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.
- A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3ème année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.
- d. **Les liquidités & équivalents de liquidités** sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Périmètre et méthodes de consolidation

- e. **Périmètre de consolidation** : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :
- La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES »;
 - La société filiale : « CAR GROS »;
 - La société filiale : « AF CAR »;
 - La société filiale : « STLV »
- f. **Méthodes de consolidation** : Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes:

❖ **L'intégration globale:**

Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :

- *au niveau du bilan*, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actif et de passifs – après élimination et retraitement des comptes en normes NCT – et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires ;
 - *au niveau de l'état de résultat*, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre résultat consolidé et ce qui revient aux minoritaires.
- g. Traitement des écarts de première consolidation** : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.
- h. Elimination des opérations internes** : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.
- i. Impôts sur le résultat** : Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

2.2. Présentation des postes du bilan consolidé

Note A-1: Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurent à l'actif du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2019 pour une valeur brute de 2 904 264 Dinars. Les logiciels sont amortis linéairement au taux de 33,33 %.

Note A-1: Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2019 un montant brut de 102 980 438 Dinars.

Le détail de ces immobilisations ainsi que leur amortissement sont présentés dans le tableau des immobilisations et des amortissements au 31/12/2019.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux fiscaux suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Taux</i>
Constructions	5 %
Matériel de transport	20 %
Installations Générales, A.A.I.	10 %
Matériel informatique	33,33 %
Matériel d'équipement technique et bureautique	10 % et 15 %

Tableau des immobilisations et des amortissements consolidé :

A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2018														
Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES							AMORTISSEMENTS LINEAIRES						Valeur comptable nette au 31/12/2019
	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Incidence taux de change	Régularisation et Mise en rebut	31/12/2019	31/12/2018	Dotation aux amortissements et provisions	Amortissements des cessions	Incidence taux de change	Régularisation	Cumul des amortissements au 31/12/2019	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES														
Franchise	44 853	18 171	-	-	-	-	63 024	7 946	20 909	-	-	-	28 855	34 169
Site Web	-	-	-	20 000	-	-	20 000	-	3 909	-	-	-	3 909	16 091
Licences & Logiciels informatiques	2 722 363	45 000	-	53 877	-	-	2 821 240	2 505 748	122 747	-	-	-	2 628 495	192 745
Total immobilisations incorporelles	<b style="text-align: right;">2 767 216	<b style="text-align: right;">63 171	-	<b style="text-align: right;">73 877	-	-	<b style="text-align: right;">2 904 264	<b style="text-align: right;">2 513 694	<b style="text-align: right;">147 565	-	-	-	<b style="text-align: right;">2 661 259	<b style="text-align: right;">243 005
IMMOBILISATIONS CORPORELLES														
Terrains	16 488 037	-	-	-	-	-	16 488 037	-	-	-	-	-	-	16 488 037
Constructions	24 687 369	9 847	-	9 301 733	-	-	33 998 949	9 544 037	1 090 588	-	-	(421)	10 634 204	23 364 745
A A I Techniques & Générales	14 750 207	661 798	(21 511)	3 782 193	(33 604)	258	19 139 341	7 130 888	1 362 751	(6 124)	(2 128)	(310)	8 485 077	10 654 264
Matériels de transport	6 109 414	3 556 718	(1 106 679)	81 960	9 067	-	8 650 480	2 262 731	1 463 207	(629 971)	(3 639)	7 800	3 100 128	5 550 352
Matériels de localisation	21 815	44 071	-	-	-	-	65 886	2 597	26 961	-	-	-	29 558	36 328
Equipements de bureau	2 146 542	39 146	-	(1 133)	(169)	(4 356)	2 180 030	1 072 623	263 293	(894)	257	(30 592)	1 304 687	875 343
Matériels informatiques	2 036 187	304 534	-	-	(103)	(223 847)	2 116 771	1 622 369	208 739	-	(530)	(223 397)	1 607 181	509 590
Matériels et outillages	7 058 079	153 550	-	-	-	1 417	7 213 046	3 605 688	508 412	-	-	28 192	4 142 292	3 070 754
Immobilisations en cours	23 126 515	3 240 013	-	(13 238 630)	-	-	13 127 898	-	-	-	-	-	-	13 127 898
Total immobilisations corporelles	<b style="text-align: right;">96 424 165	<b style="text-align: right;">8 009 677	<b style="text-align: right;">(1 128 190)	<b style="text-align: right;">(73 877)	<b style="text-align: right;">(24 809)	<b style="text-align: right;">(226 528)	<b style="text-align: right;">102 980 438	<b style="text-align: right;">25 240 933	<b style="text-align: right;">4 923 951	<b style="text-align: right;">(636 989)	<b style="text-align: right;">(6 040)	<b style="text-align: right;">(218 728)	<b style="text-align: right;">29 303 127	<b style="text-align: right;">73 677 311
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	<b style="text-align: right;">99 191 381	<b style="text-align: right;">8 072 848	<b style="text-align: right;">(1 128 190)	-	<b style="text-align: right;">(24 809)	<b style="text-align: right;">(226 528)	<b style="text-align: right;">105 884 702	<b style="text-align: right;">27 754 627	<b style="text-align: right;">5 071 516	<b style="text-align: right;">(636 989)	<b style="text-align: right;">(6 040)	<b style="text-align: right;">(218 728)	<b style="text-align: right;">31 964 386	<b style="text-align: right;">73 920 316

* Les dotations aux amortissements de l'exercice 2019 relatives aux équipements de bureau incluent des provisions pour dépréciation à hauteur de 42 440 DT.

Note A-2 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières du groupe **Ennakl Automobiles** ont totalisé au 31/12/2019 un montant net de 65 036 164DT.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

Immobilisations financières		
	déc.-19	déc.-18
Titres de participation	47 997 973	48 657 973
Titres immobilisés SICAR	14 000 000	14 000 000
Dépôts et cautionnements	908 354	986 276
Prêts au personnel à LT	2 137 283	2 205 776
Provision sur dépôts et cautionnements	- 7 446	-
Total	65 036 164	65 850 025

Note A-3 : Stocks

Les stocks du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant brut de 83 387 146DT au 31 décembre 2019. Ils sont provisionnés à hauteur de 3,3% et se composent principalement des véhicules neufs, des pièces de rechange, des lubrifiants, des carburants et des travaux en cours.

Toutes les sociétés utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser leurs stocks. Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique: lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés ou non utilisables.
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).
- Une provision est constatée par modèle sur les stocks de véhicules neufs ayant un âge moyen en stock supérieur à deux ans.
Le taux de la provision est de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.
- Une provision est constatée sur les stocks de pièces de rechange en se basant sur une matrice et en fonction de l'âge en stock et de la date de dernière commercialisation pour chaque référence de pièce de rechange.

Le stock est réparti comme suit :

Stocks		
	déc.-19	déc.-18
Stock véhicules neufs	62 585 200	74 354 020
Volkswagen	10 520 551	5 511 094
Volkswagen Utilitaires	2 087 463	2 561 634
Audi	12 711 377	10 559 767
Porsche	7 136 874	5 695 397
MAN	214 281	447 281
SEAT	13 541 628	15 227 205
ŠKODA	2 632 163	3 236 141
Stock véhicules neufs en transit et encours de dédouanement	13 740 863	31 115 501
Stock pièces de rechange	20 403 899	23 475 605
Stock pièces de rechange en transit	2 039 051	1 626 226
Stock véhicules d'occasion	526 500	604 500
Stock de réparations en cours	624 080	768 735
Stock carburants et lubrifiants	26 298	7 320
Sous-total	23 619 828	26 482 386
Total Brut	86 205 028	100 836 406
Provision	(2 817 882)	(4 168 035)
Total Net	83 387 146	96 668 371

Note A-4 : Clients & comptes rattachés

Le poste clients présente au 31/12/2019 un solde net de 72 354 095 Dinars contre un solde de 48 495 106DT au 31/12/2018. Ce poste se détaille comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	déc.-19	déc.-18
Clients	20 462 219	18 163 337
Clients, Effets à recevoir	52 888 625	31 109 434
Clients douteux	865 259	862 191
Effets et chèques impayés	184 406	202 137
Total Brut	74 400 509	50 337 099
Provisions	(2 046 414)	(1 841 993)
Total Net	72 354 095	48 495 106

Note A-5 : Autres actifs courants

Le poste des autres actifs courants présente au 31/12/2019 un solde de 8 123 196DT contre un solde de 8 099 486 DT en 2018. Ce poste se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
	déc.-19	déc.-18
Avances et prêts au personnel CT	1 155 111	1 102 857
Autres comptes débiteurs	259 335	6 438
Autres impôts et taxes	850 703	1 126 648
Crédit d'impôt	173 341	320 871
Fournisseurs avances et acomptes	1 386 020	302 289
Charges constatées d'avance	556 541	669 979
Produits à recevoir	4 091 837	5 084 198
Total Brut	8 472 888	8 613 280
Provisions	(349 692)	(513 794)
Total Net	8 123 196	8 099 486

Note A-6 : Impôt différé

L'actif d'impôt différé du groupe présente au 31/12/2019 un solde net de 951 813 DT contre un solde de 918 801 DT en 2018 :

Impôt différé		
	déc.-19	déc.-18
Actifs d'impôts différés	2 306 120	1 135 194
Passifs d'impôts différés	- 1 354 307	- 216 393
Total	951 813	918 801

Note A-7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités du groupe présente au 31/12/2019 un solde brut de 15 515 158DT contre un solde de 18 716 204 DT en 2018 et se détaillent comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
	déc.-19	déc.-18
Effets à l'encaissement	2 499 218	2 635 683
Chèques à l'encaissement	2 494 649	2 366 940
Banques créditrices	10 502 057	13 699 352
Caisses	13 692	14 229
Régie d'avance et accréditifs	5 542	-
Total	15 515 158	18 716 204

Note A-8 : Capitaux propres

Le total des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires au 31/12/2019 est de 141 476 862 Dinars contre un solde de 136 028 652 Dinars au 31/12/2018.

Capitaux propres et intérêts des minoritaires				
Désignation	Capital social	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total
Capitaux propres consolidés au 31/12/2018	30 000 000	82 554 593	23 474 059	136 028 652
Affectation en résultat reportés	-	23 474 059	-23 474 059	-
Distribution de dividendes	-	-17 400 250	-	-17 400 250
Dépenses nettes du fonds social	-	-1 279 030	-	-1 279 030
Indemnité de départ à la retraite	-	49 653	-	49 653
Incidence des variations des taux de change	-	-188 888	-	-188 888
Résultat de la période	-	-	24 266 725	24 266 725
Capitaux propres consolidés & IM au 31/12/2019	30 000 000	87 210 137	24 266 725	141 476 862
Capitaux propres consolidés	30 000 000	87 208 769	24 266 325	141 475 094
Part des minoritaires	0	1 368	400	1 768

Note A-9 : Passifs non courants :

Le poste passifs non courants présente au 31/12/2019 un solde de 21 362 854DT. Ce poste se détaille comme suit :

Passifs non courants		
	déc.-19	déc.-18
Emprunt Attijari Bank	10 635 072	15 408 625
Emprunt Leasing	686 440	505 782
Provisions pour risques et charges	9 405 577	5 782 077
Dépôts & cautionnements	4 000	4 000
Indemnité pour départ à la retraite	631 765	681 418
Total	21 362 854	22 381 902

Note A-10 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs présente au 31/12/2019 un solde de 132 454 305DT. Ce poste se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
	déc.-19	déc.-18
Fournisseurs locaux	13 366 775	4 901 071
Fournisseurs d'immobilisations	344 133	1 658 953
Fournisseurs étrangers	101 468 440	90 758 902
Fournisseurs effets à payer	933 287	13 428
Fournisseurs retenue de garantie	516 098	2 486 815
Fournisseurs factures non parvenues	15 825 572	32 730 494
Total	132 454 305	132 549 663

Note A-11 : Autres passifs courants

Le poste des autres passifs courants présente au 31/12/2019 un soldé de 12 677 988 DT. Ce poste se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
	déc.-19	déc.-18
Etats impôts et taxes	6 414 150	3 479 827
Congés payés	596 631	643 802
Débours douanes	25 006	88 827
Actionnaires dividendes à payer	250	300
Caisse de sécurité sociale	1 642 060	1 611 620
Assurance groupe	344 739	389 237
Charges à payer	3 581 890	3 127 320
Produits constatés d'avances	36 464	73 282
Créditeurs divers	36 798	50 529
Total	12 677 988	9 464 744

Note A-12 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste concours bancaires et autres passifs financiers du groupe présente au 31/12/2019 un soldé de 11 315 879 DT :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
	déc.-19	déc.-18
Échéances à moins d'un an sur emprunts	4 773 553	4 448 435
Échéances à moins d'un an sur crédit-bail	691 100	311 350
Billets à ordres Amen Bank	5 851 226	5 000 000
Total	11 315 879	9 759 785

2.3. Présentation des postes de l'état de résultat consolidé

Note A-13 : Revenus

Le chiffre d'affaires du groupe **Ennaki Automobiles** totalise un montant de 463 709 294DT au 31/12/2019 contre 404 119 655 Dinars au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

Revenus		
	déc.-19	déc.-18
Ventes véhicules neufs	387 545 195	336 465 587
Ventes véhicules d'occasion	2 038 286	669 820
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	68 253 432	62 667 807
Ventes travaux atelier	4 574 815	3 490 523
Ventes carburants	11 829	119 393
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	112 270	156 223
Ventes accessoires véhicules neufs	489 337	380 361
Locations de véhicules	684 130	169 941
Total	463 709 294	404 119 655

Note A-14 : Coût des ventes

Le poste coût des ventes du groupe **Ennaki Automobiles** totalise un montant de 378 157 446DT au 31/12/2019 contre un solde de 334 366 577 au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

Coût des ventes		
	déc.-19	déc.-18
Achats de Véhicules neufs	241 191 076	245 903 548
Achats de Véhicules d'occasion	1 803 110	1 149 688
Achats de pièces de rechange, accessoires et consommables	38 238 379	44 751 921
Autres frais sur achats	78 858 710	74 777 226
Travaux extérieurs	188 981	219 231
Charge personnel direct	3 354 908	3 289 964
Variation de stocks	1	(35 725 001)
Total	378 157 446	334 366 577

1 Variation de stocks

Variation de stocks		
	déc.-19	déc.-18
Variation du stock de véhicules neufs	11 483 162	(29 841 295)
Variation du stock de véhicules d'occasions	78 000	(604 500)
Variation du stock de pièces de rechange	2 835 442	(5 207 556)
Variation du stock des travaux encours	144 655	(88 133)
Variation du stock de carburants et lubrifiants	(18 977)	16 483
Total	14 522 282	(35 725 001)

Note A-15: Frais de distribution & d'administration

Les frais de distribution & d'administration du groupe présentent au 31/12/2019 un solde de 48 073 956DT contre un solde de 38 503 141 Dinars au 31/12/2018. Ce poste se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration	déc.-19	déc.-18
Charge de personnel	22 671 145	19 125 158
Frais déplacement	1 396 438	1 177 871
Publicité et insertion	1 407 461	801 870
Consommable	193 148	176 331
Cadeaux,Réception et restaurations	190 921	190 714
Vêtements de Travail	154 666	116 670
Formation	203 592	175 928
Autres Frais sur Vente	2 800 858	2 693 476
Location diverses	568 355	664 123
Achat divers par caisses	275 328	93 840
Abonnement	974 488	527 141
Assurance	693 599	493 281
Dons et subvention	32 196	27 024
Energie	1 072 201	868 718
Entretien et réparation	1 067 565	843 698
Fournitures de bureaux	241 014	357 464
Frais bancaires	1 750 972	1 190 422
Frais bancaires sur escomptes d'effets	2 491 689	687 873
Gardiennage	706 506	644 931
Honoraires	2 075 124	1 848 596
Dotations aux amortissements	5 034 299	4 036 757
Impôts et taxes	2 072 391	1 761 255
Total	48 073 956	38 503 141

Note A-16 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du groupe **Ennaki Automobiles** totalisent un montant 967 119 DT au 31/12/2019 contre un solde de 2 750 123 Dinars au 31/12/2018, et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	déc.-19	déc.-18
Dotations aux provisions sur stocks	576 580	1 747 565
Dotations aux provisions sur créances	348 099	1 002 558
Dotations aux provisions des immobilisations	42 440	-
Total	967 119	2 750 123

Note A-17 : Autres produits d'exploitation

Le poste des autres produits d'exploitation du groupe présente au 31/12/2019 un solde de 2 594 827 DT contre un solde de 1 684 474 DT au 31/12/2018. Ce poste se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
	déc.-19	déc.-18
Ristournes TFP	192 014	177 721
Location	130 640	151 968
Frais de gestion et autres services	62 893	132 089
Produits divers	0	10 527
Reprise de provisions sur stocks VN	1 926 733	1 040 410
Reprise de Provisions sur créances	282 727	171 759
Total	2 594 827	1 684 474

Note A-18 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 3 063 513DT au 31/12/2019 contre un solde de 2 230 211 DT au 31/12/2018, et se détaillent comme suit :

Charges financières nettes		
	déc.-19	déc.-18
Intérêts sur crédit bancaire	2 335 381	1 858 549
Intérêts sur crédit-bail	167 113	44 244
Intérêts sur comptes courants	561 019	327 418
Total	3 063 513	2 230 211

Note A-19 : Produits des placements et dividendes

Les produits des placements du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 4 431 239DT au 31/12/2019 contre un solde de 3 220 885 Dinars au 31/12/2018, et se détaillent comme suit :

Produits des placements		
	déc.-19	déc.-18
Produits net sur placements	116 838	107 672
Dividendes reçus	4 034 518	2 917 920
Intérêts créditeurs	279 883	195 293
Total	4 431 239	3 220 885

Note A-20 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 1 344 685 DT au 31/12/2019 contre un solde 959 442 Dinars au 31/12/2018, et se détaillent comme suit :

Autres gains ordinaires		
	déc.-19	déc.-18
Produits non récurrents	886 959	547 854
Profits sur cessions d'immobilisations	457 726	411 588
Total	1 344 685	959 442

Note A-21 : Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 4 747 044DT au 31/12/2019 contre un solde de 551 288 DT au 31/12/2018, et se détaillent comme suit :

Autres pertes ordinaires

	déc.-19	déc.-18
Autres pertes	452 389	65 200
Pertes sur créances irrécouvrables	67 370	289 501
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 008 729	629 361
Reprise sur provisions pour risques et charges	(1 400 750)	(491 950)
Différences de règlement et débours	463 320	1 803
Pénalités de retard	155 986	57 373
Total	4 747 044	551 288

Note A-22 – Note sur les litiges et les affaires en cours :

- La société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société mère Ennakl Automobiles et sa filiale Car gros en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession. Cette procédure arbitrale fait suite à un litige précédent qui s'est soldé par les tribunaux compétents en faveur de la société mère Ennakl Automobiles et de sa filiale Car Gros. La direction du groupe estime, sur la base de l'avis de son avocat, que le risque d'un dédommagement à verser par la société mère Ennakl Automobiles ou par sa filiale Car Gros dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime. En outre, la société Ennakl Automobiles a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.
- La société mère Ennakl Automobiles a reçu en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. A la date d'arrêté des états financiers, aucune réponse de l'administration fiscale n'a encore été communiquée à la société mère. Les procédures sont toujours en cours et le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

Face à cette situation, la société mère, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a constaté les provisions correspondantes.

Note A-23 – Note sur les événements postérieurs à la clôture : Épidémie du Covid-19

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique engendrée par l'émergence du COVID-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le gouvernement Tunisien pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire.

Ainsi, le groupe est en arrêt quasi-total d'activité depuis le 22 mars 2020 et ce, jusqu'à la fin des mesures de confinement décidées par les autorités Tunisiennes.

Il s'agit d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des états financiers consolidés de 2019. La baisse des activités liée à cette pandémie et les mesures prises par le gouvernement Tunisien auront un impact sur les états financiers consolidés de 2020. Toutefois à la date de publication des états financiers consolidés de 2019, la direction du groupe ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Il est à signaler que ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 mars 2020. La présente note a été ajoutée par la direction du groupe pour informer sur les événements postérieurs à la clôture jusqu'à la date du 17 avril 2020.

Note A-24 - Etat des engagements hors bilan consolidés au 31-12-2019 :

Engagements en Devises par banque :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	23 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	ATB	314 280 EUR
Ennakl Automobiles	ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	9 000 000 EUR
Car Gros	AMEN BANK	100 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	7 700 399 EUR
Total EUR		58 114 679 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	100 033 USD
Total USD		100 033 USD

Engagements en Dinars par banque :

AMEN BANK :

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	OBLIGATIONS CAUTIONNEES	8 408 314 DT
Ennakl Automobiles	ADMISSIONS TEMPORAIRES	831 000 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	581 880 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	923 756 DT
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	266 741 DT
Total		11 011 691 DT

BIAT :

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	43 145
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	380 131
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	567 991
Ennakl Automobiles	CAUTIONS POUR ADMISSION TEMPORAIRE	1 454 600
Ennakl Automobiles	CAUTION DE DOUANES	1 000 000
Ennakl Automobiles	AUTRES	28 885
Total		3 474 752 DT

ZITOUNA :

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	29 207 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	29 260 DT
Car Gros	CAUTIONS DEFINITIVES	35 000 DT
Total		93 467 DT

UBCI :

Société	Nature	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	1 500 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	3 900 DT
Total		5 400 DT

Effets remis à l'escompte non échus :

Société	Montant au 31/12/2019
Ennakl Automobiles	24 996 603

Note A-25 - Informations sur les parties liées :

- La société **Ennakl Automobiles** a souscrit en 2019 des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant total de 21 217 773 DT aux conditions suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5%
 - Echéance : 90 jours

Les intérêts payés au titre de ces billets à ordre s'élèvent à 519 886 DT en 2019. Par ailleurs, la société a constaté en charges constatées d'avance au titre des intérêts des billets à ordre un montant de 84 182 DT au 31 décembre 2019. Au 31 Décembre 2019, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 5 581 226DT.

- La société **Ennakl Automobiles** a émis une note de crédit à la société PARENIN pour un montant de 120 000 DT au titre de sa part dans l'indemnité de fin d'un contrat de travail objet de la convention datée du 1er avril 2019.
- **Ennakl Automobiles** a facturé à la société PGI des ventes de véhicules et des frais d'entretien en 2019 pour un montant total de 188 764 DT TTC.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées par **Ennakl Automobiles** avec les parties liées du groupe Amen et du groupe PGH totalisent ce qui suit (En TTC):
 - AMEN BANK : 194 589 DT
 - AMEN SANTE : 174 845 DT
 - AMEN INVEST : 7 740 DT
 - CAFES BEN YEDDER : 137 239 DT
 - CAFES BONDIN : 47 270 DT
 - PARENIN : 253 374 DT
 - PGH : 179 139 DT
 - SBF : 40 650 DT
 - EL MAZRAA : 56 269 DT
 - ALMES : 50 000 DT
 - DICK : 48 480 DT
 - CARTHAGO : 67 989 DT
- En 2019, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT au titre de frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- La société **Ennakl Automobiles** a encouru auprès de la COMAR au 31/12/2019 des frais d'assurance s'élevant à 2 378 938 DT HT.
- **Ennakl Automobiles** a acquis au cours de l'exercice 2017 un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26.529.604 DT dont 24.000.000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2019 à hauteur de 4 448 435 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés en 2019 se sont élevés à 1 559 482 DT.

- Au 31/12/2019, les fonds gérés déposés auprès de « l'Amen SICAR » sont d'un montant de 14 000 000 DT, se détaillent comme suit :

Montant en DT	Année de suscription	Date d'échéance
3 000 000	2014	2020
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

- **La société Ennakl Automobiles** a inscrit en charges à payer au 31/12/2019 le montant de 140 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'AMEN SICAR.
- **La société Ennakl automobiles** a versé à la société PGI Holding un montant s'élevant à 160 000 DT à titre de sa participation aux frais de siège de cette dernière.
- **La société Ennakl automobiles** a encouru en 2019 un montant s'élevant à 640 345 DT TTC dans le cadre du marché des travaux de constructions et d'aménagements conclus avec la société SBF.
- En 2015, **Ennakl Automobiles** a souscrit 33.000 obligations de l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Valeur nominale : 100 DT
 - Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
 - Nombre d'obligations : 33 000
 - Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1^{ère} année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2019, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660.000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 96 967 DT. La valeur de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2019 à 660 000 DT. Par ailleurs, **Ennakl Automobiles** a inscrit en produits à recevoir au 31 Décembre 2019 un montant de 41 250 DT relatif aux intérêts courus et non encore échus.

- La société Tunisie Leasing a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles en 2019** pour un montant total de 52 897 092 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2019 pour un montant total de 29 368 808 DT TTC.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2019, la société **Ennakl Automobiles** a servi 20.000 DT aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non administrateurs)

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée

Générale Ordinaire du 14 mai 2019. Au titre de l'exercice 2019, la charge s'élève à 50 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux dirigeants Ennakl Automobiles:

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBBACHE		LAAROUSSI BEN YEDDER		JAIET AHMED MAHER		LASRAM MED HABIB	
	Président Directeur Général		Secrétaire Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice 2019	Passifs au 31/12/2019
Salaire et primes	480 600	0	245 000	0	285 000	0	208 333	0
Voiture de fonction	1320	0	1320	0	1320	0	1100	0
Quotas essence	9816	0	9816	0	9816	0	8228	0
Total	491 736	0	256 136	0	296 136	0	217 661	0

- La société « **STLV** » a conclu durant l'exercice 2019 deux nouveaux contrats de leasing relatifs à l'acquisition de matériel de transport se détaillant comme suit :
 - ✓ Un contrat pour un montant de 284 295 D avec un taux effectif global de 12.26%.
 - ✓ Un contrat pour un montant de 914 807 D avec un taux effectif global de 12.42 %.

Les charges financières relative à ces deux contrats ont totalisé un montant de 98 755 DT en 2019.

- En 2019, la société « **STLV** » a encouru auprès des Assurances COMAR des frais d'assurances relatifs à :
 - ✓ Un contrat Multirisque Professionnel pour un montant de 2 616 DT ;
 - ✓ Un contrat Responsabilité Civile pour un montant de 731 DT.
 - ✓ Un contrat d'assurance groupe pour un montant de 32 212 DT.

Par ailleurs, La société « **STLV** » a contracté auprès des assurances COMAR une assurance flotte portant sur 60 véhicules au cours de l'exercice 2019. La charge d'assurance inscrite parmi les charges à payer au 31/12/2019 s'élève à 118 303 DT.

- La société « **STLV** » a encouru auprès des Assurances COMAR en 2019 une assurance flotte relative aux véhicules acquis en 2018 pour un montant de 169 341 DT.
- Avec la société Amen Bank, la société **STLV** a réalisé des placements en compte à terme en 2019 ayant généré des intérêts d'un montant de 24 386 DT.

La société **STLV** a aussi réalisé des placements en certificat de dépôts en 2019 auprès de l'Amen Bank ayant généré des intérêts d'un montant de 6 013 DT.

La société **STLV** a signé le 25/09/2019 un contrat de crédit à moyen terme (3 ans) pour un montant de 1 500 000 destiné à financer l'acquisition de nouveaux véhicules, débloqué à la demande, au taux de TMM+2.75%. Au 31/12/2019, aucune tranche de ce crédit n'est débloquée

- En 2018, la société **STLV** a contracté auprès de la société Tunisie Leasing et Factoring trois contrats de leasing aux modalités suivantes :
 - ✓ Un contrat pour un montant de 412 710 avec un taux effectif global de 11,18% ;
 - ✓ Un contrat pour un montant de 194 250 avec un taux effectif global de 11,58% ;
 - ✓ Un contrat pour un montant de 558 498 avec un taux effectif global de 9,03 %.

Les charges financières relatives à ces trois contrats ont totalisé un montant de 68 439 DT en 2019.

- La société **STLV** a servi une rémunération brute de 118.252 DT au profit de son directeur général (y compris voiture de fonction et carburant).

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

1- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe ENNAKL AUTOMOBILES (« Le Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2019, un total du bilan consolidé de 320 642 195 DT et des capitaux propres consolidés – part du groupe de 141 475 094 DT y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à 24 266 325 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'Opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit:

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat consolidé au 31 décembre 2019 pour un montant de 463 709 294 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 387 545 195 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

Paragraphe d'observation:

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes A-22 et A-23 aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux événements postérieurs à la date de clôture se rattachant à la pandémie du COVID-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers consolidés des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport d'activité du groupe:

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. ».

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Cependant, en application de l'Article 266 du Code de sociétés commerciales, notre responsabilité éconsiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005.

Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés:

Le conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés:

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit et notamment :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration d'un principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements sous situation susceptible de jetter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le groupe à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du groupe, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes s'il y a lieu;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce qu'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un

ystème de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 22 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Cabinet Salah Meziou

Mohamed Lassaad BORJI

Salah MEZIOU

Partner

Managing Partner

